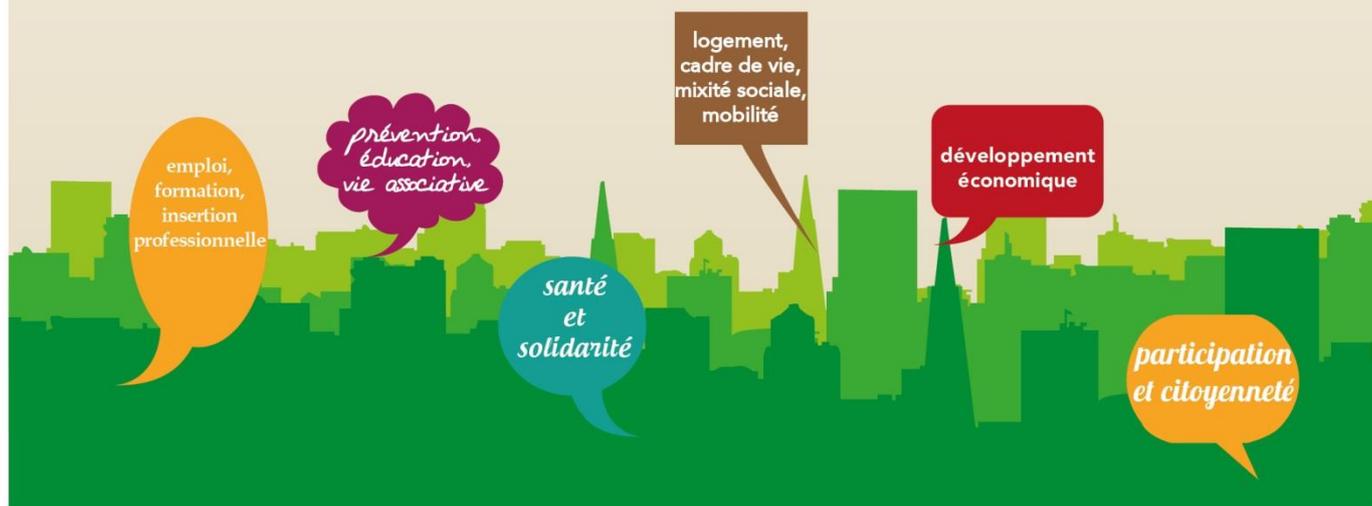




Contrat de ville du **GRAND GUÉRET**

- *Projet Albatros* -

2015 - 2020



Entre les signataires

L'Etat, représenté par Philippe CHOPIN, Préfet de la Creuse

La Ville de Guéret, représentée par Michel VERGNIER, Député - Maire

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, représentée par Eric CORREIA, Président

Le Conseil Régional du Limousin, représenté par Gérard VANDENBROUCKE, Président

Le Conseil Départemental de la Creuse, représenté par Valérie SIMONET, Présidente

L'Education Nationale, représentée par Pascale NIQUET, Directrice académique des services de l'éducation nationale

L'Agence Régionale de Santé du Limousin, représentée par Philippe CALMETTE, Directeur régional

Le Ministère de la Justice, représenté par Sébastien FARGES, Procureur de la République

La Chambre de Commerce et d'Industrie, représenté par Thierry SUIN, Président

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, représentée par Francis MATHIEU, Président

Pôle Emploi, représenté par Philippe BOUDEAU, Directeur

La Mission Locale, représentée par Eric JEANSANNETAS, Président

La Caisse des dépôts et consignations, représentée par Barbara BELLE, Directrice régionale Limousin

La Caisse d'Allocation Familiale de la Creuse, représentée par Erwan GARGADENNEC, Directeur

Creusalis, représentée par Frédéric SUCHET, Directeur général

France Loire, représentée par Laurent LORRILLARD, Directeur général

Il est partagé ce qui suit,

SOMMAIRE

SOMMAIRE	4
INTRODUCTION	6
1/ LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE DU GRAND GUERET	8
1.1/ L'ALBATROS, UN QUARTIER PRIORITAIRE AU COEUR DE L'AGGLOMERATION	8
1.2/ LE CONTRAT DE VILLE AU CŒUR DU PROJET DE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION ET DE LA VILLE DE GUERET	11
1.3/ LA GOUVERNANCE, UNE MOBILISATION FORTE DES ACTEURS	13
1.4/ UNE INGENIERIE DE PROJET TRIPARTITE	16
1.5/ LA PARTICIPATION, RECONNAISSANCE DE LA MAITRISE D'USAGE DES HABITANTS	18
1.6/ UN DROIT COMMUN PRIORITAIREMENT MOBILISE	20
1.7/ UN CONTRAT DE VILLE ATTENTIF AUX PRIORITES TRANSVERSALES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	23
2/ LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE	25
2.1/ L'ALBATROS, UN QUARTIER JEUNE, DES FAMILLES MONOPARENTALES SUR REPRESENTÉES ET UNE POPULATION FORTEMENT TOUCHÉE PAR LE CHOMAGE	25
2.2/ LE PILIER URBAIN	28
2.3/ LE PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	35
2.4/ LE PILIER COHESION SOCIALE	44
3/ ENJEUX, ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS	70
3.1/ L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE	70
3.2/ LA CREATION DE VALEURS, D'EMPLOIS ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE	73
3.3/ L'INCLUSION SOCIALE ET CULTURELLE DES POPULATIONS FRAGILES	75
3.4/ LA REUSSITE EDUCATIVE ET LA CITOYENNETE	77
3.5/ SYNTHESE DES ENJEUX	79
4/ PROGRAMMES D' ACTIONS ET BOUCLAGE DES PROJETS	83
4.1/ LE PROGRAMME D' ACTIONS	83
4.2/ BOUCLAGE DES PROJETS	87

Introduction

Née au VII^e siècle autour du monastère fondé par l'ermite Pardoux, à 3 km de l'ancienne cité gallo-romaine du Puy-de-Gaudy, Guéret devient, serrée autour de son église et protégée dans ses remparts médiévaux, une cité commerçante et prospère.

Devenue au XV^e siècle la capitale de la Haute-Marche, son rôle judiciaire et administratif se développe sous l'Ancien régime, puis se confirme sous la Révolution et au XIX^e siècle.

Un riche patrimoine architectural témoigne de cette longue histoire : De l'Hôtel des Monneyroux au Présidial, de l'Hôtel de Madot à la Sénaterie, les cheminements sont nombreux pour redécouvrir dans la Creuse cette cité de caractère.

Durant les trente glorieuses, du fait notamment de son statut de préfecture, la ville de Guéret, bien située dans un département qui perdait continuellement des habitants, a vu sa population augmenter de façon très significative (passant de 10 à 15 000 habitants entre 1960 et 1980). Pour faire face à cet afflux de nouveaux habitants, des immeubles ont été construits.

Durant leurs premières décennies d'existence, les quartiers d'HLM de Guéret attiraient et faisaient la fierté de ceux qui y vivaient. Les logements y étaient spacieux, les équipements de premier niveau. La ville et le quartier étaient attractifs et vivre dans ces logements signifiait avoir un travail et un niveau de vie convenable.

Aujourd'hui, les perspectives d'avenir et de bien vivre sont incertaines. A l'exception des populations arrivées dans les années 1960 à 1980, ceux qui vivent actuellement dans ces logements sont essentiellement des familles pauvres ou à revenus modestes. Ceux qui emménagent présentent le même profil et acceptent de loger dans ces immeubles par défaut. La ville de Guéret perd ses habitants les plus riches qui quittent la région ou vont s'installer dans les secteurs pavillonnaires des bourgs périphériques. Dans leur ensemble, les populations aspirent à vivre dans des maisons avec terrain.

Dans ce quartier de l'Albatros, défini par le décret du 3 juillet 2014, se cumulent les souffrances familiales liées à l'absence importante de père ou de mère, celles liées à l'absence de travail, les exclusions liées à un niveau de formation très faible voire inexistant, la marginalisation causée par une exclusion ou une auto-exclusion des dispositifs ou des actions du territoire. S'y concentrent également le non recours au droit, ou la non mobilisation des dispositifs de l'emploi, le décrochage scolaire auquel s'ajoute un déterminisme social fort dans les choix d'orientation. L'isolement, très présent s'ajoute à ces constats. Le contexte économique difficile sur le territoire de l'Agglomération laisse peu de perspectives d'avenir à la population du quartier.

Pourtant, contrairement à ce qui est constaté dans beaucoup de quartiers relevant de la politique de la ville, l'Albatros se situe juste à côté des lieux de vie de la cité, à côté des équipements phares de la culture et du sport du territoire, à côté des établissements scolaires au sein desquels se mêlent les enfants de tous horizons sociaux ou culturels et au sein desquels se prépare l'avenir de notre territoire, à côté des zones commerciales et d'emplois. L'Albatros est ancré dans le passé, le présent et le futur du territoire. Ceci, d'autant plus que ce quartier concentre un nombre important de jeunes dans un département par ailleurs vieillissant. **Son sort apparaît indissociable des politiques de développement local menées sur le territoire. Sa situation géographique induit des liens forts avec les stratégies de redynamisation du centre-ville et les zones d'activités commerciales ou de services, véritables quartiers vécus par les habitants. Aussi, le parti pris des partenaires sera de**

mener les actions dans une approche systémique permettant de boucler les projets entre eux pour impacter avec force et efficacité sur la réduction des inégalités et de la pauvreté. Cette approche systémique permettra d'agir en transversalité sur la cohésion sociale, le cadre de vie, l'emploi et le développement économique.

En mobilisant le droit commun, les ressources de proximité, en s'appuyant sur la volonté d'ouverture de la ville et de la communauté d'agglomération sur l'extérieur, en s'appuyant sur les ressources propres de l'Albatros, nous avons la certitude que le quartier prioritaire peut contribuer et s'inscrire pleinement dans le projet de développement local du territoire.

Aussi, le contrat de ville du Grand Guéret, outil à la disposition du projet de territoire, doit contribuer par ses orientations, ses objectifs et ses plans d'actions à créer un lien fort entre l'Albatros, la ville et le territoire aggloméré. Pour réussir cette alchimie, le contrat s'appuiera tout au long des six années et au-delà sur une participation citoyenne permanente au sein du futur conseil citoyen, au sein du comité stratégique et au sein de l'ensemble des instances de gouvernance et de décision du territoire. L'objectif est ici de faire avec le citoyen et non pour le citoyen. Comme le précisent Marie-Hélène BACQUE et Mohamed MECHMACHE dans leur rapport au ministre délégué à la ville de juillet 2013 « citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires », la participation [...s'est imposée comme un enjeu majeur dans les politiques publiques et comme un enjeu démocratique...]. Cette participation des habitants, eux-mêmes acteurs de l'Albatros guidera les acteurs dans leurs choix et la mise en œuvre des projets.

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit le nouveau cadre contractuel des contrats de ville. L'Etat local, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et la Ville de Guéret se sont engagés conjointement dans l'élaboration, l'animation et l'évaluation du contrat de ville. Sur le territoire intercommunal, le Grand Guéret, compétent en matière de politique de la ville, est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville, de l'élaboration du programme d'actions et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale. Sur le territoire de la commune, le maire est chargé, dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre du contrat de ville et contribue aux actions des autres signataires selon des modalités définies par le contrat de ville.

La gouvernance locale conformément à la volonté du législateur a souhaité apporter une réponse globale et coordonnée à la nécessaire réduction des inégalités entre un quartier, sa ville et son territoire. Pour le contrat du Grand Guéret, il s'agira en priorité de réduire les inégalités et la pauvreté qui touchent les habitants de l'Albatros.

1/ Le cadre du contrat de ville du Grand Guéret

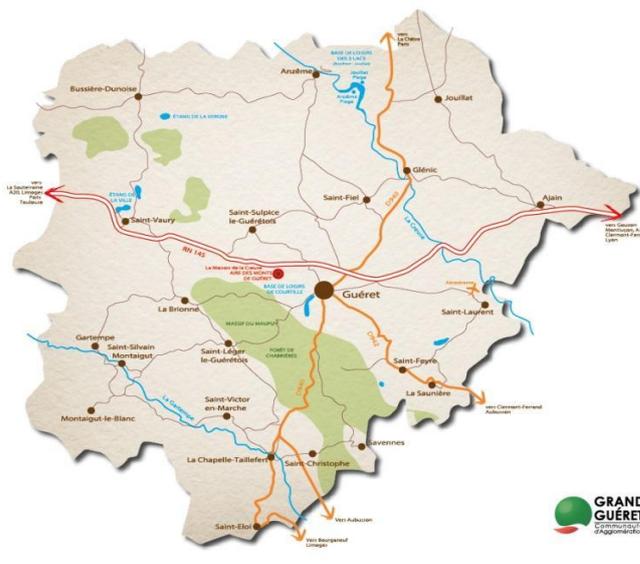
1.1/ L'Albatros, un quartier prioritaire au coeur de l'agglomération

A/ La communauté d'agglomération du Grand Guéret

Au dernier recensement (Insee 2011), la communauté d'agglomération du Grand Guéret comptait 28 588 habitants dont 13 563 pour Guéret. Selon le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), elle est caractérisée par trois secteurs complémentaires :

- Un pôle urbain constitué par le pôle urbain de Guéret et les communes les plus directement associées au développement de l'agglomération et à son fonctionnement (habitat, activités économiques, services et équipements...). Ces communes rayonnent sur les territoires ruraux (Guéret, Ste Feyre, St Sulpice le Guérétois, St Fiel et St Laurent).
- Les pôles de proximité (Ajain, St Vaury, Bussière Dunoise, La Chapelle Taillefert et Montaigut – le Blanc) situés au cœur des territoires ruraux et qui présentent un certain niveau d'équipements et de services dont l'aire d'influence rayonne sur quelques communes.
- Les communes à caractère rural (composé de 12 communes) dont certaines évoluent vers un caractère péri-urbain de plus en plus marqué.

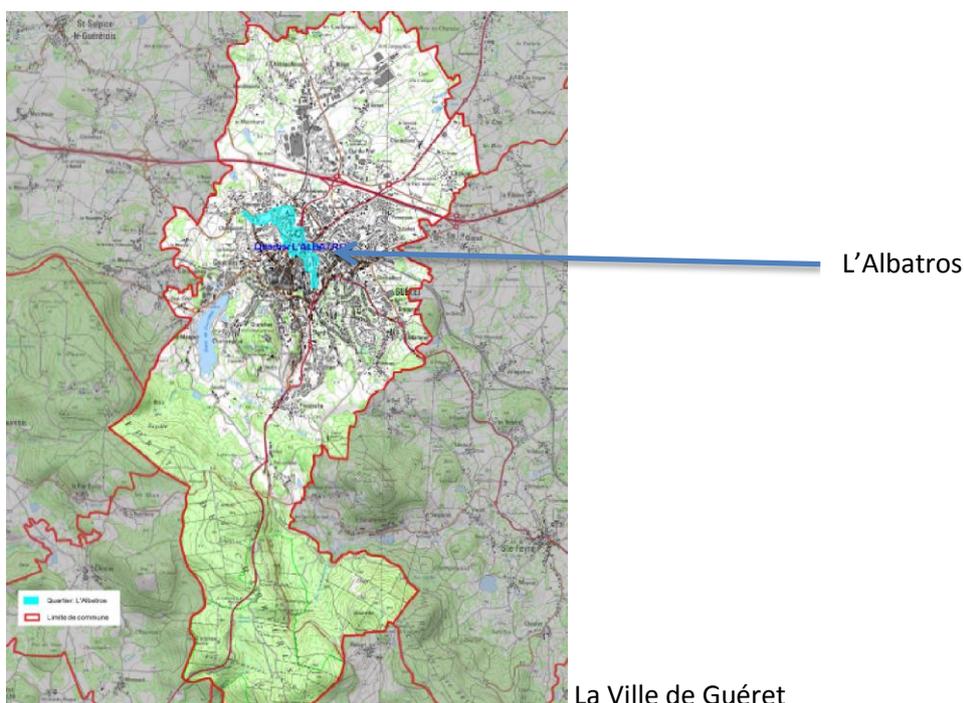
Dans sa dimension environnementale, le territoire comporte des espaces naturels, forestiers et agricoles de qualité. La Creuse et le territoire communautaire possèdent un climat océanique altéré par la présence du relief. De nombreux inventaires rendent compte de la haute qualité écologique des milieux naturels et de leur grand intérêt écologique, faunistique et floristique.



B/ La ville de Guéret

La ville de Guéret, préfecture de la Creuse constitue le pôle urbain central de la communauté d'agglomération. Regroupant 47,5% de la population du territoire, la ville concentre l'essentiel des commerces et services du bassin de population et 85% de l'habitat social.

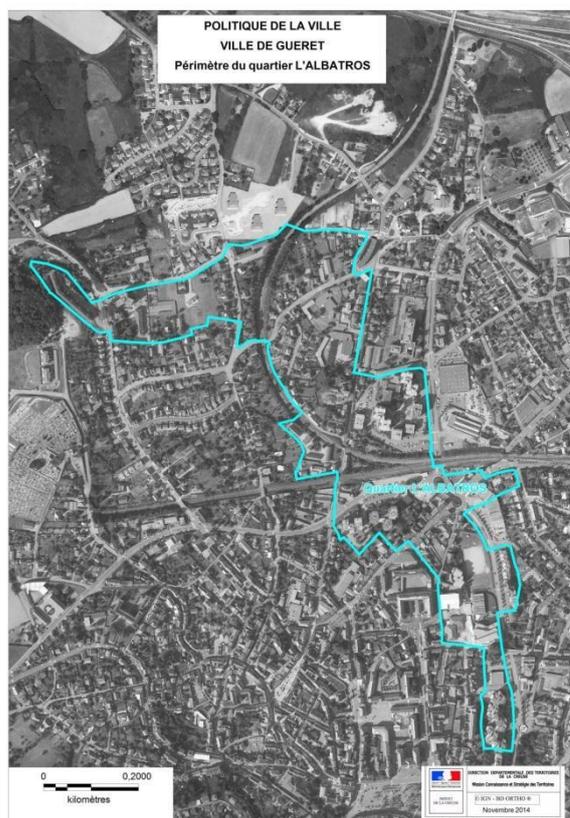
Cette concentration et le niveau du revenu fiscal médian (9 300 € pour l'Albatros contre 18 178 € pour Guéret) comme unique critère d'entrée en politique de la ville ont conduit à faire de l'Albatros un des 1300 quartiers prioritaires de la politique de la ville.



C/ L'Albatros

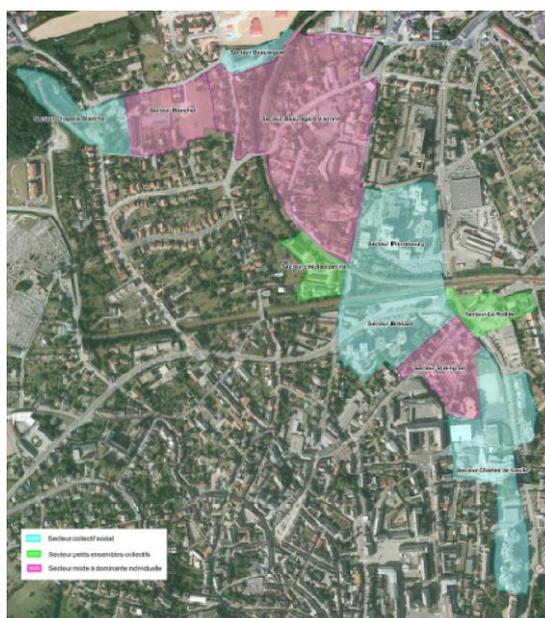
Toutefois, l'Albatros, avec ses 1880 habitants, se distingue fortement des quartiers prioritaires habituels par sa forme issue de l'agglomération de plusieurs îlots contigus. C'est cette forme qui a conduit les élus locaux à dénommer le quartier prioritaire, quartier de l'Albatros. Il regroupe ainsi les îlots de Charles de Gaulle, Brésard, Olivier de Pierrebourg, Maindigour, Beauregard, Sylvain Blanchet et Madeleine Chapelle.

Le quartier se situe à proximité immédiate du centre – ville. Il l'englobe sur son côté est et nord. L'Albatros et le centre-ville présentent des similitudes importantes en termes de précarisation et de pauvreté. Leurs liens fonctionnels sont forts.



L'Albatros

La carte ci-dessous permet de situer les zones d'habitat social en bleu, les zones d'habitat plutôt individuel en rose et les zones mixtes en vert. Elle permet de mieux visualiser la mixité des types d'habitat au sein du quartier prioritaire



Carte quartier Albatros par type d'habitat

1.2/ Le contrat de ville au cœur du projet de territoire de l'agglomération et de la ville de Guéret

Le contrat de ville du Grand Guéret s'inscrit dans les enjeux du projet de territoire défini à travers le schéma de cohérence territorial (SCOT) et le projet municipal.

A/ Le Schéma de Cohérence Territorial

Introduit par la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » du 13 décembre 2000, le SCOT a été initié dès 2004 sur le territoire communautaire. Ce document stratégique de planification à l'échelle intercommunale a pour vocation de préciser l'organisation du territoire et son développement pour les 20 prochaines années. Les deux collectivités dans le cadre de leurs travaux en phase diagnostic et élaboration du contrat de ville ont intégré pleinement les dispositions du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) issu du SCOT.

Le SCOT s'articule autour de 3 enjeux :

- Organiser et structurer un développement équitable et solidaire
Cet enjeu consiste à attirer et retenir les populations, développer une offre de logement diversifiée et qualitative, consolider et organiser le maillage en équipement et services, organiser le développement des activités commerciales, gérer et maîtriser la croissance des déplacements.
- Assurer l'attractivité et la croissance économique et favoriser la création de nouveaux emplois
Cet enjeu consiste à affirmer la place de l'agglomération de Guéret dans le développement économique régional et à optimiser le statut de ville préfecture, à structurer le développement économique régional à partir des atouts du territoire, à renforcer et conforter les activités agricoles et forestières locales, à valoriser le potentiel touristique.
- Protéger, gérer et valoriser un territoire nature
Cet enjeu consiste à préserver les ressources naturelles du territoire (on précisera ici que la communauté d'agglomération du Grand Guéret est inscrite dans une démarche de « territoire à énergie positive pour une croissance verte »), à maintenir l'équilibre de la biodiversité des espaces naturels, à promouvoir les composantes identitaires et structurantes des paysages et maîtriser la qualité des extensions urbaines, à prendre en compte les risques majeurs dans les choix d'urbanisme, à contribuer à la lutte contre l'émission des gaz à effet de serre.

B/ Le projet municipal

Au niveau communal, dans le respect des orientations du PADD, le projet municipal s'articule autour de 4 axes :

- Bien vivre à Guéret

Articulé autour des déplacements de ces habitants, de l'urbanisation maîtrisée, du logement, de l'environnement ou de la santé, le bien vivre à Guéret recoupe de nombreux domaines de l'action publique qui contribuent au bien – être du citoyen dans son environnement de proximité.

- Croire en Guéret

Au-delà de susciter l'envie d'y vivre et d'y habiter, une ville doit aussi être le lieu où les habitants peuvent travailler et entreprendre. Croire en Guéret, c'est donc accompagner la communauté d'agglomération dans ses actions en faveur du développement économique et de l'attractivité du territoire, notamment en repensant le centre-ville en lien étroit avec les habitants, les commerçants et les chambres consulaires.

- S'épanouir à Guéret

Parce que l'éducation est le premier pas vers la citoyenneté et qu'elle nous donne la clé de l'équilibre social dans la cité, elle demeure la priorité municipale. Celle qui permet à Guéret d'être l'une des villes les plus sûres de France et celle qui devra permettre à chaque jeune citoyen de se construire, de s'insérer et de contribuer au Guéret de demain. Mais s'épanouir c'est également s'inscrire dans une démarche participative à travers notamment le renforcement de la pratique de la démocratie locale.

- Vivre ensemble à Guéret

Le tissu associatif local et les équipements de proximité sont des atouts indispensables de la cohésion et de la mixité sociale. Forte de la densité de ses équipements et de l'importance son bénévolat actif, la Ville de Guéret entend faire de son territoire un terrain d'expression des différences et des solidarités pour continuer de promouvoir et stimuler les valeurs collectives.

Le contrat de ville doit être une opportunité et une ambition au service de tout le territoire de l'agglomération et de ses habitants, à la fois comme facteur de réduction des inégalités et de la pauvreté mais également comme outil innovant d'une nouvelle forme de coopération entre tous les acteurs.

1.3/ La Gouvernance, une mobilisation forte des acteurs

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, la Ville de Guéret et les services de la Préfecture de la Creuse ont décidé de s'appuyer sur le schéma de gouvernance validé le 13 octobre 2014 :

A/ Le comité stratégique

Présidé par le Préfet de la Creuse, le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et le Maire de Guéret, il valide le diagnostic partagé, les enjeux, les orientations stratégiques, les objectifs opérationnels et les plans d'action. Il assure le suivi et l'évaluation du contrat. Le comité stratégique s'est réuni 5 fois avant la signature du contrat. Une réunion semestrielle est prévue pour suivre et évaluer les actions mises en œuvre.

La composition du comité stratégique

M. Le Préfet de la Creuse, M. Le Député-Maire, M. Le Président de la communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mme La Présidente du Conseil Départemental, M. Le Président du Conseil Régional, M. Le Directeur de la D.D.C.S.P.P. , M. Le Directeur Départemental de la D.D.T., M. Le Directeur de l'U.T. DIRECCTE, M. Le Directeur de la Délégation Territoriale de l'ARS, Mme La Directrice Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale, Mme La Directrice Départementale de la Sécurité Publique, M. Le Procureur de la République, M. Le Commandant de Groupement de la Gendarmerie départementale, M. Le Directeur de Pôle Emploi, M. Le Président de la Caisse d'Allocations Familiales, M. Le Directeur de la C.P.A.M., Mme La Directrice Régionale de la Caisse des Dépôts, M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, M. Le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat, M. Le Président de la Chambre d'Agriculture, M. Le Directeur de Creusalis, M. Le Directeur de France Loire, M. Le Directeur de la Maison Familiale Creusoise, M. Le Directeur d'AROLIM

B/ Le comité technique

Animé par la déléguée du Préfet et le chef de projet Politique de la ville de l'Agglomération du Grand Guéret, il coordonne le travail des groupes thématiques, organise les temps de travail collectif, s'assure de la mise en œuvre des préconisations du contrat de ville. Il prépare les dossiers pour le comité stratégique. Il rend compte au comité stratégique de l'état d'avancement du contrat. Le comité technique s'est réuni tous les 15 jours dans la phase d'élaboration du contrat. Il se réunira environ une fois par trimestre pendant la phase de mise en œuvre. Son rôle sera de définir les appels à projet, d'assurer leur lancement et leur suivi. Le comité technique s'appuiera sur les retours terrain des porteurs de projet et des membres des groupes thématiques pour évaluer les actions mises en place.

La composition du comité technique

Le chef de projet politique de la Ville, la déléguée du préfet, le délégué communautaire à la politique de la ville, l'adjointe au maire de Guéret en charge de la politique de la ville. Pour la ville de Guéret : le service politique de la ville, sport et culture, le service ressources humaines, le service éducation – jeunesse, le service technique, le CCAS, le service cohésion sociale. Pour la communauté

d'agglomération : le service habitat, le service développement économique, le service relation avec les territoires. Pour le conseil départemental : le service jeunesse et solidarité. Pour l'Etat : la DDT, L'UT Direccte, l'ARS, la DDCSPP. Et, le Conseil Régional, la CCI, la CMA, le pays de Guéret (santé).

C/ Les groupes thématiques

Animés par des pilotes issus des services de l'Etat, de la communauté d'agglomération du Grand Guéret et de la Ville de Guéret, ils élaborent et rédigent le diagnostic partagé dans leur domaine respectif. Ils proposent les enjeux, les orientations stratégiques, les objectifs et les plans d'action. Ils sont composés de techniciens de l'Etat et des collectivités, des élus et des acteurs locaux et des associations, quelques habitants qui l'ont souhaité peuvent intégrer ces groupes. Dans la phase de diagnostic / détermination des enjeux, les groupes thématiques se sont réunis à trois reprises. Des réunions complémentaires ont été organisées pour la déclinaison des orientations stratégiques, des objectifs opérationnels et des plans d'actions. La déclinaison du plan d'action définitif sera poursuivie jusqu'à fin 2015. Des entretiens individuels sont menés autant que de besoin avec des acteurs locaux pour compléter le travail des groupes. Les groupes thématiques seront maintenus dans la phase de mise en œuvre du contrat dans la cadre de l'observation (retour terrain et évolution des données chiffrées et des problématiques du quartier) et de l'évaluation des actions mises en œuvre.

Groupe prévention – éducation – vie associative : Ville de Guéret (Education, Sport, culture et cohésion sociale) – Grand Guéret – DDCSPP – CAF 23 – CG 23 (enfance et jeunesse) - DDSP – Association OASIS – Bureau Information Jeunesse – Une clé de la Réussite – DSDEN 23 – Ecole J. Prévert – PEP 23 – FOL 23 – Réseau des Assistantes Maternelles – PJJ – Foyer des jeunes travailleurs – Prisme Limousin – DRAC Limousin – élus municipaux et communautaires.

Groupe santé et solidarité : Conseil Départemental de la Creuse – ARS DT Creuse - DDCSPP – CCAS de Guéret – CAF 23 – CPAM 23 – CH Guéret – AECJF 23 – Grand Guéret (Pays de Guéret / santé) – Mairie de Guéret – Conseil de l'ordre national des infirmiers de la Creuse – UDAF de la Creuse – Maison Familiale Creusoise – OPH Creusalis – UTAS Guéret – Secours Populaire Guéret – Croix Rouge Française – élus municipaux et communautaires.

Groupe logement – cadre de vie – mixité sociale – mobilité : DDT - Grand Guéret – Ville de Guéret – DDCSPP – Conseil Départemental de la Creuse - OPH Creusalis – Maison Familiale Creusoise – Caisse des Dépôts – Agence Nexity – CAF de la Creuse – Conseil Régional – élus municipaux et communautaires.

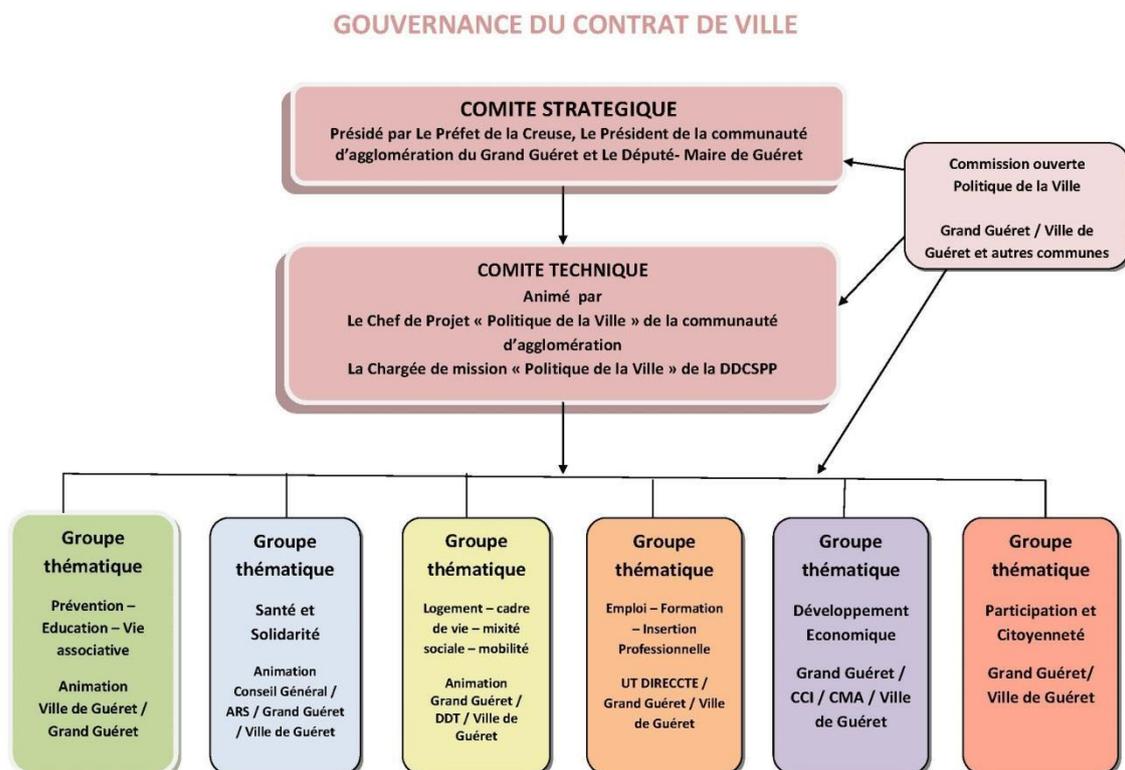
Groupe emploi – formation – insertion professionnelle : Grand Guéret – Ville de Guéret (RH), CCAS, Région Limousin – Conseil Départemental 23 – DIRECCTE – ARS – Cap Emploi – Mission Locale – Chambre des Métiers et de l'Artisanat – GRETA Creuse – Pôle Emploi – CFPPA d'Ahun – CNFPT – CCI – INSEE Limousin – élus municipaux et communautaires.

Groupe développement économique : Grand Guéret – CCI – CMA – Guéret – Région Limousin – Caisse des Dépôts – Conseil Départemental – Ville de Guéret – Union des commerçants – DDCSPP – DDT – élus municipaux et communautaires.

Groupe participation et citoyenneté : Ville de Guéret (services population, jeunesse, cohésion sociale), PEP 23 – Dispositif Local d’accompagnement (DLA) – BIJ, IREPS, Conseil de quartier, association OASIS, Une clé de la réussite, FOL 23, PJJ, élus municipaux et communautaires

D/ La commission politique de la Ville

Elle réunit des élus de la communauté d’agglomération du Grand Guéret et de la ville de Guéret. Elle échange autour des propositions des groupes stratégiques et apporte sa contribution via les élus qui la composent au sein de ces groupes. Le délégué à la politique de la ville du Grand Guéret et l’adjointe à la politique de la ville de Guéret participent à l’ensemble des travaux des groupes thématiques, des groupes techniques et du comité stratégique.



1.4/ Une ingénierie de projet tripartite

Le chef de projet politique de la ville a été recruté par la communauté d'agglomération pour mener à bien le contrat de ville dans le cadre de la nouvelle compétence du Grand Guéret. Il assure la coordination des travaux des différentes instances de la gouvernance. Il travaille étroitement avec la déléguée du préfet pour donner de la cohérence au contrat et veiller à la pleine collaboration entre les services de l'Etat, les collectivités et les partenaires et acteurs locaux. Le chef de projet rédige le contrat avec l'appui d'un comité de rédaction restreint issu du comité technique. Il co-anime le comité technique et prépare les documents pour le comité stratégique en s'appuyant sur les retours des techniciens du comité technique.

La Déléguée du Préfet assure le lien entre les services de l'Etat et le chef de projet. Elle est garante de la cohérence interministérielle locale. Elle co-anime le comité technique, informe ses membres des dernières informations du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires et contribue à la cohérence d'ensemble du contrat de ville notamment au regard du droit commun et du droit spécifique mobilisables. La déléguée du Préfet s'assure du respect des exigences nationales, du respect des échéances et de la prise en compte de la parole des habitants.

L'association Villes au Carré, centre de ressources agissant sur la région Centre, Poitou – Charentes et Limousin accompagne les collectivités depuis 2007, notamment dans le cadre de la politique de la ville. Conventioneer avec la communauté d'agglomération du Grand Guéret, elle accompagne les élus et l'équipe projet dans la mise en cohérence du contrat au regard des plans et schémas du territoire, contribue à la priorisation des orientations et des objectifs et co-construit avec les acteurs locaux un projet de développement local durable autour des enjeux de l'Albatros. Elle apporte un accompagnement méthodologique avec la mobilisation de son expertise et de son réseau inter-acteurs interrégional et national.

A/ Une méthodologie qui repose sur une approche bouclée des projets

La méthodologie choisie est tout d'abord celle de la concertation entre tous les acteurs du territoire associée à la consultation des habitants.

En regard des spécificités de l'application de la politique de la ville sur un territoire rural composé d'une ville centre avec un quartier prioritaire unique, nous avons souhaité adopter une démarche de développement local.

La caractéristique principale du quartier est sans nul doute le niveau de pauvreté très important des habitants et leur précarisation grandissante. Mais, cette situation, si elle est concentrée pour ce qui concerne l'Albatros sur 1880 habitants, se retrouve de manière très sensible sur le centre-ville et également sur des poches de pauvreté des communes de l'agglomération.

Il nous semble donc important de signaler dès à présent que certaines actions qui seront menées pour les habitants de l'Albatros ne seront de fait qu'un ciblage renforcé et adapté d'une action

existante déjà menée sur l'ensemble du territoire communautaire voire départemental compte tenu de problématiques communes. D'autres actions innovantes seront menées spécifiquement sur l'Albatros.

L'autre élément primordial de notre approche dans l'élaboration et la mise en œuvre du contrat de ville est de faire en sorte qu'une partie des actions du programme 2015 – 2020 soient bouclées.

Ces boucles doivent permettre d'impacter avec plus de force et d'efficacité sur les indicateurs du contrat révélateur d'une amélioration sensible de la situation des habitants de l'Albatros.

En ce sens, la validation du volet renouvellement urbain est essentielle.

En effet, chaque euro investi dans l'urbain doit être l'occasion d'agir en faveur de l'insertion sociale, culturelle et professionnelle des habitants. Chaque euro investi doit conduire à redonner de l'estime de soi, à contribuer au mieux vivre ensemble, à former et réinsérer les habitants dans un parcours professionnel, éléments indispensables pour remettre en mouvement une grande partie de la population du quartier.

C'est cette démarche de projet qui sera notre fil rouge du contrat de ville du Grand Guéret.

B/ Une évaluation ciblée sur quelques indicateurs clés

Les objectifs opérationnels seront déclinés en indicateurs mesurables ou de réalisation. Cette phase sera finalisée durant le deuxième semestre 2015. Ces indicateurs limités en nombre devront permettre d'évaluer l'amélioration des conditions de vie des habitants de l'Albatros. L'évolution de ces indicateurs sera renseignée à partir des bilans des actions portées par les partenaires et de leurs tableaux de bords.

Les principaux indicateurs porteront sur l'évolution du revenu fiscal médian du quartier, sur l'évolution du taux de chômage du quartier, sur l'évolution de la dépendance aux prestations, sur les indicateurs de réussite éducative, sur la réalisation des opérations urbaines.

L'évaluation sera conduite par le comité technique.

1.5/ La participation, reconnaissance de la maîtrise d'usage des habitants

Comme le prévoit la loi du 21 février 2014, la prise en compte de la parole des habitants est une préoccupation permanente des partenaires du contrat de ville du Grand Guéret. La ville de Guéret, depuis plusieurs années, a acquis en la matière une expérience probante de la consultation des habitants, que ce soit à travers ses conseils de quartier, son conseil municipal d'enfants, son conseil local de jeune, l'élaboration de son agenda 21 ou encore la mise en œuvre pendant 4 ans (2010 – 2014) d'une expérimentation inscrite dans le dispositif national « en associant leurs parents, tous les enfants peuvent réussir » en partenariat avec ATD Quart Monde et l'IRDSU (Inter-réseau de développement social urbain).

Dans le cadre du projet Albatros, la participation des habitants ne se limitera pas à la consultation. Elle intégrera, dès la mise en action du conseil citoyen (2^{ème} semestre 2015), les dimensions de co-construction et de co-évaluation des actions du contrat de ville.

Sur la phase d'élaboration du contrat, et en absence du conseil citoyen, les habitants ont participé à l'élaboration du contrat à travers quatre actions :

En premier lieu, les partenaires du contrat, sous la conduite de la communauté d'agglomération, ont mis en place quatre diagnostics en marchant autour des problématiques du groupe thématique « habitat, logement, mobilité et mixité sociale ». Ces rencontres avec les habitants, en présence du bailleur social, nous ont permis d'étoffer le diagnostic de territoire. Une trentaine d'habitants ont ainsi contribué à l'élaboration du programme d'intention du volet renouvellement urbain du contrat.

En deuxième lieu, la communauté d'agglomération en partenariat avec l'IUT Carrières Sociales de Guéret a mis en œuvre un questionnaire¹ auprès de 194 ménages de l'Albatros sur un total d'environ 1062 ménages. Réalisée sur la première quinzaine de février 2015, l'enquête a porté sur l'ensemble des thématiques du contrat du Grand Guéret, à savoir, le cadre de vie, la tranquillité et la sécurité, l'éducation, la santé, l'emploi et la formation.

L'exploitation du questionnaire a permis de mieux cerner les comportements, les besoins et les attentes des habitants.

En troisième lieu, une réunion de restitution des résultats du questionnaire et des diagnostics en marchant a été organisée le 26 mars 2015. Elle a permis de partager avec les habitants le contenu de leurs apports et de les valider.

L'accueil des habitants et les qualités d'écoute des partenaires s'annoncent comme des gages d'une collaboration fructueuse en faveur du quartier et de ses habitants. Mais les attentes sont très importantes. Il est essentiel de poursuivre les échanges et au-delà d'agir rapidement et concrètement sur des actions visibles pour la population.

En quatrième lieu, une médiation culturelle autour d'un appartement communautaire entreprise sur mai et juin 2015 a confirmé notre volonté de travailler avec les habitants. Il sera équipé et décoré par

¹ Cf. projet Albatros – Analyse du questionnaire aux habitants en annexe

la ville et les habitants. Des actions seront menées autour de temps conviviaux, repas partagés, lecture et écriture de poésies, formation à l'improvisation... Autant d'outils d'expression sur leur vision de la vie du quartier. Cette médiation est le moyen qui semble le plus approprié pour rentrer en contact avec les "invisibles", recueillir leur parole et au-delà susciter les volontariats pour intégrer le conseil citoyen.

Le conseil citoyen s'appuiera sur une quarantaine de membres dont une vingtaine issue des acteurs du quartier ou agissants sur le quartier et une vingtaine issue du volontariat des habitants.

Le Conseil Citoyen pourra s'appuyer sur le Centre d'Animation de la Vie Sociale pour la logistique et les ressources. Un budget propre lui sera associé. Son fonctionnement sera défini par ses membres lors de son installation dans le courant du 2^{ème} semestre 2015.

La participation des habitants aux élections municipales

Les Guérétois votent toujours proportionnellement plus que la moyenne des Français aux élections et notamment aux élections municipales. Aux dernières élections municipales de 2014, 61,76% des Guérétois ont votés dont 94,96% de suffrages exprimés et 5,03% de nuls. Les habitants de l'Albatros sont amenés à s'exprimer sur les bureaux 1 (centre – ville), 2 (centre – ville), 4 (Jean Macé), 6 et 7 (Jacques Prévert). A l'exception du bureau 4 (65,16% de votants) et 6 (62,68% de votants) on observe une participation moindre que sur les autres bureaux sur le bureau 1 (57,37% de votants), sur le bureau 2 (55,03%) et sur le bureau 7 (58,66%). On observe une tendance globale à la baisse de la participation sur les trois derniers scrutins locaux.

1.6/ Un droit commun prioritairement mobilisé

Le diagnostic partagé réalisé avec l'ensemble des partenaires du contrat du Grand Guéret a démontré la nécessité de faire davantage bénéficier les habitants de l'Albatros du droit commun et notamment des dispositifs d'accès à la formation, à l'emploi, aux activités culturelles ou sportives et à la santé.

La mobilisation du droit commun constitue un axe majeur de la réforme de la politique de la ville et de la mise en oeuvre des contrats de ville nouvelle génération.

Comme le prévoit la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dans son article 1er, « *La politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en oeuvre les instruments qui lui sont propres* ».

Il y a donc lieu de mobiliser en priorité le droit commun pour mener les actions inscrites au contrat de ville du Grand Guéret. Ce droit commun correspond aux politiques sectorielles (santé, développement économique, éducation, urbanisme, etc....) qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans distinction entre les quartiers ou les territoires.

La réorientation des moyens de droit commun humains et financiers en direction des quartiers prioritaires constitue désormais une priorité afin de redonner aux crédits spécifiques leur effet de levier. La mobilisation du droit commun interviendra donc avant toute mobilisation de crédits spécifiques.

En 2013, le ministère délégué à la ville a signé douze conventions interministérielles qui visent à territorialiser les politiques sectorielles en vue de mobiliser les moyens de droit commun vers les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces conventions représentent les engagements politiques (budgets, dispositifs, appels à projet, subventionnements,...) mais aussi les effectifs humains, le matériel et les équipements publics déployés en direction des territoires prioritaires.

Les ministères concernés sont les suivants :

- le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,
- le ministère délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation,
- le ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme,
- le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,
- le ministère de la santé et des affaires sociales, le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la famille et le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion,
- le ministère des droits des femmes,
- le ministère délégué en charge des transports, de la mer et de la pêche,
- le ministère de la justice,
- le ministère de la défense et le ministère délégué chargé des anciens combattants,

- le ministère de l'intérieur,
- le ministère de l'éducation nationale et le ministère délégué à la réussite éducative,
- le ministère de la Culture et de la Communication

A ces conventions interministérielles viennent s'ajouter des conventions entre le Ministère de la ville et les principaux partenaires de la politique de la ville dont notamment pour le Grand Guéret :

- Une convention triennale d'objectifs avec l'Association des Régions de France avec pour objectifs de mobiliser et cibler les fonds européens (FSE et FEDER) 2014 - 2020 sur les priorités thématiques et territoriales de la politique de la ville et d'articuler les interventions menées au titre de la politique de la ville dans les nouveaux contrats de ville.

La participation de la Région Limousin se fera sur la base de l'inscription des actions du contrat de ville dans le contrat de ses politiques territoriales par le biais du contrat mixte d'agglomération conclu avec la communauté d'agglomération du Grand Guéret en mobilisant des crédits sectoriels et territoriaux. La Région Limousin interviendra également dans le cadre de ses politiques sectorielles hors contrat en mobilisant uniquement des crédits sectoriels. En tant qu'autorité de gestion, la Région a inscrit dans le PO FEDER la politique de la ville pour les trois agglomérations avec des quartiers prioritaires dont le Grand Guéret. L'axe urbain (axe 6 PO FEDER) est également consacré aux équipements des agglomérations et à l'aménagement urbain des pôles structurants.

- Une convention triennale d'objectifs avec l'Assemblée des Départements de France avec pour objectifs de mobiliser le droit commun des conseils départementaux sur les quartiers prioritaires et de coordonner les efforts de chaque partenaire, intégrer les engagements des conseils départementaux dans le volet social des contrats de ville, lutter contre les phénomènes d'exclusion et le creusement des inégalités territoriales.

Au-delà des crédits sectoriels du département, 10% du FSE devraient être mobilisés sur les actions retenues par les partenaires pour le contrat du Grand Guéret.

- Une convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires entre l'Etat et la Caisse des Dépôts 2014-2020 avec pour objectifs d'accompagner le renouvellement urbain, de contribuer au développement économique, à la transition énergétique, au développement du numérique et au désenclavement des quartiers.

En effet, la Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées:

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la Caisse des Dépôts pourra également financer les copropriétés dégradées.

- Une convention triennale d'objectifs avec l'Assemblée des Communautés de France avec pour objectifs de faire des contrats de ville le cadre d'un projet de territoire intégré et solidaire, de mutualiser les moyens humains, financiers et fiscaux du territoire, de répartir plus équitablement le poids des charges socio-urbaines sur le territoire communautaire. Cette orientation se traduira par la rédaction d'un pacte de solidarité financier et fiscal.

Chacune de ces conventions fera l'objet, en regard des orientations définies dans le contrat de ville du Grand Guéret et des besoins du territoire, d'une déclinaison en convention territoriale.

Au – delà de ces engagements conventionnels, chaque partenaire du contrat de ville du Grand Guéret s'engage sur la mobilisation de ses moyens humains, techniques et financiers en faveur de la réussite et de la mise en œuvre dans ses domaines de compétences respectifs des actions contractualisées. Ces engagements seront inscrits dans chaque fiche action concernée.

1.7/ Un contrat de ville attentif aux priorités transversales de la politique de la ville

« Trois axes transversaux doivent se décliner dans chacun des trois piliers et dans l'ensemble du contrat : la jeunesse, l'égalité entre les hommes et les femmes et la prévention de toutes les discriminations ». Circulaire du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports du 15 octobre 2014.

Face à cette obligation, les partenaires du contrat de ville ont tenté de caractériser les difficultés rencontrées par la jeunesse, les situations d'inégalités entre les hommes et les femmes et les situations de discriminations notamment celles liées à l'emploi.

A/ La jeunesse

Concernant la jeunesse, la ville de Guéret en partenariat avec les services du conseil départemental, le service petite enfance de la communauté d'agglomération, les services de l'Education Nationale, la caisse d'allocation familiale, la DDCSPP et l'ensemble du mouvement associatif local mettent en œuvre depuis plus de 20 ans un projet éducatif territorial basé sur : la prise en compte des difficultés d'accès pour les jeunes aux activités péri-éducatives, les besoins d'accompagnement à la scolarité, la prévention de la délinquance et les pratiques citoyennes. Cette priorité jeunesse est un fondement de l'action publique sur le territoire communal et plus largement communautaire. Elle se traduit dans le présent contrat de ville par la prise en compte d'un enjeu prioritaire : la réussite éducative et la citoyenneté. Cet axe transversal se traduira également à travers les trois autres enjeux du contrat du Grand Guéret et notamment celui de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

B/ L'égalité femmes - hommes

Concernant l'égalité entre les hommes et les femmes, les partenaires s'accordent sur l'absence d'éléments tangibles (nous sommes en attente des prochains indicateurs qui seront publiés par quartier par le CGET) permettant de qualifier des inégalités pour les populations de l'Albatros. Plus que des inégalités, nous relèverons dans le cadre de ce contrat des difficultés fortes auxquelles les femmes notamment les femmes seules avec enfants sont confrontées. La situation des familles monoparentales dont 85% sont constituées d'une femme seule avec son ou ses enfants sera pour les acteurs du contrat un sujet d'observation et de traitement spécifique avec des traductions opérationnelles sur le champ de l'insertion sociale, culturelle et professionnelle, sur le champ de l'éducation et des aménagements urbains. Un accompagnement fort de ces familles sera privilégié. Les hommes soumis aux mêmes difficultés lorsqu'ils sont en situation de monoparentalité bénéficieront bien entendu des mêmes dispositions.

C/ La lutte contre les discriminations

Un regard, sous forme d'une observation méthodique, sera porté sur les éventuelles discriminations hommes – femmes dans l'emploi. Cette observation s'exercera également pour toutes les autres formes de discrimination, et notamment celles qui pourraient exister par rapport à l'adresse ou à l'origine.

Au – delà de ces formes de discriminations, il apparaît que la discrimination la plus forte et observable soit celle liée aux conditions de ressources des ménages. On constate en effet une faible proportion de familles issues de l'Albatros dans les actions portées par la municipalité ou le secteur associatif. Toutefois, on observe que même lorsque les activités proposées le sont à des prix faibles voire nuls (gratuité), la fréquentation n'est pas celle qui pourrait être attendue. Il existe donc des freins culturels et psychologiques à lever pour atteindre à travers ces actions la mixité sociale souhaitée. Le comité technique (ou les acteurs locaux oeuvrant sur le contrat de ville) s'est inscrit dans une démarche de diagnostics territoriaux (enquête proposée par le niveau national) pour avoir des éléments objectifs et ainsi permettre de sensibiliser les acteurs et de lutter efficacement contre toutes sortes de discrimination.

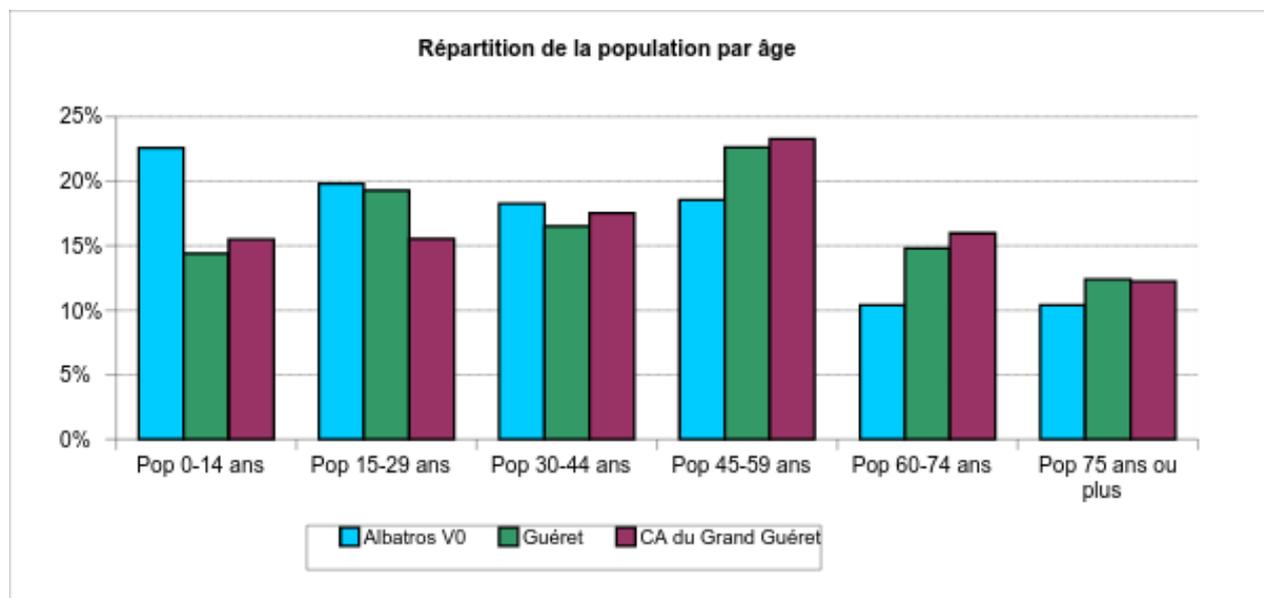
Des actions du contrat viseront à lever ces freins et à réduire les discriminations liées aux ressources pour favoriser le vivre ensemble et la mixité sociale.

2/ Le diagnostic de territoire

2.1/ L'Albatros, un quartier jeune, des familles monoparentales sur représentées et une population fortement touchée par le chômage

La population de l'Albatros représente 6,5% de la population de la communauté d'agglomération et 13,8% de la population de Guéret. Toutefois, l'Albatros se caractérise par une part de la population jeune (0-29 ans) beaucoup plus importante (42,4%) que sur Guéret (33,7%) et le Grand Guéret (31%).

LA Creuse est le département de France métropolitaine où l'âge moyen de la population est le plus avancé. Dans ce contexte, la jeunesse du quartier de l'Albatros doit être prise comme une force et une opportunité pour bâtir le territoire de demain.

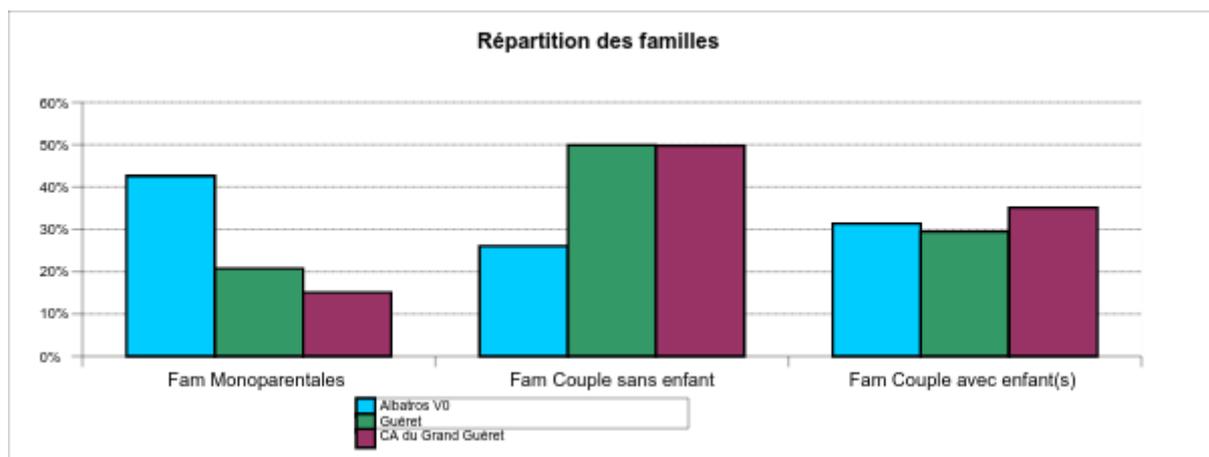


Nombre d'habitants

	#	Femme	Homme	Total
La Rodde	20182	1442	1199	2641
Centre Ville	20182	1500	1255	2755
Champegaud		1397	1284	2681
Maindigour	20182	1388	1104	2492
Jouhet		1620	1384	3004
Commune de Guéret		7348	6225	13573
EPCI : CA du Grand Guéret		14933	13650	28583

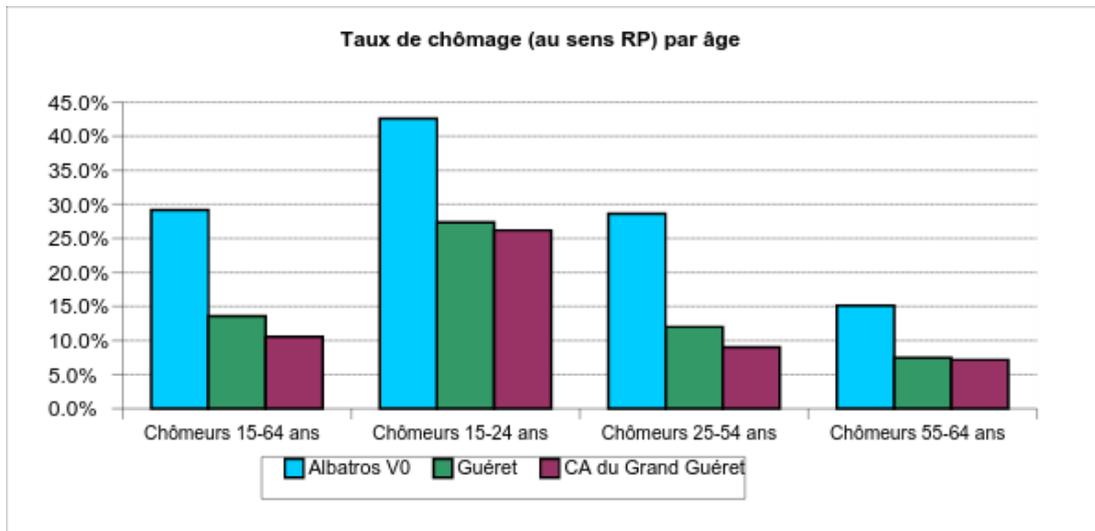
Répartition sexuée de la population de Guéret et du Grand Guéret (source INSEE 2010 par IRIS)

50,7% des ménages sur Guéret, 54,5% sur l'Albatros et 40% sur le Grand Guéret sont constitués d'une seule personne. Mais la distinction majeure entre les trois entités réside dans la proportion très importante de familles monoparentales sur le quartier politique de la ville. Celui – ci compte en effet 43 % de familles monoparentales (200 familles) parmi les familles du quartier, contre 21% pour Guéret et 15% pour le Grand Guéret. Cet état statistique conjugué aux constats de terrain des acteurs locaux nous conduisent à faire de l'accompagnement à la monoparentalité et de la lutte contre l'isolement des axes forts du contrat de ville.

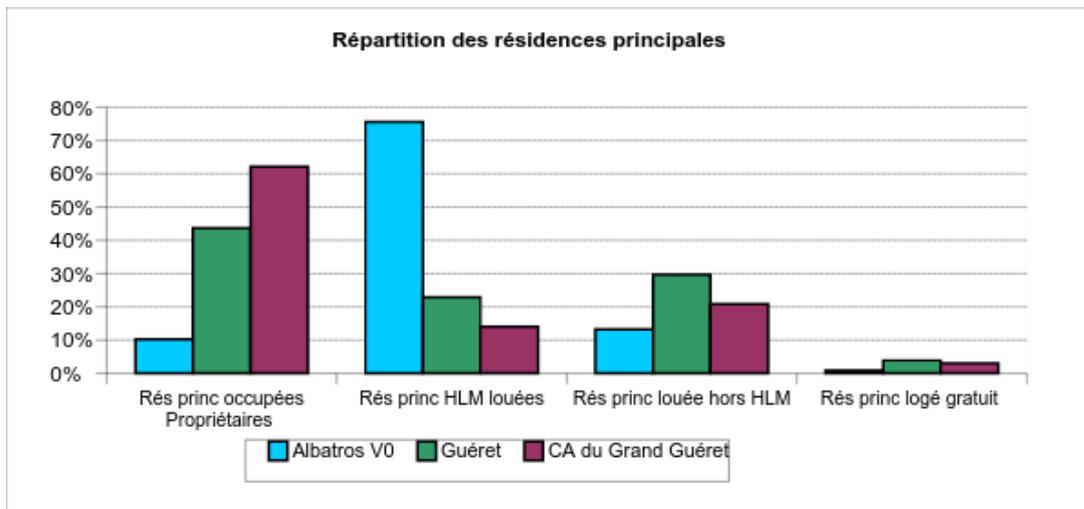


L'un des principaux chiffres significatif des écarts entre l'Albatros et le reste du territoire est le taux de chômage. Ainsi, quel que soit l'âge, le taux de chômage constaté sur l'Albatros est 2 à 3 fois supérieur à ceux constatés sur Guéret ou sur le Grand Guéret. Les taux relevés sur l'Albatros sont similaires à ceux présentés au niveau national dans les quartiers prioritaires. Ainsi, 29,2% de la population active est concernée sur l'Albatros. Ce chiffre grimpe à 42,7% chez les 15 – 24 ans. La

mobilisation du droit commun et des dispositifs d'accès à l'emploi notamment des jeunes sera donc une priorité du contrat de ville.



76% de la population de l'Albatros résident en habitat à loyer modéré, pour 13% de locataires hors HLM et 10% de propriétaires résidents. Ces chiffres révèlent malgré tout l'existence d'une mixité sociale sur le quartier consécutive à une mixité de l'habitat.



2.2/ Le pilier Urbain

L'agglomération est confrontée à un phénomène de périurbanisation. Tandis que la couronne péri-urbaine connaît un essor démographique, la ville centre perd sa population. La vacance s'installe sur le parc privé mais aussi, dans une moindre mesure sur le parc social. Guéret concentre à elle seule 53% des logements vacants. La vacance progresse en particulier sur les logements privés situés au-dessus des commerces du centre-ville et dans le parc public sur les logements collectifs et les grandes typologies (T4 et T5).

Le marché locatif, détendu, concerne essentiellement Guéret. Les opérations successives d'amélioration du parc privé depuis 2002 (OPAH et PIG) ont eu pour effet de rapprocher les loyers de ce parc à ceux du parc public, créant ainsi une concurrence et une rotation des ménages entre ces deux derniers.

Il existe également une concurrence avec le marché de l'accession grâce à des prix relativement bas sur les communes péri-urbaines. Ce phénomène de déconcentration a pour conséquences d'une part des exigences importantes des demandeurs de logements sociaux, et d'autre part, une spécialisation des logements collectifs sociaux à Guéret et Saint-Vaury qui logent ainsi une population plus précaire.

Un quartier prioritaire atypique :

L'Albatros a pour spécificité d'être positionné au centre de la ville de Guéret. Les logements les plus distants sont situés à moins de 500 mètres du centre-ville. Cette proximité des services, équipements et commerces constitue un atout pour le quartier mais également une faiblesse car le centre ancien de Guéret connaît lui aussi d'importantes difficultés (fermeture de commerces, vacance importante...).

L'Albatros se distingue des quartiers politiques de la ville « classiques » de par sa composition faite de différentes entités :

- des résidences composées de logements sociaux, gérées principalement par le bailleur Creusalis (Charles de Gaulle, Brésard, Pierrebourg, Beauregard, Blanchet et Madeleine Chapelle) et par le bailleur France Loire (Charles de Gaulle). Au total les logements sociaux représentent près de 900 logements.

- des copropriétés composées de logements collectifs ou d'individuels groupés (la Rodde, cité des jardins, Stalingrad).

- du pavillonnaire principalement habité par des propriétaires occupants (Beauregard-Vedrine). Ces entités se mélangent et s'entremêlent donnant au quartier un effet « mosaïque ».

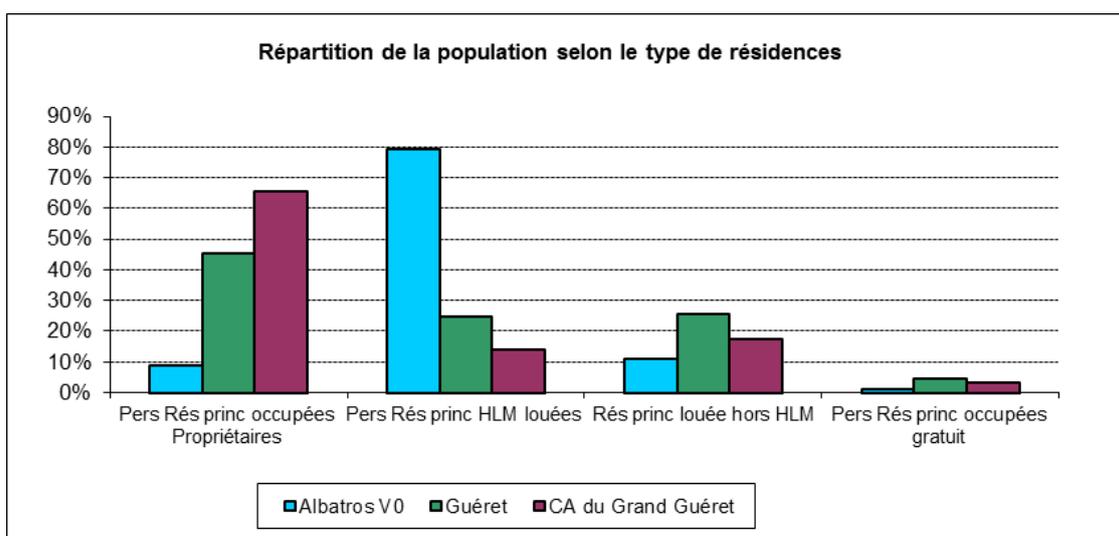
Source : Balade urbaine – Cathy SAVOUREY – Villes au carré²

² Balade urbaine dans l'Albatros – schéma d'intention d'un projet de renouvellement urbain pour l'Albatros

Une concentration de logements sociaux publics sur L'Albatros

L'Albatros concentre 42% des logements sociaux public de l'agglomération et 49% des logements sociaux publics de la Ville de Guéret. La ville de Guéret concentre à elle seule 85% des logements sociaux de l'agglomération en 2011.

Ce quartier se caractérise donc par la prédominance de logements locatifs. En effet, 89% des résidences principales sont en locatif public ou privé contre 53% sur Guéret et 35% sur l'ensemble de l'agglomération.



Source : INSEE - RP2011

Plus de la moitié du parc social collectif de Guéret date des années '60-'70. Même si ce parc a été régulièrement entretenu, il ne répond plus aux exigences en termes d'économies d'énergie, de confort, d'adaptation et/ou d'accessibilité. Des programmes de réhabilitations successifs du parc de Creusalis et des opérations de démolition (notamment la « barre Maindigour ») ont été réalisés depuis 2008. Ces efforts sont à poursuivre. Les priorités identifiées portent sur les travaux de performance énergétique (afin de réduire les dépenses énergétiques des ménages de plus en plus précaires), sur l'aspect extérieur et l'intégration des immeubles dans l'espace urbain (pour revaloriser une image dégradée de ces résidences), sur l'amélioration de l'accessibilité (notamment pour prendre en compte le vieillissement des équipements et des populations).

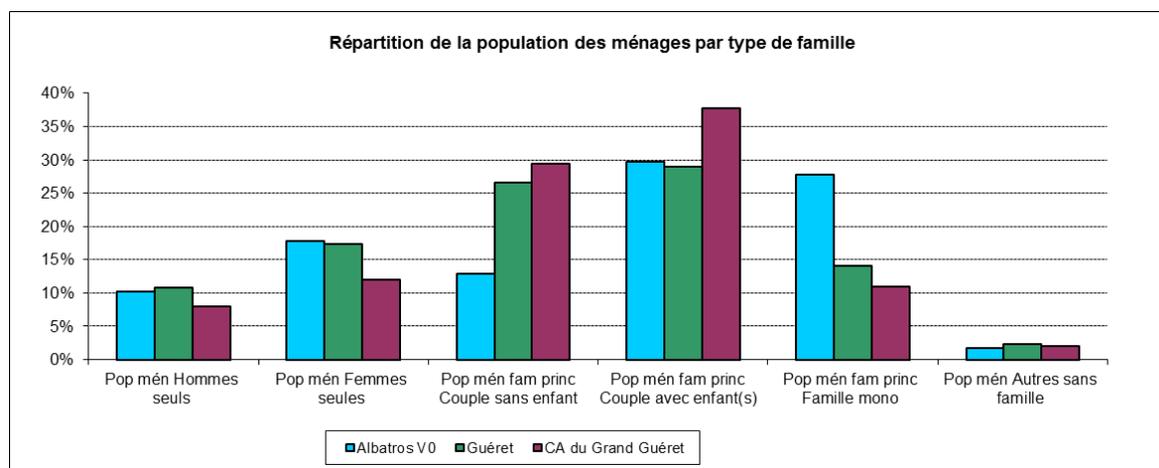
Même si ces travaux d'entretien et de mise à niveau sont nécessaires, la mesure du niveau de satisfaction des habitants du quartier (194 enquêtés) révèle une appréciation plutôt positive de l'état général de leur immeuble ou habitation puisque 77% d'entre eux se sont déclarés plutôt satisfaits (satisfait ou assez satisfait). Les motifs d'insatisfaction évoqués par 23% des sondés concernent les dégradations (13), la saleté et les odeurs (13), la vétusté, l'humidité et l'isolation (8). A noter toutefois que cette satisfaction globale est plus relative sur Brésard (32% d'insatisfaits) et Pierrebourg (42% d'insatisfaits).

Une vacance qui augmente

Les données INSEE du recensement de la population en 2011, montrent que la vacance sur l'albatros (7% des logements) est inférieure à celle constatée sur Guéret (10%) et sur l'Agglomération (11%). Si le logement public apparaît moins impacté par le phénomène de vacance que le logement privé (en particulier le patrimoine situé en cœur de ville), celle-ci reste tout de même en hausse. La vacance sur le patrimoine de Creusalis dans le secteur de l'Albatros représentait 41 logements en 2014, soit plus du double qu'en 2013 avec des situations différentes selon les îlots : une vacance très faible ou inexistante sur Beuregard, Madeleine Chapelle et Charles de Gaulle (inférieure à 2%) ; en progression sur Brésard et Pierrebourg (de 4 à 6%) ; importante et en forte augmentation sur Blanchet (16%). Par ailleurs l'habitat social vertical, dès qu'il dépasse 4 à 5 étages peut souffrir d'une image négative en opposition au reste du paysage des constructions guéretoises qui dépasse rarement les 3 étages.

Une inadéquation entre l'offre et la demande de logement :

La demande portant sur les logements de grande typologie dans l'habitat collectif (T4 et plus) est significativement en baisse alors que ces logements représentent 25% du parc de Creusalis. Cette évolution est sans doute à rapprocher de la baisse de la taille des ménages (part de plus en plus importante de personnes seules et de familles monoparentales), de la désaffection des ménages pour le logement collectif au profit de l'individuel et du départ vers le péri-urbain.



Source : INSEE - RP2011

La part des ménages composés d'une seule personne sur l'Albatros est proportionnelle à celle de Guéret et supérieure à celle de l'agglomération. La part des familles monoparentales est quant à elle nettement plus importante sur l'Albatros que sur le reste de la ville et de l'agglomération.

La répartition des différents types de ménages est sensiblement différente d'une résidence à une autre : selon les données OPS de Creusalis, Madeleine Chapelle et Sylvain Blanchet concentrent une part très importante de familles monoparentales (respectivement 44% et 36% des ménages). La part des ménages composés d'une seule personne est quant à elle importante sur l'ensemble des résidences sauf sur Madeleine Chapelle.

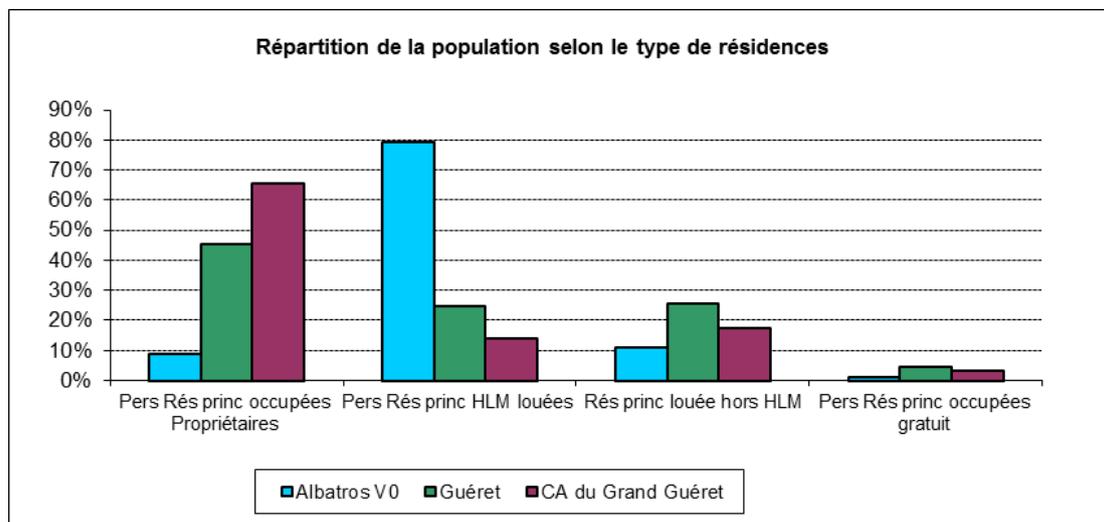
Les travaux parfois importants d'entretien du patrimoine ou d'amélioration des performances énergétiques des immeubles concentrant le plus de grands logements amènent Creusalis à s'interroger sur l'opportunité de déconstruire certains d'entre - eux. Sur de nombreux immeubles, Creusalis manque de visibilité à moyen terme.

Les parcours résidentiels : un taux de rotation élevé

Le bailleur Creusalis n'a pas mis en place de programme d'accession sociale à destination de ses locataires du parc collectif et notamment sur l'Albatros. Si une faible rotation est à noter sur les maisons individuelles du parc social hors secteur de l'Albatros, un taux de rotation sur les 6 résidences du quartier est conséquent par rapport à la moyenne nationale (10,2% en 2010 source USH). Sur 21 bâtiments, 7 ont un taux de rotation supérieur à 20%, 12 ont un taux compris entre 10 et 20% et 2 inférieurs à 10%.

Une image dévalorisée de certaines résidences :

Les logements collectifs les plus anciens sont aujourd'hui dévalorisés. Ces immeubles se paupérisent, la vacance s'y installe (Blanchet). Certains îlots plus récents connaissent aussi des problèmes d'incivilité et de voisinage (Brésard). Sur Blanchet et Madeleine Chapelle, l'existence de problèmes de sécurité et de voisinage, une mauvaise image de ce quartier, une absence de mixité sociale rendent de plus en plus difficile les attributions. Selon Creusalis cette notion d'image de quartier est toutefois à relativiser, la perception sociale d'un immeuble ou d'un quartier peut évoluer de façon importante à l'occasion du départ ou de l'arrivée de quelques nouveaux locataires.



Source : INSEE - RP2011

Un parc privé peu connu des services publics :

Le parc privé situé sur le quartier de l'Albatros compte au total 248 logements (soit 23% des résidences principales du quartier). 44% de ces résidences principales sont occupées par leur propriétaire, et 56% sont en location.

Ce parc privé dont la connaissance technique est encore insuffisante à ce jour, ne comprend pas d'après les services de l'ANAH et le Pôle de lutte contre l'habitat indigne récemment créé, de

copropriété dégradée. Un seul bâtiment collectif sur la Rodde, aujourd'hui en grande partie vacant, avait été identifié comme tel.

Quoi qu'il en soit, force est de constater qu'une étude sur le parc privé de l'Albatros serait à réaliser pour définir les actions prioritaires à mettre en œuvre sur ce parc.

Une part de ménages non motorisés supérieure à la moyenne de l'agglomération...

En septembre 2011, le diagnostic préalable à la définition du Plan Global de Déplacement de l'agglomération mettait en avant un usage prépondérant de la voiture, mais avec une part de la marche à pied à ne pas négliger.

A titre d'exemple, sur l'ensemble de la population de l'agglomération, les modes de déplacement déclarés pour les trajets domicile travail montraient cette prépondérance: 83% d'usage de la voiture, 15% de marche à pied, notamment à Guéret. La voiture était aussi, dans une moindre mesure, le mode de transport principal utilisé pour les déplacements domicile – école et loisirs.

L'enquête menée auprès de 194 résidents de l'Albatros montre que leurs modes de déplacement varient également en fonction de l'objectif du trajet. On constate une moindre utilisation de la voiture qui reste largement majoritaire pour se rendre au travail (67%) même si les emplois sont situés relativement proche du domicile. Les autres moyens de transport utilisés sont la marche à pied (20%), le bus (4%) et le vélo (2%).

Cet écart s'explique notamment par une moindre motorisation des ménages de l'Albatros puisque plus d'un tiers des interrogés déclare ne pas avoir de véhicule, chiffre important au regard de la moyenne départementale avec 84.9% des ménages de la Creuse qui disposaient en 2011 d'au moins un véhicule (INSEE – RP2011). Il convient toutefois de souligner que le caractère central du quartier rend la possession d'un véhicule moins indispensable que dans le milieu rural avoisinant.

Lorsqu'il s'agit de se rendre dans son établissement scolaire, 52% des habitants utilisent la marche à pied, 25% la voiture et 17% le transport scolaire. Pour les loisirs, on se retrouve devant une situation intermédiaire avec 59% qui se déplacent en voiture, 35% à pied, 3% en bus et 1% en vélo. Ces chiffres tendent à approcher de ceux du reste de l'agglomération.

... sur un territoire peu conçu pour les piétons :

« Situé dans le prolongement immédiat du centre historique de Guéret et proche des espaces commerciaux en périphérie, ce territoire monofonctionnel, tourné quasi exclusivement vers l'habitat, est marqué par la présence de grandes infrastructures (voies de chemin de fer en surplomb ou en tranchée, pénétrantes routières) qui fragmentent ce territoire en trois unités autonomes, rendant la mobilité des piétons difficile.

Ce territoire conçu pour la voiture, s'accorde mal avec les enjeux de mobilité de notre société et surtout le type de population présente faiblement motorisée (un habitant sur trois se déplace à pied). »

Extrait du document : Balade urbaine – Cathy SAVOUREY – Villes au carré – Février 2015

La création du réseau de Transport en Commun de l'Agglomération (et ses lignes urbaines) en septembre 2013 a contribué à diminuer l'enclavement des résidents du quartier prioritaire vers les pôles générateurs de déplacement : le centre ancien, les zones de chalandise et le pôle intermodal de la gare et certaines zones d'emplois. Tous les secteurs de l'Albatros sont à ce jour desservis par un arrêt de bus, à l'exception de Charles de Gaulle (projet en cours).

Des améliorations du réseau sont encore à l'étude : implantation d'abribus, modifications des trajets et des horaires, amélioration de l'accessibilité, afin d'adapter ce service encore jeune aux besoins des usagers et développer l'usage des transports en commun sur l'ensemble de l'agglomération.

Des besoins portant prioritairement sur la sécurisation de la voirie et des trottoirs, le stationnement et les aires de jeux :

Pour la grande majorité des personnes interrogées, le cadre de vie du quartier est « plutôt satisfaisant » ou « satisfaisant ». Pour les personnes qui le jugent « plutôt insatisfaisant » ou « insatisfaisant », les raisons invoquées sont les suivantes :

La dégradation de la voirie et des trottoirs cités par 37% des habitants, le manque de stationnement cité par 34% des habitants et les aires de jeux pour 20% des habitants. Seul l'éclairage public peut être considéré comme satisfaisant car il n'est cité que par 7% des habitants.

Toutefois, ces attentes varient sensiblement d'un îlot à l'autre. Ainsi, les priorités pour les habitants de Charles de Gaulle sont le stationnement et les espaces verts. Pour les habitants de Brésard, il faudrait privilégier la voirie et les trottoirs, le tri et le traitement des ordures dans un second temps et pour finir les aires de jeux. Concernant Pierrebourg, la priorité va au stationnement, aux locaux collectifs partagés et aux aires de jeux. A Sylvain Blanchet et Maindigour, la priorité va incontestablement à la voirie et aux trottoirs tandis qu'à Madeleine Chapelle, la demande en aire de jeux et en travaux sur le parking sont les plus fortes.

Les diagnostics en marchant réalisés îlot par îlot avec les habitants, l'analyse menée par l'association « Ville au carré » et le simple regard de citoyens concourent à conforter les attentes exprimées par les riverains du quartier. Secteur par secteur les priorités divergent, mais l'amélioration du cadre de vie par la reprise des abords, des espaces verts et de la voirie, avec un réel besoin de sécurisation sur certains secteurs s'imposent comme des priorités pour redonner de l'attractivité au quartier prioritaire.

Une présence associative importante mais des travaux nécessaires sur les locaux :

Le quartier de l'Albatros bénéficie d'une présence assez importante d'associations et d'équipes de proximité de la Ville de Guéret. Le bailleur Creusalis a également renforcé son équipe de proximité pour répondre à des besoins spécifiques. Cependant, le diagnostic partagé a mis en évidence des inadaptations en terme de locaux collectifs : inexistantes sur Charles de Gaulle, trop petits et inadaptés à leurs besoins selon les associations (Oasis et SPF23) qui soulignent l'augmentation du nombre de personnes accueillies (+ 30% en 5 ans pour Oasis; +12% sur l'aide alimentaire à Guéret pour le SPF23). Le même constat a été formulé sur les autres secteurs et pour les autres structures d'animation du quartier.

L'association Oasis a par ailleurs souligné la difficulté de toucher le public ado et jeunes adultes pourtant présent à Brésard (problème de « squat de halls » et conflits intergénérationnels).

Un taux d'équipement numérique à priori favorable pour l'inclusion numérique :

7 ménages sur 10 de l'Albatros disposent d'un accès internet dans leur logement, 7 sur 10 possèdent un ordinateur ou une tablette. Lorsque cette question est croisée avec l'âge des habitants, on

observe que l'exclusion numérique s'accroît avec l'âge. Le questionnaire ne permet pas de répondre dans sa globalité à la problématique de l'inclusion numérique. La question des usages créatifs, professionnels ou citoyens est ici posée pour permettre à chaque habitant d'acquérir des compétences socles pour appréhender les nouvelles technologies et faire du numérique un facilitateur d'inclusion et d'innovation sociale.

SOURCES

- PLU de Guéret
- PLH Communauté de Commune Guéret Saint-Vaury – Diagnostic – mars 2011 - données INSEE – RGP 2007 - Actualisation des données avec les chiffres du recensement de la population 2011
- Données CLSPD 2013-2015 « Poursuivre l'amélioration du cadre de vie en direction des quartiers cibles »
- Enquête OPS 2014 – patrimoine de Creusalis :
- PDALPD
- Plan Global de Déplacement, Communauté de Commune Guéret Saint-Vaury, INDIGGO, Septembre 2011
- Données de cadrage Albatros – INSEE – RP2011
- Diagnostics en marchant – service PV- Décembre 2014 à mai 2015
- Enquête ménages de l'Albatros –service PV – Février 2015
- Ballade urbaine – Cathy Savourey (Ville au Carré- Association Interrégionale référente en matière de politique de la ville) – Février 2015

2.3/ Le pilier emploi et développement économique

Le quartier de l'Albatros est confronté à un chômage très élevé, un faible niveau de qualification de ses habitants et une quasi absence d'implantation d'activités économiques.

A/ L'emploi

Un taux de chômage de 29,2% sur l'Albatros

La population active sur l'Albatros représente 67% de la population des 15-64 ans du quartier. Avec un taux de chômage, tous âges confondus, trois fois supérieurs à celui de l'agglomération, la précarité des ménages s'explique d'abord par l'absence de travail.

Les données chiffrées fournies par Pôle Emploi au 30 novembre 2014 confirment un constat inquiétant du point de vue de l'emploi sur le quartier. En effet, il doit être relevé que :

46% des demandeurs d'emplois du quartier sont non qualifiés et une grande partie est en fin de droits. Les femmes représentent 52% des demandeurs d'emplois (le questionnaire aux habitants révèle une très forte proportion de parents en situation de monoparentalité dans ces effectifs. Sur les 15 femmes de Madeleine Chapelle interrogées, 15 sont monoparentes et sans emploi) contre 49% pour le département. Les chômeurs de longue durée sont également plus nombreux (29% sur Albatros contre 24% sur Guéret).

Les écarts entre l'Albatros et le reste du territoire sont également significatifs au regard des bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi (52% contre 38% pour Guéret et 31% pour l'agglomération) et parmi les bénéficiaires de l'obligation emploi (handicap) avec 17% sur l'Albatros contre 12% sur le Grand Guéret. Enfin, la part des demandeurs d'emploi non indemnisés est de 53% sur le quartier prioritaire contre 46% sur Guéret.

Des difficultés d'insertion professionnelle fortes malgré des dispositifs conséquents mais pas toujours mobilisés par les habitants

A travers les dispositifs mis en oeuvre par le Conseil Départemental de la Creuse, CAP Emploi, le Pôle Emploi et l'Unité Territoriale DIRECCTE, on constate un suivi réel important des populations éloignées de l'emploi dans des proportions conformes au reste du territoire national. Toutefois, Il existe de ce point de vue une réelle difficulté à inscrire les individus dans un parcours d'insertion suivi et de longue durée.

On notera tout de même qu'en 2013/2014, 27 contrats aidés sur 62 sur Guéret ont été signés en faveur d'habitants du quartier.

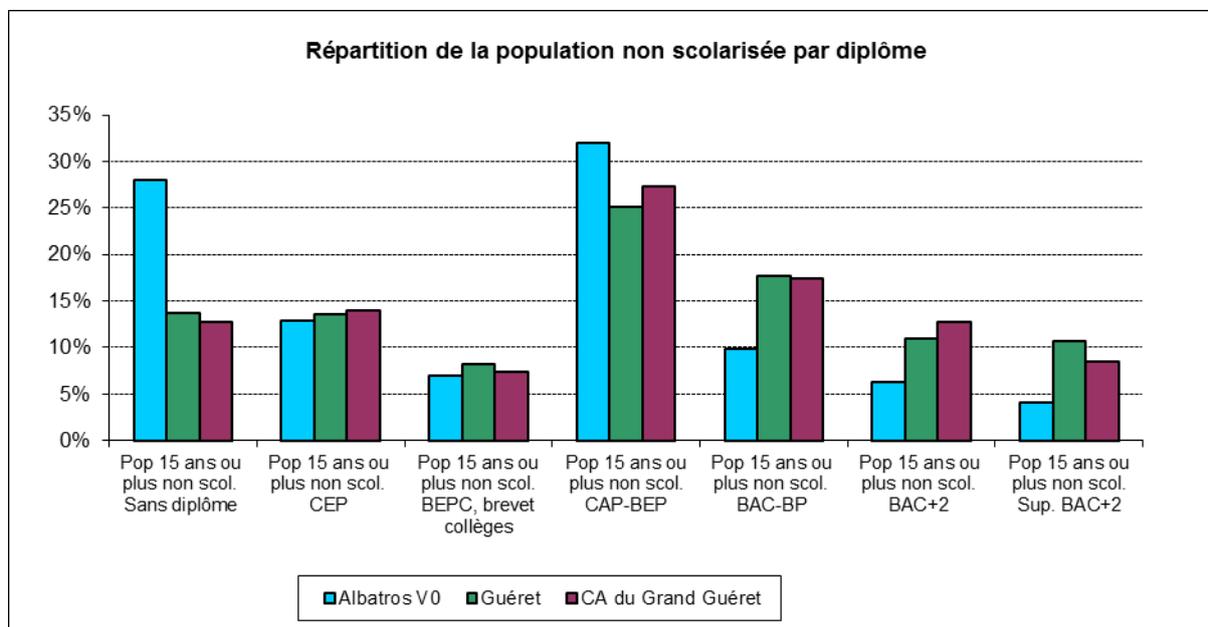
Un niveau de qualification inexistant ou très faible pour 66% des jeunes du quartier suivis par la mission locale

Parmi les jeunes rencontrés par la Mission Locale de la Creuse en 2014, 45% étaient sans qualification et 21% disposaient d'un niveau CAP. Ce constat cumulé à la quasi absence des jeunes du quartier inscrits dans une démarche de formation professionnelle (2 sur 40 pour Guéret) ou dans un contrat en alternance (0 sur 15 pour Guéret), démontre le chemin à parcourir pour mettre en mouvement une jeunesse trop souvent en errance.

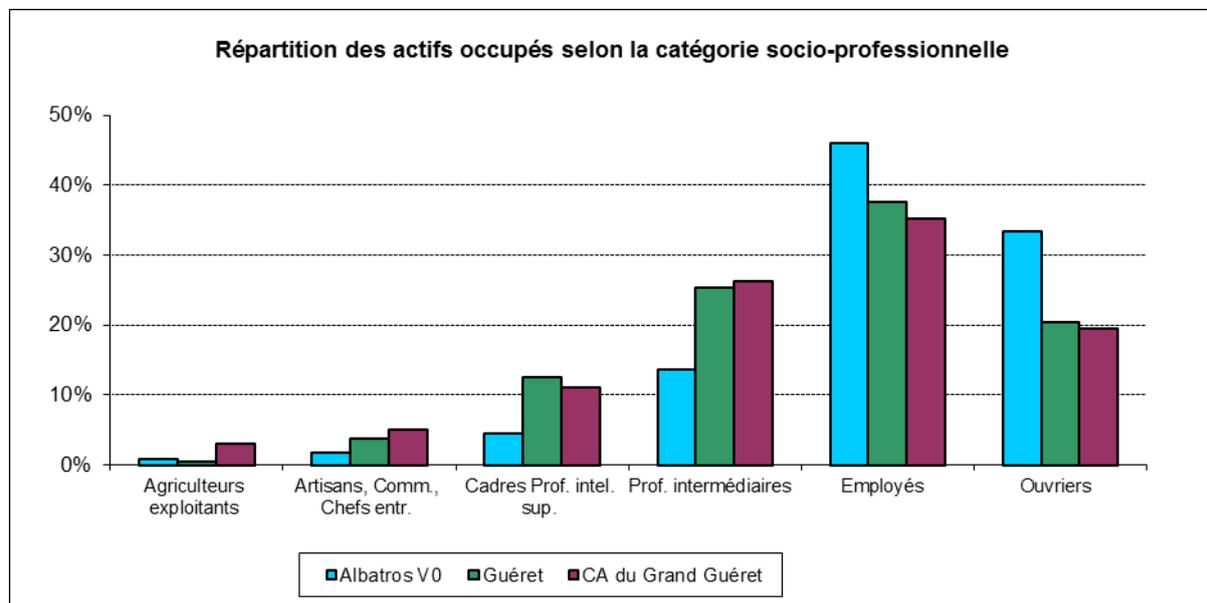
Lorsque l'on porte le focus sur l'ensemble des actifs du quartier, le constat est plus encourageant puisque 73 actifs sur 323 pour Guéret se sont inscrits en 2014 dans un dispositif de formation de mise à niveau, de détermination de projet ou de formation qualifiante (données Conseil Régional du Limousin).

Une part très importante de personnes non scolarisées sans diplôme

A l'échelle du quartier, 28% des personnes non scolarisées ne disposent d'aucun diplôme (14% pour Guéret) et seulement 20% de cette population possède un diplôme égal ou supérieur au BAC (contre 40% pour Guéret). Selon l'enquête réalisée auprès de 194 ménages de l'Albatros, on atteint un taux de non diplômés de 50% sur l'îlot de Brésard. Les écarts sont donc importants entre le quartier et le reste du territoire mais également au sein du quartier. L'absence de qualification professionnelle chez 90% des non diplômés accentue cette carence et rend encore plus complexe l'employabilité des résidents de l'Albatros.



La part des employés et des ouvriers sur l'Albatros (79%) est beaucoup plus importante que sur Guéret (58%) et sur l'agglomération (54%).



Du point de vue des CSP, on observe une répartition conforme aux autres quartiers inscrits en politique de la ville avec une majorité d'actifs en situation d'emploi salariés en tant qu'employés ou ouvriers et une très faible proportion de cadres, artisans, commerçants et chefs d'entreprises. Pour ces derniers qui résident au sein de l'Albatros, on les retrouve pour l'essentiel dans l'habitat individuel du quartier.

Une concentration très forte des emplois sur Guéret

On constate une concentration très forte des emplois sur Guéret (indicateur de concentration d'emploi de 203,5). La moitié des gens travaillant sur Guéret ne résident pas sur Guéret (à comparer avec un indicateur de 122,7 sur l'agglomération et de 98 sur la France). Cet aspect pose des questions sur la mobilité, la fiscalité locale et l'attractivité de Guéret comme lieu d'habitation.

On note un niveau de salariat plus important sur Guéret que sur l'agglomération. Le nombre d'employeurs et d'indépendants est relativement faible sur Guéret. L'emploi public est prédominant sur le territoire quand on le compare à la France ce qui peut poser un souci d'attractivité du territoire pour les entreprises venant de l'extérieur ou pour les personnes du territoire souhaitant créer. Mais ceci pose également question sur les possibilités de gisement d'emplois dans un contexte où les administrations d'Etat (processus de réduction des effectifs sur le territoire) et les collectivités locales (processus de réduction des dépenses publiques) sont peu enclines au recrutement quand bien même il s'agirait d'emplois aidés.

Le travail à temps partiel est plus important sur Guéret que sur l'agglomération mais se situe dans la moyenne Française. Il est beaucoup plus élevé chez les femmes que chez les hommes, que ce soit sur Guéret ou sur l'agglomération.

B/ L'économie locale

Un secteur économique fortement tourné vers les services, le commerce et les administrations

Les 2/3 des établissements situés sur la communauté d'agglomération sont implantés à Guéret. Le secteur de la construction est très présent hors Guéret. Plus de ¾ des établissements relevant de l'administration publique, enseignement... sont situés à Guéret et 73% des commerces sont installés sur Guéret. Le secteur du commerce, des transports, des services et les administrations, établissements d'enseignement, de santé et l'action sociale représentent 88% des établissements installés sur Guéret et 79% sur le Grand Guéret conférant au territoire une image économique tertiaire.

	Communauté d'Agglo du Grand Guéret		Commune de Guéret	
	Nombre	%	Nombre	%
Industrie	107	7,0	56	5,5
Construction	218	14,3	74	7,3
Commerce, transport, services divers	978	64,1	713	70,5
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	223	14,6	169	16,7
TOTAL	1526	100,0	1012	100,0

Source Insee

L'Agglomération du Grand Guéret compte 1 125 établissements (RM/RCS) pour 4 138 salariés. La moyenne d'âge des chefs d'entreprises est de 49,6 ans et parmi eux 19,5 % sont des femmes. La Ville de Guéret compte 661 établissements (RM/RCS) pour 3 329 salariés. La moyenne d'âge des Chefs d'entreprises est de 50,9 ans et parmi eux 21 % sont des femmes. (Sources Fichiers consulaires CCI/CMA, chiffres décembre 2014)

Le quartier cible compte seulement 17 établissements dont 11 sont « visibles » (RM/RCS) pour 30 emplois et parmi eux 29 % des chefs d'entreprise sont des femmes.

Sur l'agglomération, on dénombre un nombre important de petites entreprises notamment celles sans salariés. On peut distinguer cependant que la ville de Guéret compte une part plus importante d'entreprises de 2 à 5 salariés et de 6 à 9 salariés.

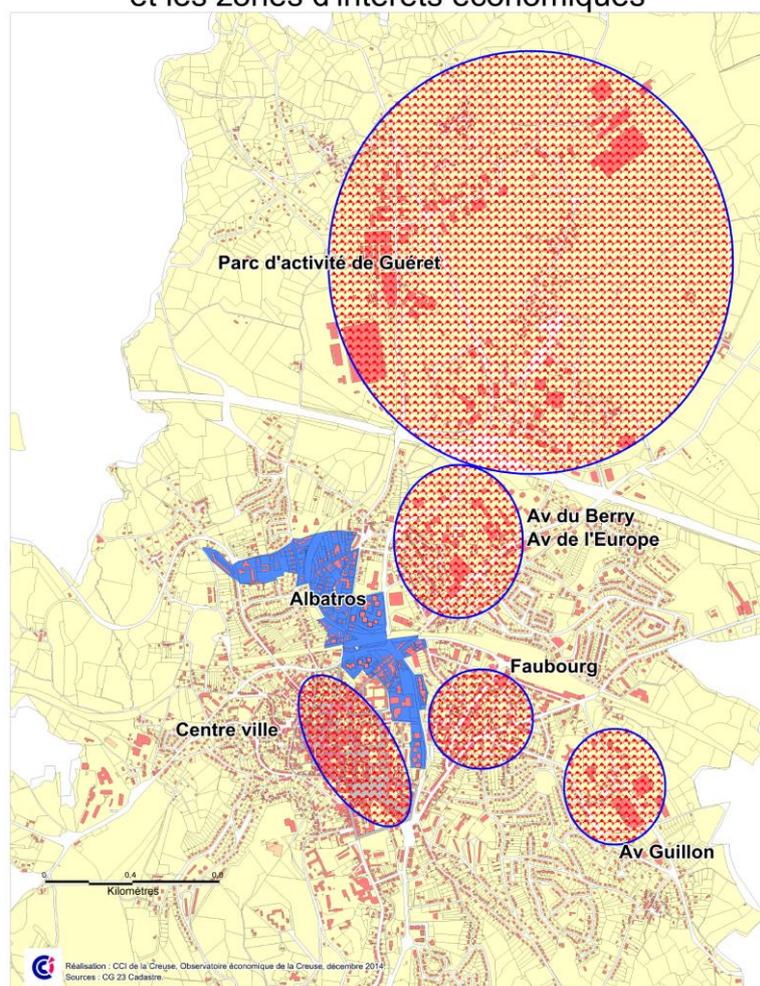
Concernant l'auto-entreprenariat, et selon les données URSAFF limousin, on dénombre, en juin 2014, **294 Auto entrepreneurs sur l'Agglomération dont 147 sur Guéret**. Le regroupement à l'échelle du quartier n'est pas disponible. La répartition par sexe fait apparaître 1/3 de femmes et 2/3 d'hommes. Plus de 85 % sont des activités de commerçants et artisans.

Toutefois, la CCI comptait **10 autoentrepreneurs sur l'Albatros et uniquement sur le commerce déspecialisé, non sédentaire et ambulant.**

Des pôles économiques structurants de la ville de Guéret situés à proximité immédiate de l'Albatros (sources Fichiers consulaires CCI/CMA, chiffres décembre 2014)

Les cinq espaces économiques majeurs de Guéret sont tous situés entre 300m et 2km du quartier prioritaire et constituent de fait pour de nombreux habitants de l'Albatros des lieux de travail vécus ou des gisements d'emplois potentiels. On notera ici l'implantation actuelle, sur le parc d'activité situé au nord, de l'entreprise NOZ dont l'objectif en terme d'emplois est la création de 120 à 150 postes dont une grande majorité accessibles à de la main d'œuvre peu qualifiée.

GUERET Le quartier de l'Albatros et les zones d'intérêts économiques



Les taux de création d'établissements sur la communauté d'agglomération ou la commune de Guéret sont globalement proches. On notera néanmoins une dynamique sur Guéret dans l'industrie et la construction. En 2014, la balance des immatriculations et des radiations sur l'agglomération du Grand Guéret et sur Guéret est défavorable. De ce point de vue l'Albatros n'offre pas de dynamique spécifique (3 immatriculations pour 3 radiations).

Chiffres clés sur la création d'entreprises (INSEE)

	Communauté d'Agglo du Grand Guéret		Commune de Guéret	
	Nombre	Taux de création	Nombre	Taux de création
Industrie	14	13,1	9	16,1
Construction	28	12,8	13	17,6
Commerce, transport, services divers	104	10,6	70	9,8
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	14	3,3	6	3,6
TOTAL	160	10,5	98	9,7

Selon le questionnaire de l'Albatros, sur le panel, 5 personnes interrogées ont un projet de création d'activité. Ce sont des personnes qu'il faudra suivre pour répondre à leurs besoins d'accompagnement au montage du projet, au financement du projet et à la recherche de locaux pour 2 d'entre eux.

Pour ce qui est des autres orientations des projets professionnels des sans-emplois, les retours d'enquête font apparaître une forte proportion de recherche d'emploi salarié, qui doit donc trouver de l'écho dans des actions auprès du développement des entreprises et de leurs activités créatrices d'emplois.

Les secteurs d'activités qui suscitent le plus d'intérêt pour les sans-emplois de l'Albatros sont :

- Les services à la personne ou aux entreprises (19 fois cité)
- Le BTP (9 fois cité)
- Le commerce (6 fois cité)

L'existence de porteurs de projets déclarés auprès de la CCI en 2014

21 % des porteurs de projet de la Creuse habitent sur le territoire de l'Agglo, pour 12 % sur la commune de Guéret et 2 % dans l'Albatros.

Des opportunités immobilières importantes sur Guéret mais faible sur l'Albatros

L'approche des locaux d'entreprises vacants sur le territoire de la commune de Guéret fait apparaître un grand nombre d'opportunités immobilières (plus de 100 locaux vides) dans des états d'exploitations variables allant de très vétustes à neufs.

Sur le quartier de l'albatros on note la présence de **2 espaces en pied d'immeuble dans le quartier « Charles de Gaulle »**, ce qui est très faible. Toutefois, l'OPH Creusalis semble disposé à étudier la possibilité de changement de destination de certains appartements, notamment les plus grands situés en pied d'immeuble, pour apporter de la mixité fonctionnelle au sein des îlots d'habitats collectifs.

L'approche cartographique à l'échelle de l'agglomération du Grand Guéret met en évidence dans chaque secteur d'activités le poids de la commune de Guéret.

A l'échelle de la commune on constate, dans chaque secteur d'activités, le poids des zones d'intérêts économiques à proximité de l'Albatros mais aussi la très faible présence, voir l'absence, d'entreprises en son sein.

On note alors pour chaque secteur d'activité la dépendance et les interactions notamment en termes d'entreprises, d'emplois et de consommation, entre l'albatros et les zones d'intérêt économique. Il apparait donc important pour le développement économique d'intervenir auprès des entreprises et de leur environnement à l'échelle de la commune voire de l'agglomération.

Cette dépendance se confirme dans les retours questionnaires puisqu'aucun des employeurs identifiés n'est implanté sur le quartier de l'Albatros. Même constat pour ce qui est de la consommation qui voit les zones d'intérêts économiques recueillir l'essentiel des flux de consommation des habitants de l'Albatros.

Des actions nombreuses portées par les acteurs institutionnels

Les acteurs économiques locaux mènent un certain nombre d'actions dans le domaine du développement économique. Ces actions seront importantes à prendre en compte pour faire des propositions en direction du quartier de l'Albatros.

La Communauté d'agglomération, les chambres consulaires, Limousin actif, Initiative Creuse Thaurion Gartempe pour favoriser le développement économique se sont données pour objectif de « *créer un écosystème favorable permettant l'implantation et le développement d'entreprises sur la Communauté d'agglomération* ».

La Caisse des Dépôts est au titre du développement économique et de l'économie sociale un acteur incontournable. La mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise, ...).

Chacune de ces structures dans le cadre de ces champs d'actions mobilisera ses ressources au service des projets portés par elles-mêmes ou des acteurs économiques du secteur marchand ou de l'économie sociale et solidaire.

C/ L'insertion par l'activité économique

Un territoire maillé par les structures d'insertions et clauses d'insertions sociales (éléments issus du Pacte Territorial d'insertion de la Creuse pour la période 2015-2020)



Carte de l'offre d'insertion par l'activité économique en Creuse

La Creuse est relativement bien couverte par les structures de l'insertion par l'activité économique de type Chantiers d'Insertion, les autres structures du type entreprise d'insertion (4 structures en Creuse), association intermédiaire, Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) sont bien moins développées. Il n'existe pas d'ETTI au niveau du département. Un projet d'Association Intermédiaire est à l'étude. Deux Groupements d'Employeurs pour l'Emploi, l'Insertion et la Qualification (GEIQ) existent sur la Creuse : un dans le domaine du bâtiment et un autre dans le domaine agricole. Ce dernier a été créé à l'initiative de la MSA au niveau régional pour répondre aux besoins de main d'œuvre des exploitants agricoles tout en offrant des parcours de professionnalisation. En moyenne, l'antenne creusoise du GEIQ Agricole accompagne 15 contrats en alternance. Une convention a été conclue avec le Conseil Départemental et chacun des deux GEIQ pour encourager le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA socle.

Le territoire de Guéret dispose de trois structures d'insertion représentant 46 postes de travail. Toutefois, les chantiers d'insertion rencontrent des difficultés économiques, liées à l'activité mais aussi des difficultés de gestion, notamment en termes de trésorerie et de fonds propres. Le Conseil Départemental a adopté un plan de soutien au secteur le 24 mai 2013. Toutefois, la réforme de l'insertion par l'activité économique intervenue en 2014 a remis en cause le travail entrepris, tant au niveau de la gouvernance institutionnelle qu'au niveau financier. Une nouvelle phase d'étude est enclenchée en juin 2014 avec le Dispositif Local d'Accompagnement afin de permettre aux structures de faire face à ce nouveau contexte. Les chantiers d'insertion doivent désormais être en capacité d'augmenter leurs ressources de production. Or, ces structures accompagnent des personnes en grande difficulté.

La coordination des différents acteurs intervenant dans ce secteur reste à conforter car il demeure difficile d'identifier les cohérences et les logiques de parcours à l'œuvre entre prescripteurs, chantiers et usagers. Ainsi, les projets professionnels des salariés en insertion peinent à se formaliser et le taux de sortie pour l'année 2013 n'atteint pas 31% de sorties positives. Il est à noter que les activités support des chantiers attirent peu les femmes qui bénéficient moins de ce type de dispositif (37% des salariés en insertion en 2013).

La mise en place de clauses d'insertion sociale

Initialement portée par la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Ouest Creuse, la clause d'insertion sociale a été développée par le Département à compter de mars 2013 par le recrutement d'une facilitatrice. Sa mise en œuvre est partenariale : outre les maîtres d'ouvrage et les entreprises attributaires des marchés, l'ensemble des prescripteurs, chantiers d'insertion, Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification mais également les entreprises de travail temporaire du département sont associés à la mise en œuvre du dispositif. Deux marchés publics article 30 ont été conclus, deux marchés article 15 et six marchés articles 14 ont été et/ou sont mis en œuvre.

Les clauses d'insertion trouveront naturellement leur place dans les actions inscrites notamment au Programme de Renouvellement Urbain, mais aussi celles inscrites dans le projet de territoire.

2.4/ Le pilier cohésion sociale

A/Des actions de prévention ancrées sur le territoire communal, sources de sécurité pour les habitants

Depuis 2006, la ville de Guéret est engagée avec l'Etat dans un contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance. Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, compte tenu des résultats satisfaisants en matière de sécurité et de délinquance a souhaité poursuivre la politique de prévention auprès des publics fragiles ou à risques du fait de l'impact positif de celle – ci sur les jeunes citoyens.

Cinq axes ont été définis pour le contrat pour la période 2013 – 2015 :

- *Poursuivre et renforcer les actions de proximité par des actions de prévention et d'éducation ;*
- *Soutenir les parents dans leur rôle éducatif et les associer à la réussite de leurs enfants ;*
- *Prévenir et lutter contre les conduites à risques chez les jeunes ;*
- *Accentuer la présence sur le terrain et l'accompagnement des populations fragiles ;*
- *Poursuivre l'amélioration du cadre de vie ;*

Ces cinq axes se sont traduits par la mise en œuvre d'un plan d'action auprès des populations des îlots Madeleine Chapelle, Sylvain Blanchet, Beauregard, Maindigour, Brésard et Olivier de Pierrebourg et Jouhet (soit le quartier actuel de l'Albatros auquel il faut retrancher Jouhet et ajouter Charles de Gaulle).

Très vite la municipalité a donc pris conscience de la précarisation des situations des ménages du quartier et très vite, avec l'ensemble des partenaires institutionnels (Etat, Education Nationale, Justice, DDCSPP, Conseil Départemental, Creusalis...) et associatifs, des actions de cohésion sociale ont été mises en place.

Parmi les actions les plus marquantes ayant permis d'améliorer la cohésion sociale sur ces quartiers on retrouve :

- La mise en place des « antennes de quartiers » (création de locaux de proximité avec Creusalis) pour proposer aux plus jeunes des activités sportives et culturelles les mercredis après – midi et les samedis.
- La mise en place de l'opération « quartier libre », véritable outil d'émancipation inter – générationnel qui propose aux jeunes comme aux adultes des activités culturelles et d'accompagnement à la scolarité de façon hebdomadaire.
- La mise en place dès 2010 du dispositif « En associant leurs parents tous les enfants peuvent réussir » qui a contribué à faire évoluer les mentalités du côté des parents et des

professionnels de l'éducation et qui a constitué les prémices d'une nouvelle forme de participation des parents avec la mise en œuvre d'une approche de croisement des savoirs et des compétences inspirée de la méthodologie d'ATD Quart Monde.

- La mise en place d'une cellule de veille et de comités de concertation pour traiter les cas individuels dans le respect de la déontologie et du secret partagé. Cette mise en place a permis d'identifier collectivement et de traiter des jeunes publics à risques et de contenir les effets négatifs produits par ces jeunes auprès du reste de la population
- La création d'un poste de médiateur à temps plein auprès des adolescents et des jeunes adultes a permis d'assurer un accompagnement individualisé en complémentarité avec les dispositifs de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse), de la mission locale et des assistantes sociales notamment (une vingtaine de jeunes chaque année)
- La création puis le renforcement du service cohésion sociale de la ville de Guéret, avec notamment la création de deux emplois d'avenir et le recrutement de 4 générations de services civiques depuis 2012
- La création de la maison des adolescents (MDA) et la prise en compte des publics adolescents fragiles.

L'ensemble de ces actions a généré des habitudes de travail collaboratif entre les institutions et doivent nous permettre de nous appuyer sur ces résultats positifs pour poursuivre notre action en faveur des populations de l'Albatros.

L'enquête menée en février 2015 auprès des habitants du quartier a révélé un sentiment d'insécurité fort sur 2 ilots : Brésard et Pierrebourg puisque près d'un habitant sur 2 a ce sentiment.

Dans les faits, la délinquance constatée par la DDSP ne révèle pas jusqu'en 2014 d'écart significatif entre ce quartier et le reste du territoire. Depuis début 2015, la DDSP a mis en place des tableaux de bord qui permettront d'isoler les faits constatés sur le quartier. Lors des diagnostics en marchant, les échanges avec les habitants ont révélé que les faits ou incivilités sur le quartier pouvaient être commis par des personnes extérieures au quartier.

Les principales difficultés constatées sont les regroupements d'adolescents ou de jeunes adultes dans les halls, l'existence de trafic, les détériorations répétées constatées par le bailleur social.

Compte tenu de la provenance de certains jeunes (de l'extérieur du quartier pour rejoindre un résident du quartier), les mesures de prévention gagneraient sans doute à être développées sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Grand Guéret

Les données relatives à la protection de l'enfance mettent en évidence davantage d'interventions, voire de placements en proportion pour le quartier Albatros

	AEAD	AEMO	placements
Quartier Albatros	10	27	28

Ville de Guéret	23	73	114
Agglo Gd Guéret	24	87	127

Source Conseil général février 2015

AEAD : mesure de soutien éducatif contractuel

AEMO : mesure de soutien éducatif imposé par la Justice

B/ Le Projet Educatif Territorial au cœur de l'action publique

La ville de Guéret poursuit depuis trois décennies une politique éducative et de cohésion sociale dans le cadre des différents dispositifs initiés par l'Etat et la CAF et notamment depuis 2004 avec le contrat éducatif territorial devenu en 2013 projet éducatif territorial. Ce projet est mené à l'échelle de la ville. Toutefois, depuis le transfert de la compétence petite enfance en 2012, la communauté d'agglomération contribue également à la mise en œuvre d'un projet éducatif de territoire.

Les axes majeurs du projet éducatif territorial recouvrent trois dimensions :

- L'accessibilité à l'offre éducative et péri-éducative de la commune
- La parentalité et les relations intergénérationnelles
- La citoyenneté

Ainsi, depuis plus de dix ans, les orientations du projet politique mené par la Ville de Guéret se sont attachées à favoriser l'épanouissement de la jeunesse, le vivre ensemble et les valeurs de la République.

B.1/ La petite enfance : une stratégie communautaire

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la compétence Petite Enfance a été transférée à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Les informations présentées ci-dessous ont été recueillies dans le cadre de la mission de veille sociale de l'observatoire des conditions d'accueil du jeune enfant pour l'agglomération du Grand Guéret, mise en place dans le cadre du contrat enfance signé pour 3 ans le 29 novembre 2012. Concernant les structures collectives, trois types d'accueil sont proposés : régulier, occasionnel ou d'urgence. Concernant les assistantes maternelles elles se répartissent équitablement sur le territoire avec 470 agréments sur le Grand Guéret dont 236 sur Guéret et 46 sur l'Albatros. Une analyse fine de la fréquentation des structures permet de faire les constats suivant concernant l'Albatros :

- La proximité du multi-accueil collectif par rapport au quartier Albatros et aux partenaires sociaux (foyer creusois, PMI, Mission locale) accentue une forte demande de certaines familles non véhiculées, notamment en accueil occasionnel.

- Le peu de pré-inscription et de fréquentation de familles habitant le quartier Albatros en accueil régulier sur les établissements d'accueil de Jeunes Enfants (EAJE) ;
- Une fréquentation importante des enfants des familles habitant le quartier Albatros en accueil occasionnel sur les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE).
- Une part des familles monoparentales et habitant le quartier Albatros plus importante que celle des familles habitant le territoire mais une faible fréquentation.
- Une population de plus en plus précaire et fragilisée en termes d'emploi et de vie familiale pour les habitants du quartier Albatros.
- Des familles habitant le quartier Albatros moins mobiles
- Un travail de prévention et de socialisation auprès des familles de plus en plus soutenu sur la halte-garderie fréquentée par les enfants de l'Albatros
- Aucun enfant de l'Albatros ne fréquente le RAM (Réseau des Assistantes Maternelles)

B.2/ La scolarité : les enfants de l'Albatros en difficulté malgré la mixité dans les établissements scolaires

En septembre 2014, la ville de Guéret comptait 16 établissements scolaires dont 2 privés. Le primaire est réparti sur 4 groupes scolaires dont 1 sur l'Albatros. Les effectifs du primaire sont de 1163 élèves, pour 1096 en collèges (01/09/2013) et 1382 en lycées.

Concernant les enfants de primaire scolarisés sur Guéret et domiciliés sur la zone Albatros :

Ils sont 85 scolarisés en maternelle et 119 en élémentaire, soit un total de 204 enfants.

- 61% de ces enfants sont scolarisés sur le groupe scolaire PREVERT/ANNEXE
- 33% de ces enfants sont scolarisés sur le groupe scolaire du CENTRE-VILLE
- 6 % de ces enfants sont scolarisés sur le groupe scolaire Jean MACE
- 0%, soit aucun enfant scolarisé sur LANGEVIN

Les principaux constats liés à la situation familiale et professionnelle³:

- Les enfants domiciliés sur la zone Albatros vivent majoritairement dans un foyer monoparental.
 - Les parents des enfants domiciliés sur la zone Albatros n'ont pour la plupart aucun emploi.
 - Lorsque l'on rapproche dans le cadre du questionnaire Albatros la situation familiale avec l'activité professionnelle, on constate qu'un grand nombre de familles monoparentales n'ont pas d'activité professionnelle.

On ajoutera à ces constats la fluctuation importante d'effectifs sur le groupe scolaire PREVERT/ANNEXE due aux arrivées/départs ininterrompus de demandeurs d'asile sur le Foyer Creusois et d'enfants de familles itinérantes et du voyage qui seraient pour la plupart sur la zone Albatros et dont la scolarisation reste compliquée (enfants souvent allophones). A souligner aussi le

³ Tableau des enfants scolarisés dans les écoles primaires de Guéret au 13/11/2014

cas des enfants non scolarisés avant le CP ainsi que celui des enfants scolarisés à domicile qui seraient davantage touchés par le décrochage scolaire et plus nombreux sur le territoire Albatros (absence de chiffres à l'appui à ce jour).

Autres constats sur la scolarité sur le territoire de l'agglomération (sources tableaux annexés)

- Les données générales fournies par la DSDEN ⁴ ne font pas apparaître de distorsion entre les territoires concernant la scolarisation des enfants avant 3 ans.
- Il n'existe pas non plus de corrélation entre la situation géographique des familles et la situation des élèves en situation de handicap
- Aucun enfant résident sur l'Albatros n'est scolarisé à domicile

Image de la scolarité perçue par les parents ayant répondu à l'enquête Albatros de février 2015⁵

Sur 54 familles interrogées avec enfants, 49 ont des enfants scolarisés. Le nombre d'enfants sur l'ensemble du panel est de 94 et celui des enfants scolarisés est de 75. Seulement 3 enfants de 0 à 3 ans sont scolarisés sur un total de 18 enfants.

41% des enfants scolarisés fréquentent l'école Jacques PREVET, 17% le groupe Guéry/Assolant/Cerclier. 17% sont scolarisés en dehors de Guéret et 24% sont répartis équitablement sur les établissements Guérétois du secondaire (Lycées Bourdan et Favard et Collèges Nadaud et Marouzeau).

Les parents s'investissent dans 79% des cas dans les rencontres organisées par les établissements scolaires et 77% aident leurs enfants pour leurs leçons et devoirs. Pour les 23% de parents qui ne suivent pas leurs enfants dans cette activité, 4 sur 9 affirment que les enfants sont autonomes, 2 qu'ils ont eux-mêmes des difficultés pour suivre la scolarité de leurs enfants et 2 que leurs enfants sont en internat ou placés en foyer.

A en croire les parents, 81% des enfants de l'Albatros sont en réussite ou en grande réussite dans leur scolarité. Cela signifie tout de même que 1 enfant sur 5 est en difficulté ou en grande difficulté. Il existe une corrélation forte entre cette difficulté et le besoin recensé en accompagnement scolaire.

B.3/ La formation : un déterminisme fort dans l'orientation scolaire des enfants des familles défavorisées

L'offre de formation sur Guéret est caractérisée par la faiblesse de l'offre de formations professionnelles. Toutefois, celle-ci est présente sur la commune de Saint-Vaury (Lycée Professionnel).

A la rentrée 2013, les élèves résidant à Guéret étaient répartis de la manière suivante sur le secondaire : 56% en collège, 27% en lycée d'enseignement général, 14% en lycée professionnel et 3% en enseignement spécialisé.

⁴ Données générales – élèves du 1^{er} degré – dont élèves de moins de 3 ans

⁵ Cf. projet Albatros – Analyse du questionnaire aux habitants en annexe

S'agissant de la scolarisation des élèves d'origine sociale défavorisée (catégorie fortement représentée sur l'Albatros), ils se répartissent de la manière suivante dans les établissements du secondaire : 29,7% en collège, 25,6% en lycée général et technologique, 47,5% en lycée professionnel et 59,3% en enseignement spécialisé. Ces chiffres démontrent qu'il existe encore un fort déterminisme social dans l'orientation scolaire.

On ajoutera à ce constat que les conditions de scolarisation de ces jeunes issus de familles défavorisée sont marquées par des problèmes de transport et d'adaptation à l'internat. Ces facteurs sont considérés à risques dans la problématique du décrochage scolaire. En 2013 sur Guéret, 59 jeunes ont été identifiés comme décrocheurs (absence d'éléments sur la provenance géographique de ces jeunes).

B.4/ L'accompagnement à la scolarité : 1 élève sur 2 de l'Albatros du primaire suivi par les associations

L'accompagnement à la scolarité est depuis de nombreuses années une préoccupation majeure du projet éducatif de territoire de Guéret. En 2014/2015, plus de 116 enfants sont suivis régulièrement par des structures dont les activités sont implantées dans l'Albatros (Une clé de la Réussite ou OASIS) ou à proximité (Secours Populaire).

Concernant les clubs « coup de pouce » (élèves du CP), 76% des élèves suivis sont issus de l'Albatros. Pour les clubs « langage » (élèves de GS) c'est 71%.

Lorsque l'on rapproche ces chiffres du nombre d'enfants domiciliés sur l'Albatros et scolarisés en élémentaire (119 enfants), on constate que près de 56% des enfants du quartier bénéficient d'un accompagnement à la scolarité.

Les principales difficultés rencontrées sont liées à la maîtrise de la langue. L'origine géographique de nombreux enfants de l'Albatros explique en grande partie ces difficultés. Les difficultés vécues par les parents, eux – mêmes en difficulté avec le français et/ou d'abord préoccupés par leurs problèmes quotidiens, accentuent le phénomène.

Le lien avec l'accompagnement à la parentalité devient de fait évident.

B.5/ La parentalité : un besoin d'accompagnement fort pour les familles de l'Albatros

La situation de monoparentalité touche une partie très importante des familles de l'Albatros (43%). A cet isolement parental se rajoute le plus souvent une situation de précarité sociale et professionnelle. A ce titre, la parentalité et les actions qui seront menées par les partenaires dans ce domaine revêtent un caractère prioritaire dans le cadre du présent contrat.

Aujourd'hui, sur le territoire de Guéret, de nombreux acteurs ont d'ores et déjà pris la mesure de cette problématique et agissent au quotidien dans l'accompagnement des familles mais pas spécifiquement sur le quartier Albatros.

L'Unité Territoriale d'Action Sociale de Guéret, la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des écoles publiques (FCPE), la Maison des Adolescents (MDA), le Point d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ),

L'association « 1.2.3. Parent » intervient sur l'information, l'écoute ou la médiation parents – enfants (liste non exhaustive).

Concernant l'Albatros, le club parentalité mis en place par l'association **une Clé de la Réussite** sur l'école Prévert **concerne 18 parents en 2014, habitants tous sur le quartier**. L'objectif de ce club est de permettre aux parents non francophones de s'impliquer et de mieux suivre la scolarité de leurs enfants et de renforcer leur maîtrise du français. Le **Secours Catholique** propose des **cours de français** aux parents maîtrisant mal le Français (2 après-midi par semaine). **Oasis**, association située au cœur de l'îlot Brésard, organise des rencontres hebdomadaires autour de la parentalité pour les familles : les « **je dis** ».

Le centre social Tsigane met en place des animations familles comme des sorties familiales mais aussi en participant à des projets organisés par d'autres structures afin de développer les liens avec d'autres publics.

Afin de renforcer les liens entre les parents et enfants des associations ou organisations guéretoises proposent des activités en famille : week-end à la mer (Oasis), Musique en Famille (P'art Si P'art La), atelier culturels et sorties en famille (Une clé de la réussite), vendredis sorties en Famille (La Fabrique), sorties en famille (Centre d'Animation de la Vie Sociale), etc...

B.6/ La prévention de l'illettrisme

Les données fines sur l'illettrisme pour le quartier de l'Albatros ne sont pas disponibles. Toutefois, les observations faites notamment auprès des parents des enfants suivis dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité ou des parents inscrits dans des actions d'accompagnement à la parentalité, on peut relever des situations d'illettrisme.

En outre, on sait que 19% des jeunes détectés en difficulté de lecture sur le département étaient domiciliés sur l'agglomération du Grand Guéret en 2014. Cela représente 115 personnes, dont 8 sur Guéret et 1 sur l'Albatros (données issues de la journée d'appel à la Défense – source CSN Limoges). Pour la Creuse, le pourcentage de jeunes en difficultés de lecture est passé de 13,13% en 2012 à 8,39% en 2014. A partir de 2015, les comparaisons pourront s'effectuer à l'échelle de l'Albatros.

Le territoire dispose de nombreux dispositifs mobilisables dont :

- **Les Actions Educatives Familiales (AEF)**. Elles s'adressent à des familles dont les parents sont en situation d'illettrisme.

- « **Lire et Faire Lire** » porté par **La FOL et l'Union Départementale des Affaires Familiales (UDAF)**. L'objectif visé par ce dispositif est de développer le plaisir partagé de la lecture et de permettre la rencontre entre les générations.

Ce dispositif est mobilisé par le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) sur le territoire de Saint Vaury (1 lundi sur 2). Il a touché 10 assistantes maternelles de l'agglomération du Grand Guéret (5 de Guéret, dont 1 du quartier Albatros) qui ont fait participer 15 enfants.

Une intervention directement sur le quartier de l'Albatros a été mise en place 1 semaine sur 2 depuis octobre 2014 en lien avec l'association OASIS.

Il est également mobilisé en Centres de Loisirs et bibliothèque (4 interventions à St Feyre ; 5 interventions à St Fiel, 6 interventions à St Vauray). Environ 350 enfants ont été touchés.

B.7/ L'accessibilité à l'offre de pratiques sportives, culturelles, socio-culturelles et de loisirs et aux ALSH

De nombreux dispositifs d'accès aux sports, à la culture et aux loisirs, pour les jeunes mais pas toujours efficaces auprès des publics cibles de l'Albatros

- **Utilisation du pass'CEL**

Le Pass'CEL mis en œuvre dans le cadre du projet éducatif territorial de Guéret permet aux familles de bénéficier d'une prise en charge partielle de la cotisation – licence aux activités sportives ou culturelles associatives dès lors que ces familles perçoivent l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS). Il s'adresse aux Guérétois âgés de 3 à 16 ans.

En 2014, tous les pass proposés (187) ont été utilisés (enveloppe budgétaire de 3000 €). 65 familles ont bénéficié de l'aide dont 15 de l'albatros, soit 23% des bénéficiaires.

Cette action a bénéficié majoritairement aux garçons (77%).

Si on observe de plus près le taux de pénétration de cette action, seulement 3% des enfants de l'Albatros en bénéficient. Pourcentage identique à celui de la commune 3,33% alors que le nombre de familles percevant l'Allocation de Rentrée Scolaire y est beaucoup plus important

Cette mesure reste donc très largement sous utilisée, même si l'enveloppe est utilisée à 100%.

- **Utilisation du Chéquier Vacances**

104 des 150 chéquiers proposés à la vente ont été utilisés. Ce dispositif s'adresse à tous les jeunes de 11 à 20 ans Guérétois ou non. Il permet aux jeunes d'être autonomes sur leurs activités. Ce chéquier donne accès à plus d'une trentaine d'activités à faire seul ou en famille. En 2014, 49% des jeunes étaient issus de Guéret, 37% du Grand Guéret et 14% des vacanciers. Nous ne disposons pas de chiffre pour l'Albatros.

- **Fréquentation de l'opération Tickets Sports et Culture 2014**

Ce dispositif s'adresse aux 4/20 ans. Il consiste à découvrir sur un stage de 10h (5x2h) sur 5 jours, pendant les vacances scolaires, des activités sportives ou culturelles pour un prix compris entre 15 € et 35 € en fonction de la résidence de l'utilisateur.

En 2014, 461 enfants différents ont été touchés par cette action, dont seulement 12 enfants de l'Albatros, soit 2%. Les enfants de Guéret représentent 68% des usagers pour 32% hors Guéret.

Les filles et les garçons bénéficient à parité de cette action.

Il existe sur cette opération une réelle discrimination d'accès aux activités. Les raisons semblent être à la fois financière et liées à la mobilité.

- **La fréquentation de l'opération « les idées vacances »**

Cette opération consiste à proposer un programme d'activités aux jeunes du territoire pendant les vacances scolaires. Ces activités peuvent se dérouler sur le territoire ou en dehors. Elles sont proposées par le service jeunesse de la ville de Guéret.

En 2014, 425 jeunes ont participé à cette action dont 336 de Guéret (79%). Nous ne disposons pas de données pour l'Albatros.

Les filles sont largement sous représentées (28%).

- **Antennes de quartiers :**

En 2014, les activités proposées dans le local de proximité de Sylvain Blanchet ont touché 40 jeunes de 6 à 14 ans et 35 jeunes sur Olivier de Pierrebourg : 43% de filles et 57% de garçons

Sur le territoire de Guéret, une cinquantaine d'associations sportives et une quarantaine d'associations culturelles sont recensées comme actives auprès des populations. Très peu sont directement implantées dans l'Albatros, mais une dizaine mène régulièrement des actions conjointes avec le service cohésion sociale.

- **Répartition des usagers des activités municipales de l'Espace Fayolle (centre culturel municipal)**

La répartition par origine géographique est conforme à la répartition de la population sur le territoire du grand Guéret.

Toutefois, l'Espace Fayolle est situé à proximité immédiate de l'Albatros (300m des habitats sociaux). Cette proximité et la facilité d'accès à l'équipement ne génèrent pas de demande plus forte de la part des habitants de l'Albatros.

Les tarifs, tout en restant raisonnables peuvent apparaître comme un frein, de même que les barrières culturelles intra – familiales.

Ces activités sont fortement féminisées avec 75% d'adhérentes.

La fréquentation des équipements sportifs et culturels de la ville de Guéret et du Grand Guéret à renforcer pour les habitants de l'Albatros⁶

Dans le cadre de l'enquête menée par les étudiants de l'IUT Carrières Sociales auprès de 194 ménages de l'Albatros (pas d'éléments de comparaison avec le reste de Guéret et le Grand Guéret), les réponses au questionnaire font apparaître une utilisation faible des structures culturelles et/ou sportives locales au regard du potentiel d'accueil et de la proximité géographique des équipements situés pour la plupart dans un rayon de 0 à 800m de l'Albatros.

Le manque de temps, le manque de ressources et les difficultés de déplacement sont les principales raisons invoquées pour la non pratique. La non pratique est corrélée à la situation de précarité.

⁶ Cf. projet Albatros – Analyse du questionnaire aux habitants en annexe

L'Accessibilité de l'ALSH de Jouhet aux enfants de l'Albatros

En 2013, sur 204 enfants domiciliés sur l'Albatros et scolarisés sur Guéret dans le 1^{er} degré (3-12 ans), seul 28 ont fréquenté l'ALSH de Jouhet le mercredi dont 9 régulièrement.

Sur 375 enfants qui ont fréquenté l'ALSH de Jouhet en 2013, 7.5 % étaient issus de l'Albatros (alors qu'ils représentent 20% des effectifs scolarisés), 63 % des autres quartiers de Guéret et 29 % hors-Guéret.

La fréquentation de l'ALSH de Jouhet selon le sexe est la suivante :

Sur les 1 163 enfants scolarisés sur Guéret, 49% sont des filles et 51 % des garçons

Sur la fréquentation des ALSH de Jouhet les mercredis, on observe que l'écart de fréquentation entre les filles et garçons s'accroît lorsque l'on zoome sur le quartier Albatros :

- Pour les hors Guéret : 45% filles / 55% garçons
- Autres quartiers de Guéret : 43% filles / 57% garçons
- Albatros : 32 % filles / 68 % garçons

Il existe donc une réelle discrimination quant à l'accès des filles de l'Albatros à l'ALSH de Jouhet. Nous ne savons pas si cette discrimination est le résultat d'un choix familial ou celui de l'enfant. Si cela devait être le cas, l'effet du déterminisme social serait alors marquant.

fréquentations ALSH JOUHET 2012 et 2013

	année	Nbre 1/2 journées d'ouvertures	Nombre d'enfants inscrits (au moins 1 présence)						Moyenne d'enfants présents par 1/2 journée d'ALSH			
			Domiciliés Guéret	DONT Domiciliés sur zone albatros	Domiciliés Hors Guéret	TOTAL	filles	garçon	Domiciliés Guéret	DONT Domiciliés sur zone albatros	Domiciliés Hors Guéret	moyenne / TOTAL
MERCREDIS	2012	74 <i>(merc journée)</i>	239	35	120	359	148	211	56	7	34	90
	2013	49 <i>(janv à juil merc journée) (sept à déc merc après midi)</i>	265	28	110	375	159	216	65	9	29	94
Petites vacances	2012	60	175	22	68	243	93	150	48	6	18	66
	2013	76	238	24	95	333	137	196	42	4	18	60
vacances d'été	2012	80	249	33	108	357	145	212	71	11	27	98
	2013	76	220	21	99	319	144	175	59	7	23	82

C/ Une solidarité indispensable auprès des familles de l'Albatros mais aussi du centre-ville de Guéret

Considérant que la société française est confrontée à l'accentuation d'une crise profonde dans ses trois dimensions économique, relationnelle (avec la perte du lien social) et identitaire (avec la perte des repères collectifs), la thématique de la solidarité et de la cohésion sociale a été traitée sous trois aspects essentiels :

- Les aspects économiques liés aux ressources et à la précarité des revenus
- Les aspects relationnels et la fragilité des liens sociaux
- Et les aspects identitaires concernant la perte des repères collectifs

Pour la question de la santé, considérant que certaines caractéristiques de santé constituent des marqueurs d'inégalités sociales comme l'obésité, le poids à la naissance, les grossesses précoces, la santé buccodentaire, les maladies chroniques, les addictions..., celles-ci seront examinées de façon approfondies sur le quartier, périmètre du contrat de ville.

C.1 Ressources et précarité des revenus

Le quartier Albatros se caractérise par un nombre plus important de bénéficiaires des minima sociaux. Dans la mesure des données disponibles, chaque approche sera traitée à l'échelle du quartier Albatros, de la Ville de Guéret ou encore de l'Agglomération du Grand Guéret et du département.

Les personnes en situation de chômage ou percevant le rSa

Au niveau départemental, la population active est peu nombreuse compte tenu du poids de la démographie âgée (62,5 % de la population contre 70, 7 % au niveau national). Jusqu'à récemment, le taux de chômage creusois correspondait au niveau national : au 3^{ème} trimestre 2014, 9,7 % en Creuse pour 9,9 % au niveau de la France métropolitaine. La situation départementale se dégrade mais certaines caractéristiques demeurent marquées pour la Creuse :

- Une forte représentation des seniors
- Un chômage de longue durée (> à un an) important
- Et une proportion significative de femmes à la recherche d'un emploi

S'agissant du rSa, le département connaît une hausse régulière du nombre de bénéficiaires (plus de 4 000 fin décembre 2014) avec un nombre de personnes couvertes par ce dispositif en croissance très importante (avec les ayants droit, cela représente plus de 8 000 personnes).

Une des caractéristiques du rSa en Creuse consiste en la forte proportion de bénéficiaires du rSa activité, c'est-à-dire de personnes qui travaillent et cumulent du rSa (49 % contre 25 % au niveau national). La Creuse comprend ainsi un grand nombre de travailleurs pauvres.

- Sur l'agglomération du Grand Guéret, on compte 1 189 foyers bénéficiaires du rSa dont 861 personnes soumises à devoir (rSa socle)
- Sur la Ville de Guéret, 843 foyers dont 657 personnes soumises à devoir ;

- Sur le quartier Albatros, 257 foyers dont 185 personnes soumises à devoir⁷

En outre, le taux de bénéficiaires du rSa est élevé à Guéret (85 pour 1 000 personnes âgées de 25 à 65 ans, contre 56,8 en Creuse, 51 en Limousin et 60,7 en France)⁸. La majorité des bénéficiaires du rSa à Guéret perçoit du rSa socle pour 62 % (correspondant au montant de base pour les personnes sans activité) et 23 % du rSa activité. Cette répartition est bien différente du constat départemental.

Au niveau du quartier Albatros (logements sociaux Creusalis), le pourcentage de personnes inactives (hors retraités et étudiants) est généralement de plus de 20 % et concerne une personne sur 5.

Sites	Taux de chômage et de bénéficiaires du rSa	Personnes en activité
Madeleine Chapelle Beauregard S Blanchet	27 % (54 personnes)	33 % (66 personnes)
Brésard Pierrebourg	22 % (128 personnes)	34 % (200 personnes)
Charles de Gaulle	17 % (38 personnes)	45 % (100 personnes)

Source : Etude de préfiguration- diagnostic « un centre d'animation de la vie sociale à Guéret » décembre 2013

Les taux d'inactivité professionnelle sont donc nettement supérieurs dans ce quartier. Le centre-ville est également très touché. La répartition par âge place systématiquement le quartier comme supérieur en taux au regard des taux constaté sur la ville ou dans l'agglomération, en particulier chez les jeunes :

- 29,2 % contre 13,6 à Guéret et 10,6 dans l'agglomération selon l'Insee

Les personnes en situation de handicap ou d'incapacité

Au niveau départemental, la Creuse a un taux d'allocataires aux adultes handicapés (AAH) élevé (43,5 allocataires pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans pour 40,98 en Limousin et 28 en France métropolitaine (source : données DRJSCS du Limousin au 31 décembre 2011).

11 personnes sont bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap sur le quartier Albatros pour 71 à Guéret et 139 pour l'Agglo du Grand Guéret (source Conseil général décembre 2014), soit un taux significatif sur le quartier Albatros (5,8 % de la population) correspondant aussi à l'implantation d'un foyer d'hébergement pour personnes handicapées.

Au niveau de la ville de Guéret, le taux de bénéficiaires de l'AAH est encore plus élevé de l'ordre de 66 pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans en 2010, soit plus de 550 personnes.

⁷ (Source : Solis Conseil général de la Creuse – janvier 2015)

⁸ (Source Insee au 31 décembre 2011)

Les personnes âgées

Le taux d'allocataires de l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) et de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) pour 100 personnes de 60 ans et plus est de 5,4 % en Creuse contre 4 % en Limousin et 3,4 % en France métropolitaine. Cette faiblesse des revenus des personnes âgées se confirme avec le taux de pauvreté des plus de 65 ans égal à 21 % pour 2009 contre 14,1 % en Limousin et 9,5 % en France métropolitaine (source Insee). A cela s'ajoute un taux de dépendance plus élevé qu'en France métropolitaine, 270 bénéficiaires de l'APA pour 1 000 personnes de plus de 75 ans contre 218 au niveau limousin et 209 au plan national.

Au niveau de l'Agglo du Grand Guéret, 11 % de la population environ est retraitée avec un niveau de ressources plus élevé qu'au niveau départemental.

Au niveau de la Ville de Guéret, les plus de 60 ans représentent 26,7 % de la population et sont de plus en plus nombreux. Ils disposent d'un niveau de vie supérieur à leurs homologues en France mais entre 3,6 et 4,9 % des personnes de plus de 65 ans vivent du minimum vieillesse (ASPA, ASV) ; en outre, les personnes entre 65 et 79 ans constituaient en 2011, 8,6 % des dossiers de surendettement contre 7,5 au niveau régional.

Pour le quartier de l'Albatros, la répartition des retraités est la suivante :

- Madeleine Chapelle, S. Blanchet et Beauregard > 16,5 % (33 personnes)
- Bresard et Pierrebourg > 24,7 % (144 personnes)
- Et C. De Gaulle > 25,5 % (56 personnes)⁹

Le nombre de personnes âgées est important et composé de personnes avec de faibles ressources qui occupent une partie du parc locatif social.

En matière de dépendance, le nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée à l'autonomie à domicile est de 35 pour le quartier Albatros, 261 pour la ville de Guéret et 544 pour l'Agglo du grand Guéret (source Conseil général décembre 2014), soit un taux de dépendance relatif par rapport à la moyenne départementale.

Les personnes bénéficiaires des prestations sociales

Au niveau départemental, le taux d'allocataires de la CAF représente 14 % de la population (17 199 allocataires au 31 décembre 2013) auquel il convient d'ajouter environ 1 800 personnes au titre de la MSA pour obtenir le nombre de personnes bénéficiant des prestations sociales en Creuse au titre de la branche famille.

Pour la ville de Guéret, le pourcentage est plus élevé : 24 % de la population est allocataire de la CAF (3 259 allocataires pour 6 343 personnes couvertes), avec 29 % de bénéficiaires des minima sociaux et 22 % d'allocataires dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales (personnes âgées

⁹ (Source : Etude de préfiguration- diagnostic « un centre d'animation de la vie sociale à Guéret » décembre 2013)

de plus de 65 ans non comprises). Les allocataires étaient en 2012, selon la CAF, à 64,4 % des personnes sans enfant (isolé ou en couple) contre 48 % en Creuse comprenant 15,4 % de familles monoparentales (contre 14,3 en Creuse). 87 % des familles monoparentales sont d'ailleurs des familles où la femme est seule avec ses enfants en Creuse mais ce pourcentage atteint 91,5 % à Guéret. Enfin, 56,5 % des enfants en situation familiale monoparentale ont leurs parents au chômage pour 13% et 43,5 % inactifs.

Pour le quartier Albatros (logements sociaux Creusalis), le nombre des familles monoparentales est très important :

La prégnance des prestations sociales sur le quartier est à vérifier via le concours de la CAF mais le fort pourcentage de familles monoparentale laisse augurer une dépendance importante à ce type de revenus.

Le non recours a priori faible sur le quartier comme sur le département

Le taux de non recours aux prestations est un indicateur important mais difficile à évaluer. Pour le rSa, il est estimé au plan national selon les catégories de 30 à plus de 60 %. Pour la Creuse, le nombre de 6 000 allocataires potentiels est avancé. Pour autant, il semble qu'en matière de bénéficiaires du rSa activité le nombre d'allocataires soit atteint.

En matière de couverture maladie universelle et complémentaire, la part de population couverte en Creuse par ce dispositif est de 6 % au 31 décembre 2011 (sources : CNAMTS, MSA, RSI) pour 5,4 % en Limousin et 6 % en France métropolitaine. Compte tenu des données liées au nombre de bénéficiaires des minima sociaux qui représentent environ 8 000 personnes (rSa, AAH, ASV, ASPA), soit 6,5 % de la population, il est possible d'envisager que 0,5 % de la population n'a pas fait valoir ses droits, soit 615 personnes environ au plan départemental et 10 personnes environ au niveau du quartier. Une récente présentation de la MSA fait ainsi état pour Guéret d'un nombre de bénéficiaires du rSa de 49 personnes pour 40 bénéficiaires de la CMU-C ; soit 9 personnes qui n'auraient pas fait valoir leur droit au titre du régime de protection agricole.

Des investigations plus nourries seraient utiles dans ce domaine sachant que la CPAM par ex. a priorisé cette question dans un Plan Local d'Accompagnement du Non recours, des Incompréhensions, des Ruptures (P. L. A. N. I. R.)¹⁰.

La pauvreté très forte sur l'Albatros mais également dans le centre-ville de Guéret

Compte tenu de l'ensemble des indicateurs péjoratifs présentés en amont, le niveau de revenu disponible des ménages creusois est faible de l'ordre de 28 502 euros (source Insee 2010) pour 31 294 euros en Limousin et 35 711 euros en France métropolitaine, inférieur de 25,3 % au niveau national. (Ce revenu comprend les revenus d'activité, du patrimoine, les prestations sociales, nets d'impôts directs).

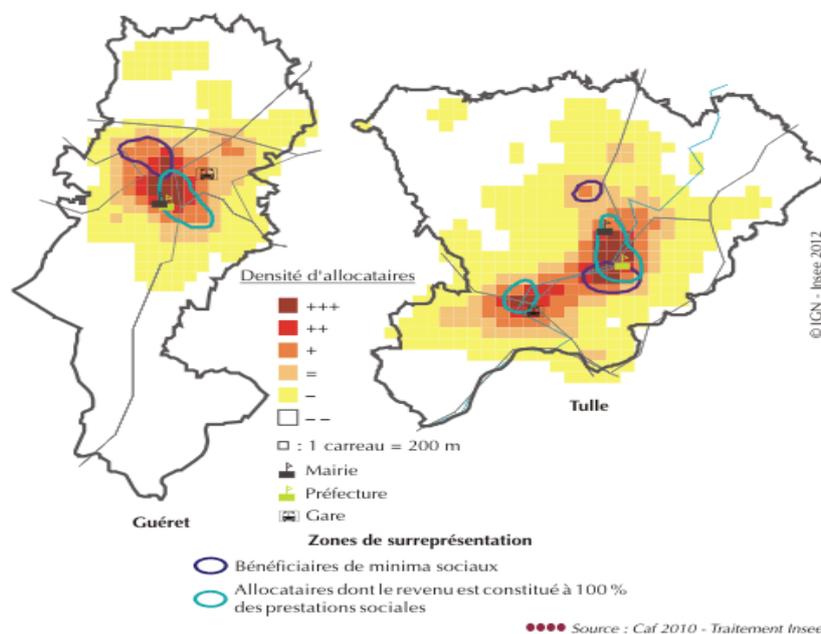
¹⁰ Taux de recours au dispositif local d'accompagnement complémentaire ACS – cf annexes

Cependant, l'Agglo du Grand Guéret et la ville de Guéret disposent d'un revenu fiscal médian plus élevé que le reste du territoire départemental (de 17 020 à 19 050 euros) mais là encore plus faible qu'au niveau métropolitain > 18 750 euros pour 15 964 euros en Creuse.

Mais les inégalités de revenus sont très marquées à Guéret :

- La répartition des revenus par unité de consommation en décile pour 2010 met en évidence un écart de plus 8 entre les revenus les plus bas et les plus élevés (de 4 331 euros à 34 970 euros) ; pour le premier décile à Guéret, le revenu est de 360 euros par mois contre 526 euros en Creuse et 578 euros en Limousin (source Insee)
- Au niveau mensuel, le revenu médian en Creuse était en 2011 de 1 359 euros pour 1 515 à Guéret et 1 602 en France métropolitaine (source étude Compas 2013) avec un indice d'inégalité de 0,39 à Guéret pour 0,34 en Creuse et 0,37 en France.
- Une ségrégation socio spatiale moins marquée qu'à Limoges ou Brive car l'habitat social est plus diffus
- Une partie du centre-ville allant vers le sud-est où 3 allocataires sur 10 ont un revenu constitué uniquement par des allocations
- Et des bénéficiaires de minima sociaux surreprésentés du nord du centre-ville au nord de la ville où sont implantés des logements sociaux

Guéret et Tulle : la précarité surtout présente en centre-ville



Cette carte met aussi en exergue l'importance de la notion de territoire vécu à proximité du quartier Albatros. En réalité, la pauvreté touche les différents sites du quartier Albatros mais aussi très largement des zones proches comme le centre-ville. Cette analyse est aussi confirmée par la part des

ménages non imposables à Guéret qui augmente généralement en Creuse, à Guéret (de 48 % en 2007 à 49,7 en 2009) et dans les 2 sites évoqués¹¹

Les familles monoparentales, les moins de 18 ans et les plus de 65 ans sont les catégories les plus touchées par la pauvreté. Le quartier Albatros avec ses forts pourcentages pour ces catégories est fortement impacté.

Sites (logements sociaux Creusalis)	Familles avec enfants	Familles monoparentales	Personnes âgées retraitées
M Chapelle	15 (38,5 % des ménages du site)	15 (38,5 %)	5 (9,3 % des ménages)
S Blanchet	21 (27,3 %)	27 (37,7 %)	18 (18,6 %)
Beauregard	14 (32,6 %)	9 (21 %)	10 (20 %)
Brésard	46 (26,1 %)	47 (26,7 %)	49 (23,1 %)
Pierrebourog	67 (22,4 %)	73 (24,4 %)	95 (25,7 %)
C. De Gaulle	34 (18,9 %)	47 (26,1 %)	56 (25,5 %)

En définitive, le quartier Albatros est marqué par une pauvreté significative de ses résidents. Les revenus sont fortement basés sur la redistribution sociale. Pour autant, d'autres quartiers proches sont aussi dans ce cas comme le centre-ville. La situation se dégrade régulièrement. L'action publique gagnerait à élargir son périmètre d'intervention au-delà du quartier Albatros dont le découpage apparaît artificiel au regard des inégalités de revenus dans l'Agglomération du Grand Guéret.

C.2/ Les aspects relationnels et la fragilité des liens sociaux

Ces éléments sont issus des groupes thématiques qui se sont tenus les 13 novembre, 25 novembre et 5 décembre 2014. Ils mettent en évidence une situation contrastée :

- Un isolement marqué des habitants du quartier Albatros (Selon des données de la CAF en 2012, 64,6 % des allocataires sont des personnes sans enfant à Guéret contre 48 % en Creuse et 58 % des allocataires sont des personnes isolées à Guéret contre 42 % en Creuse)
 - Un phénomène de repli face aux difficultés de la vie quotidienne
 - Une démobilité face à l'activité puisque les moyens financiers manquent pour débiter un travail ; les conditions de garde d'enfant sont complexes et coûteuses
 - La perte de confiance en soi
 - L'absence de participation d'une partie significative de la population au conseil de quartier
 - Le constat d'un faible dialogue entre les habitants malgré une réelle mixité sociale

¹¹ La pauvreté en Limousin – source insee 2010 – CF annexes

- Des manifestations de réelles solidarités
- Des habitants satisfaits de leur quartier et qui ne veulent pas le quitter

La perte de repères collectifs

Les populations résidant dans ce quartier ont changé :

- Historiquement, ce quartier a été synonyme de confort et d'aisance en matière locative. Aujourd'hui, les inégalités sociales se sont accrues. Ce quartier est composé de nombreuses femmes seules avec enfants ou de personnes âgées avec de faibles revenus
- Pour autant, ce quartier reste attractif pour une frange de la population en grande difficulté avec un déplacement de certains foyers depuis le centre-ville
- elles concentrent aussi des personnes de plus en plus en difficulté, qui se sentent stigmatisées

Certaines conduites laissent apparaître de réelles difficultés :

- ⇒ à l'égard du paiement des loyers et des charges locatives
 - des incidents de paiement (129 dossiers en impayés au-delà de 2 mois)
 - Le loyer est encadré, mais les charges augmentent à cause du coût de l'énergie et pèsent davantage sur le budget
 - le paiement du loyer n'est parfois plus priorisé car la conséquence de l'impayé est différée¹²

Sur 882 logements, 129 impayés sont constatés avec 16 procédures d'expulsion, soit un taux d'impayés de 14,6 % inférieur au taux constaté sur l'ensemble du parc (en 2012 31,5 %).

- ⇒ à l'égard de la consommation et du surendettement
 - les ressources sont souvent très faibles même pour les achats alimentaires
 - les conduites alimentaires ne sont pas toujours adaptées
 - l'attrait de la consommation entraîne parfois le surendettement avec des achats qui ne concernent pas toujours les premières nécessités mais selon les données de la Banque de France, l'insuffisance des revenus est le plus souvent à l'origine des surendettements.

En Creuse, le taux moyen de demandes de surendettement est de 600 pour 100 000 habitants contre 400 au niveau national avec une hausse importante (plus 30 % en 2011) et une forte proportion de séniors.

Sur 37 dossiers de surendettement instruits par l'UTAS de Guéret fin 2014, 13 relèvent du quartier Albatros

- un soutien éducatif et budgétaire utile dans certaines situations

Enfin, la population comprend des personnes d'origine mahoraise et turque qui conservent leur mode de fonctionnement culturel mais s'insèrent dans la vie du quartier :

- ⇒ les mahorais

¹² Données de Creusalis sur les impayés en janvier 2015 – cf annexes

- le nombre des mahorais s'est stabilisé
- il s'agit souvent de femmes seules avec de nombreux enfants
- le souci d'intégration des enfants est très important pour les parents au sens large
- par contre, elles-mêmes rencontrent de nombreuses difficultés liées à la barrière de la langue, l'analphabétisme ou encore les charges familiales

⇒ les turcs

- l'importance de la famille est réelle
- les femmes restent chez elles et élèvent les enfants
- les hommes sont généralement actifs avec une évolution (moins de bucheron et davantage de commerçants)

C.3/ Les services et les associations¹³

Les associations de la solidarité

D'une manière générale, le constat est dressé de l'existence de services publics, de ressources associatives suffisantes à proximité du quartier Albatros, considérant qu'à l'échelle de Guéret, les distances sont réduites entre ce quartier et le centre-ville. Cependant en termes de chalandise, le positionnement des grandes surfaces rend leur accès plus difficile pour une partie du quartier. Le réseau de transport en commun doit encore être conforté pour un fonctionnement optimal. La plupart des structures se situe autour du quartier.

Les services sociaux publics reçoivent une partie significative de la population du quartier mais face à certains phénomènes de repli, de nouveaux modes d'intervention sont à réfléchir. Plusieurs associations comme l'UDAF mènent des missions de service public sur Guéret en matière de remobilisation ou d'aide à la mobilité mais les fréquentations demandent à être améliorées :

- 32 personnes issues du quartier ont fréquenté le pôle de remobilisation PARI fin 2014 dont 14 personnes demandeurs d'asile
- 15 personnes issues du quartier ont fréquenté le pôle ressources mobilité

L'activité des associations de solidarité est très soutenue ; la fréquentation du Secours Populaire, des Restos du Cœur et du Secours Catholique est importante ; pour la distribution alimentaire, l'appui de la Banque alimentaire est incontournable et prend de l'ampleur chaque année.

Selon l'IREPS, Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé du Limousin, l'aide alimentaire sur Guéret est assurée par les organismes suivants : Solidarité évangélique, Association S. Blanchet/M. Chapelle/Beauregard, Croix rouge, Oasis, les Restos du Cœur, le Secours populaire et le secours catholique.

Les associations de solidarité diversifient aussi leur mode d'intervention (accès aux droits, aide aux devoirs, accès aux loisirs, aux sports...). Par ex. le Secours Populaire envisage avec le Conseil de l'Ordre des médecins d'organiser début 2015 une permanence « prévention santé et écoute » au

¹³ Nature de l'action sociale menée sur le quartier de l'Albatros et de la ville de Guéret – cf annexes

sein de ses locaux à l'aide de médecins retraités. En lien avec le CCAS, le Secours Populaire anime chaque semaine un atelier cuisine avec une diététicienne bénévole.

A titre indicatif, en matière de distribution alimentaire, 88 familles issues du quartier Albatros ont été inscrites au libre-service du Secours Populaire en 2013. A ces 88 familles s'ajoutent 40 familles suivies par le Centre d'accueil des demandeurs d'asile. A noter, que 70 familles issues du centre-ville et 57 de Maindigour ont aussi recours à ce service. Les Restos du Cœur ont distribué dans le cadre de la campagne d'hiver une aide alimentaire à 200 familles, soit 440 personnes pour le Grand Guéret

Le service social polyvalent de secteur

Les personnes reçues en UTAS

En 2014, 1 098 personnes issues du quartier Albatros ont été reçues pour 7 936 pour les cantons de Guéret, Ahun et St Vaury. Le nombre de dossiers actifs suivis par les assistants de service social est de 327, fin 2014, pour le quartier Albatros et 686 pour la Ville de Guéret dont 269 pour le centre-ville.

Ces chiffres illustrent la prégnance des difficultés sociales concentrées sur les zones centrales de la ville de Guéret.

⇒ Les difficultés rencontrées

- Retard de loyers (Pierrebourg)
- Montant élevé des charges locatives liées au chauffage (De Gaulle) > rotation des locataires
- Climat social tendu ponctuellement avec intervention du médiateur de la ville ou du bailleur social (Pierrebourg)
- Entretien des logements sociaux (ascenseurs en panne ; dégradation des parties communes) (S Blanchet)

⇒ Les besoins recensés

- Sollicitation plus importante des personnes âgées (Pierrebourg)
- Faible utilisation des transports en commun (Beauregard) malgré l'éloignement
- Absence de lieu permettant le lien social (De Gaulle)

⇒ Les atouts repérés

- Implantation des associations positives ex. action de soutien scolaire Clé de la réussite site Blanchet
- Local de proximité très fréquenté par les enfants site Blanchet
- Tranquillité des sites (M. Chapelle ; Beauregard, Brésard)
- Proximité du centre-ville (Brésard)
- Cadre de vie apprécié (Brésard)

⇒ Les attentes des travailleurs sociaux

- Nécessité de travailler sur l'adaptation de l'existant aux publics précaires
- Réfléchir à des modes d'accompagnement alternatif permettant l'accès aux dispositifs

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

- Outre l'élection de domicile, le CCAS instruit des demandes de diverses allocations (allocation de solidarité aux personnes âgées, rSa, CMU)
- Il mobilise aussi son fonds d'action sociale pour des secours (69 accordés en 2014 (dont la moitié pour faire face à des charges locatives)), des bons alimentaires pour près de 13 000 euros en 2014 destinés à 287 personnes dont 40 % sont issues du quartier Albatros
- Des aides à la cantine sont aussi attribuées à hauteur d'environ 60 par trimestre couvrant plus de 100 enfants
- 5 000 repas ont été servis au restaurant social et au foyer restaurant en 2014
- Des actions particulières sont menées dans le domaine du logement (logement d'urgence, loc'action ou des ateliers collectifs d'information et de formation ex. pose de papier peint)
- Enfin, un espace d'estime de soi et de soins esthétiques est ouvert depuis fin 2012 ; près de 200 personnes participent à ces séances.

L'hébergement

Selon les données de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection (DDCSPP), le quartier ALBATROS comprend :

- ⇒ Pour les demandeurs d'asile
 - 3 logements d'urgence pour une capacité de 10 places, soit 100 % du dispositif départemental
 - 7 logements pour une capacité de 26 places, soit 52 % du dispositif.
- ⇒ Pour les autres publics
 - 7 logements en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) pour une capacité de 12 places, soit 42 %
 - 8 logements en accueil logements temporaires (ALT) pour une capacité de 10 places, soit 26 %.

Ce quartier concentre un nombre important de places d'hébergement. Cela est caractéristique aussi d'une fragilité.

D/ Les facteurs de santé pour la Creuse caractéristiques de marqueurs sociaux défavorables y compris pour les familles de l'Albatros

L'analyse de la Délégation territoriale Creuse de l'Agence Régionale de Santé du Limousin met en exergue plusieurs facteurs de santé pour la Creuse, caractéristiques de marqueurs sociaux défavorables. Toutefois, peu de données sont disponibles pour l'Albatros mais les données pour Guéret peuvent être révélatrices de la situation de précarité des familles et notamment celles du quartier prioritaire.

➤ Grossesses précoces, grossesses à risques et grossesses non désirées

Au niveau départemental, le **centre d'orthogénie** du CH de Guéret enregistre en 2013 165 IVG soit en terme populationnel 0.76% des femmes en âge de procréer. Ce chiffre est nettement inférieur à celui enregistré en région limousine (1.36%). En Creuse, 6.1% des IVG ont été réalisées chez des jeunes femmes mineures, part légèrement supérieure à la région (5.2%) [Source : Statistique Annuelle des Etablissements de santé (SAE) 2009 - 2010 - 2011 - 2012 - 2013 (pour 2013, données importées du PMSI) CH GUERET].

Le taux de fuite pour ce type d'intervention est à considérer dans l'analyse des données. En effet il s'élève à 17% d'interventions réalisées hors département. Aussi, à l'échelle de la ville de Guéret en 2013, 47 habitantes ont eu recours à une Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) médicamenteuse ou non médicamenteuse, dont 2 concernaient des jeunes femmes mineures. Sur les 4 dernières années ce nombre d'intervention a diminué de 60%, néanmoins nous observons une forte augmentation de 38% entre les IVG pratiquées en 2012 et 2013 [source : données ARS DIAMANT]. Au Centre d'Orthogénie du Centre Hospitalier de Guéret, 66 entretiens IVG ont été effectués par les conseillères conjugales du Centre de Planification et d'Education Familiale. Sur ces entretiens, 13 concernaient des mineures.

Le nombre de grossesses précoces (définie comme une grossesse arrivant à terme avant l'âge de 19ans) est particulièrement élevé sur la commune de Guéret puisqu'il s'élève à plus du double de celui de la Creuse en 2009 (5.6% contre 2.3%). Une vigilance particulière est à porter sur le suivi de ces jeunes mères. [ORS]

Sur la commune de Guéret, 21.7% des grossesses sont définies comme étant des grossesses à risque (grossesse multiple, et/ou pathologie pendant la grossesse et/ou hospitalisation) ce qui est supérieur à la Creuse (18.9%). [ORS] Une grossesse à risque peut notamment être à l'origine d'un accouchement prématuré ayant des conséquences graves sur le développement du nourrisson. Selon l'OMS elle est la cause directe la plus fréquente de décès néonatal. Sur le secteur de Guéret sud-est comprenant le quartier de l'Albatros, 10 à 13% des enfants sont nés prématurément entre 2009 et 2011 contre seulement 7.1% en Creuse et 7.4% en France. [ORS]

Aussi, le poids de l'enfant à la naissance est un bon indicateur de l'état de santé général du nouveau-né. En effet, un petit poids de naissance défini comme inférieur à 2 500 grammes est le deuxième facteur de risque de mortalité et de morbidité infantile. Sur la commune de Guéret entre 2009 et 2013, 8.5% des nouveaux nés avaient un petit poids de naissance contre 7.8% en Creuse [ORS] et 7.1% enregistrés en France en 2010 [Etat de santé de la population en France, rapport 2011 de la DREES]. Cet indicateur a été identifié comme un marqueur de disparité sociale à l'échelle nationale.

Le **Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF)** est un dispositif ressource sur Guéret. Il propose notamment les services de 2 conseillères conjugales et des consultations médicales avec des permanences du lundi au vendredi. Au cours de l'année 2012-2013, 227 consultations ont été réalisées (suivi de 125 patientes domiciliées en Creuse) dont 5.5% auprès de jeunes de moins de 15 ans. Parallèlement, le CPEF réalise des interventions préventives dans les établissements scolaires (collèges et lycées) du département. Durant l'année scolaire 2012-2013, 20 établissements ont bénéficié d'au moins une intervention soit une information auprès de 1679 jeunes.

Un **Entretien Prénatal Précoce EPP** est proposé à chaque femme au moment de leur 4ème mois de grossesse. L'EPP consiste en un entretien réalisé par une sage-femme ou un médecin qui a pour objectif de détecter tout paramètre médical, psychologique ou déterminant social risquant de compromettre le bon déroulement de la grossesse. En 2011 sur la commune de Guéret 356 femmes ont bénéficié d'un EPP soit seulement 60% des mères. Pas de lisibilité sur l'homogénéité des pratiques.

➤ Maladie de la petite enfance et de l'enfance

L'analyse par la **Protection Maternelle Infantile (PMI)** des certificats de santé effectuée durant les 24 premiers mois de la vie renseigne sur l'état général des nourrissons ainsi que sur sa situation sociale. Les examens préventifs sont obligatoirement effectués par la PMI dans les 8 jours suivant la

naissance, ainsi qu'au cours du 9^e et du 24^e mois. Seuls 50% des certificats concernant les enfants nés en 2011 ont fait l'objet d'une analyse de données par l'ORS. 61% des mères et 82% des pères se déclarent actifs aux deux ans de l'enfant, proportions quasi identiques à celles retrouvées au niveau national (58% et 86% respectivement). En ce qui concerne le mode de garde, 61% des enfants creusois sont gardés par un tiers : proportion similaire à celle retrouvée en France (58%).

Deux indicateurs synthétiques révèlent un état de santé des nouveau-nés plutôt défavorable sur la commune de Guéret. En effet, 14.8% des enfants nés durant ces 5 années ont subi au moins une hospitalisation néonatale avant le 24^{ème} mois contre 8.6% en Creuse et 6% au niveau national. De même, la proportion d'enfants ayant eu des antécédents (dont des affections broncho-pulmonaires à répétition, des accidents domestiques et des chutes/traumatismes) est de 20.9% en Creuse ce qui est significativement supérieur à la proportion nationale (13.5%). Le nombre d'affections broncho-pulmonaires à répétition durant les 24 premiers mois est notamment de 11.0% à Guéret contre 5.3% en Creuse. Par ailleurs le nombre d'enfants insuffisant pondéral à 24 mois à Guéret est de 9.1%, proportion identique à celle de la Haute Vienne alors que 7.5% sur en surcharge pondérale en Creuse. La couverture vaccinale à 2 ans est relativement proche de celle observée au niveau national, toutefois quelques différences se font valoir sur la vaccination du DTP, de la Coqueluche et de l'Haemophilus qui est significativement plus faible que le niveau national (96.7 vs 98.2). La couverture contre l'Hépatite B et le ROR sont en progression et atteignent en 2011 le niveau national (77.7% et 90.2%). En revanche, la couverture contre le pneumocoque est significativement plus faible que le niveau national (88% vs 94%), pouvant en partie expliquer le nombre élevé d'affections broncho pulmonaire. Le nombre de femmes ayant pratiqué l'allaitement maternel en Creuse a augmenté pour atteindre 51% en 2011 (cette proportion reste néanmoins statistiquement inférieure au national 59%) [ORS].

A l'âge de 6 ans, des bilans de santé sont effectués par des infirmiers de l'éducation nationale. Ils permettent de repérer les troubles du développement physique, sensoriel et psychomoteur chez l'enfant. L'exploitation de bilans effectués sur l'année scolaire 2012-2013 donne une photographie de l'état de santé général des enfants scolarisés. Certains indicateurs renseignent sur le suivi de la santé des enfants et soulèvent indéniablement la problématique du recours au dépistage et aux soins. Statistiquement liés à l'environnement social, ils concernent :

- la surcharge pondérale, la pratique d'activités sportives, l'hygiène nutritionnelle, l'hygiène dentaire ;
- les troubles visuels non corrigés (10% en Creuse versus 8% en Limousin), l'appareillage oculaire et auditif (1.4% vs 1% sachant que les enfants issus d'un milieu familial aisé sont davantage équipés du fait d'un meilleur dépistage et d'un accès financier facilitant) ;
- le taux de vaccination contre l'Hépatite B (38% vs 53%) ;
- les troubles du comportement et de la praxie avec retentissement scolaire (12% vs 9%) ainsi que les troubles du langage (9% vs 7%) ; ces troubles sont plus souvent décrits chez les garçons.

➤ Santé buccodentaire

L'hygiène buccodentaire est un marqueur de l'état de santé des populations fortement lié au niveau socio-économique des familles puisqu'il est à l'origine d'importantes d'inégalités sociales d'accès aux soins. Cet indicateur est notamment mesuré chez l'enfant dont le suivi n'est pas systématique du fait du coût élevé des soins. Les bilans de santé effectués par les services de la santé scolaire à 6 ans renseignent qu'à l'échelle de la ville de Guéret, la proportion d'enfants présentant au moins une

carie non soignée est significativement supérieure à celle de la Creuse et de la région (11% vs 9.9% vs 8%).

Sur le territoire il existe le **dispositif MTDENT** qui réalise chez les jeunes des actions de prévention sur l'hygiène bucco-dentaire et propose un dépistage gratuit tous les 3 ans chez les enfants de 6 à 18ans.

Les actions de prévention sont déployées dans les zones prioritaires (REP) à Bourganeuf, à Royère, à Aubusson, à Felletin dans des classes de CP et auprès des collégiens. Toutefois, des interventions peuvent être dispensées à la demande de l'établissement comme c'est le cas du collège de Jules Marouzeau à Guéret. La séance de prévention d'1h à 1h30 propose des conseils sur l'hygiène bucco-dentaire avec la distribution d'un kit de brossage suivi d'une séance pratique (atelier brossage de dent, film, jeu...).

➤ Obésité et surpoids

En 2013 8.3% des enfants scolarisés âgés de 6 ans sont en surcharge pondérale ce qui est légèrement inférieur à la région et au niveau national (11-12%). Toutefois la proportion d'enfants obèses est légèrement supérieure à la région (3.3% vs 2%) et inférieure au niveau national (3.5%). A contrario, 10% des enfants âgés de 6 ans habitant en Creuse sont en insuffisance pondérale contre seulement 6% en Limousin. En creuse, 56% des enfants ne pratiquent aucun sport (en dehors des cours d'APS). Cet indicateur est statistiquement corrélé au milieu social (en région limousin 77% des enfants issus de famille où les parents sont sans activités ne pratique pas de sport contre seulement 40% des enfants de cadres) Les filles sont statistiquement plus nombreuses à ne pas pratiquer d'activité physique.

Dans le baromètre santé 2013, les médecins généralistes de la ville de Guéret constatent que 43.2% des patients adultes suivis sont en surcharge pondérale : proportion très élevée qui reste néanmoins légèrement inférieure à celle renseignée sous les mêmes conditions de mesure en région (46.5% dont 17.7% en obésité) et au niveau national (47.3% dont 15% en obésité) [source : obépi].

Auprès des jeunes de 11 à 25 ans, la **Maison Des Adolescents** (MDA) propose des consultations par un médecin nutritionniste. En 2013, sur 104 adolescents suivis en Creuse, 3 ont été orientés vers cette prise en charge. Par ailleurs, des séances de préventions ont été réalisées dans les collèges Marouzeau et Martin Nadaud (en 2012 : 262 élèves de 6^{ème} et en 2013-14 : 212 élèves de 6^{ème} et 4^{ème}) et auprès de 3 personnes du foyer de jeunes travailleurs de Guéret.

Un **projet ETP sur l'obésité** chez les jeunes devrait être mise en œuvre par la MDA en 2015, il constitue ainsi un levier supplémentaire.

En termes de prévention, le **PEPS** est un dispositif ressources sur le territoire.

➤ Santé Mentale et Addictions

L'état de santé de la population creusoise est particulièrement inquiétant au regard de la situation psychologique et psychiatrique de ses habitants. Elle est étroitement associée à des comportements de consommation de substances psycho actives ayant des effets délétères sur la santé.

La mortalité prématurée dû à un suicide est conséquente en Creuse avec une proportion de 34.5/100000hab chez les hommes contre 20.2/100000hab en France et de seulement 4.3/100000hab chez les femmes contre 7/100000hab en France.

La consommation régulière d'alcool est un facteur de risque pour la santé compte tenu de sa toxicité importante pour l'organisme. 2^{ème} cause de mortalité en France, cette consommation a fortement diminué depuis les années 2000 sur le territoire Français. Le département de la Creuse a suivi cette tendance générale et atteint en 2010 une proportion proche du niveau national s'élevant à 12.3% de consommateurs quotidiens.

Ce comportement à risque touche particulièrement les jeunes qui consomment plus fréquemment (consommation mensuelle en 2008 pour 24% des élèves de 3^{ème} en Creuse contre 20% en Limousin avec une proportion plus élevée chez les garçons) et en plus grande quantité par ingestion (expérimentation d'ivresse à 17 ans : 68% en Creuse dont 14% d'ivresse régulière contre 60% en France dont 8.5% d'ivresse régulière). En 2008, L'OFDT enregistre en Creuse deux fois plus de consultations dans des centres spécialisés en alcoologie qu'en France (6.3/1000hab vs 3.4/1000hab) sachant que la part des décès avant 65 ans attribuable à l'alcool est l'une des plus élevée de France : en Creuse cette proportion atteint chez les hommes 49/10 000hab contre seulement 5.0/10 000hab chez les femmes alors qu'elle est de 4.0/10 000hab au niveau national pour les deux sexes). Cette forte disparité entre hommes et femmes est aussi observée sur la consommation quotidienne d'alcool qui est 4 fois supérieure chez les hommes. Cette consommation a pour conséquence un nombre supérieur d'accidents mortels liés à l'alcoolisation du conducteur et les effets sur la santé sont d'autant plus alarmant que le nombre d'ALD prématurées (avant 65ans) liées à l'alcool en Creuse est deux fois supérieur à celui de la France : 81.1/1000hab vs 46.3/1000hab). [OFDT2008 ; ORS]

Les caractéristiques de consommation d'alcool à l'échelle du quartier ne sont pas connues, néanmoins cette problématique de santé est à prendre en considération puisqu'elle touche particulièrement les personnes en situation d'isolement et de précarité.

La problématique de la consommation de tabac est de même envergure sur le territoire creusois avec un nombre de décès prématurés par tumeurs de la trachée, des bronches et des poumons significativement supérieur à la France (24.2/1000hab vs 5.6). Le nombre d'ALD prématurées liées au tabac est semblable au niveau national (110 /1000hab) alors que la mortalité est plus élevée en Creuse (142/1000hab vs 129/1000hab). La prévalence de la consommation quotidienne de tabac en Limousin et en Creuse à 17ans est supérieure au niveau national, en classe de terminale 64% des jeunes en consomment (données déclaratives ORS 2009)

De nombreuses structures de dépistage, de soins et de prévention offrent un maillage robuste sur le territoire. En effet, la présence d'une antenne du **Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention des Addictologies (CSAPA)** à moins d'1.5km du quartier offre la possibilité de consultations en la matière.

La **Maison des Adolescents**, implantée dans le quartier de l'Albatros est un dispositif repéré et actif sur le territoire. Des actions de prévention ont notamment été déployées dans le collège MAROUZEAU et le lycée FAVARD en 2012 et 2013. En partenariat avec **l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA)**, des soirées dans le cadre des « nuit d'été » sous le thème de la prévention aux risques de la dépendance ont touchées plus de 1000 personnes en 3 ans. **L'IREPS** mène aussi des actions de prévention.

Un accompagnement plus spécialisé pour les personnes en forte situation de précarité est proposé par **l'ISBA**.

En santé mentale une **Equipe Mobile Précarité Santé Mentale**, portée par le centre hospitalier psychiatrique de Saint Vaury, est déployée sur le territoire.

➤ Maladies chroniques

L'incidence, nombre de nouveau cas, des pathologies chroniques ouvrant droit à une allocation longue durée (ALD) est particulièrement élevé sur le territoire de la commune de Guéret.

En effet s'agissant des pathologies cardiaques, le taux brut d'incidence pour 100 000 habitants entre 2005 et 2013 tous âges confondus était de 672 pour Guéret, 898 en Creuse et 561 en France. Le taux standardisé d'incidence confirme ces taux supérieurs aux taux nationaux : 578 pour Guéret, 611 pour la Creuse contre 569 pour la France.

Le taux standardisé d'incidence d'ALD cancer est légèrement inférieur tous âges confondus, 499 sur Guéret, 496 en Creuse pour 508 en France, en revanche il est plus élevé chez les moins de 20 ans : 24,9 à Guéret, 13,9 en Creuse et 18,3 en France même si ces chiffres sont à relativiser en regard du faible volume des effectifs recensés.

Ces taux d'incidence supérieurs à la moyenne nationale, posent naturellement la question des besoins de prise en charge sanitaire et du suivi de ces pathologies chroniques. En termes de prévention, il doit fortement interroger sur les actions pouvant potentiellement réduire son incidence.

Il peut être relié à un faible taux de pratique d'activité physique en dehors du milieu scolaire, à la surcharge pondérale et aux poly consommations identifiés dans les précédents paragraphes sur ce territoire et marqueurs de la précarité.

Les actions de prévention devront s'attacher à lutter contre les facteurs de risques (sédentarité, alimentation inadaptée, stress, consommations de produits psycho actifs ...) mais aussi promouvoir les actions permettant de renforcer les facteurs de protection comme le développement des compétences psycho sociales.

➤ Report, renoncement, abandon de soins

Selon le baromètre des patients 2012, observatoire périodique de la médecine générale en Limousin appliqué auprès de plus de 3 300 patients, plus d'un patient sur dix (11%) a renoncé à des soins ambulatoires au cours des 12 derniers mois précédent l'enquête (contre 8% en 2011). En région Limousin, ce renoncement est plus fréquent en milieu rural (11%) et particulièrement élevé chez les personnes en situation de précarité (36%), sans couverture maladie complémentaire (28%) ou chez les personnes bénéficiaires de la CMU (20%). En effet le non recours aux soins est étroitement lié au non recours aux droits comme décrit précédemment. Ces deux paramètres nécessitent d'être traités conjointement. A guéret, sur un échantillon de 22 personnes, 36.4% ont renoncé au moins une fois à des soins durant les 12 derniers mois. Parmi les motifs de renoncement au soin les plus impactant figurent :

- les délais allongés de rendez-vous (27.3% à Guéret),
- le coût financier des soins (14.3% à Guéret et 7.5% en Creuse vs 6.2% en Limousin, facteur en progression significative depuis 2011)
- les problèmes d'éloignement/mobilité/transport (13.6% à Guéret et 6.4% en Creuse vs 4.1% en Limousin, en progression significative depuis 2011), notamment pour l'accès aux consultations de spécialistes, aux examens paracliniques, à l'optique et aux actes dentaires.

L'offre de premier recours sur le quartier de l'Albatros et sa périphérie est composée :

	médecin généraliste	masseurs- kinésithérapeutes	infirmiers	chirurgiens dentistes	pharmacies
installé dans le quartier	1	0	0	0	0
Installé dans un périmètre de moins de 500 mètres autour du quartier	11	11	23	10	6
densité sur la commune de Guéret /100 000 hab*	121	85	199	78	57
densité en limousin /100 000 hab*	114	68	156	49	48
densité en France /100 000 hab*	109	87	124	59	37

*Source : diagnostic territoriaux de santé en Limousin, territoire de proximité de Guéret-Boussac, ORS rapport n°255 oct-12

Toutefois, si les professionnels de santé et paramédicaux, en particulier les médecins, sont encore nombreux sur la commune de Guéret consolidant une offre suffisante à proximité du quartier, trois phénomènes doivent être considérés dans la perspective du maintien de l'offre :

- la couverture du territoire en professionnels de santé est inégale avec une forte concentration sur la commune de Guéret imposant aux professionnels un nombre élevé de patients,
- ayant pour principale conséquence des délais allongés de rendez-vous et la réelle difficulté à obtenir un médecin traitant,
- l'âge des praticiens qui ont pour la plupart plus de 60 ans interroge sur le long terme.

L'accès à une offre de soins ambulatoire est au cœur des préoccupations du territoire. Des perspectives sont en cours de discussions, notamment celle d'un projet de santé avec la création d'une future maison ou centre de santé par les médecins généralistes et paramédicaux de la commune de Guéret et des communes avoisinantes.

Dans le quartier de l'Albatros, le **CRESLI** propose des bilans de santé gratuits, notamment pour les personnes les plus éloignées du système de soins (personnes en voie d'insertion et de réinsertion, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA). Ce bilan est proposé tous les 5 ans aux assurés sociaux et tous les ans aux consultants les plus démunis (score de précarité). EN 2014, 350 personnes ont été examinées à Guéret dont 74% de personnes qualifiées « précaires ». Les femmes consultent légèrement plus que les hommes (57% vs 43%). 60% des personnes ayant consulté ont été orientées vers des soins, majoritairement pour des soins dentaires (30%), la vaccination (18%) ainsi que pour un suivi de l'Hypertension Artérielle (HTA) (4%). La continuité des soins est une problématique prégnante puisque 31% des personnes diagnostiquées pour un défaut de santé n'ont pas donné suite au suivi proposé.

Dans le cadre de la lutte contre l'exclusion pour l'accès aux soins, une **Permanence d'accès aux Soins de Santé PASS**, a été mise en place au sein du CH de Guéret. Elle offre, en plus des soins, un service social aux usagers pour faciliter l'accès au système de santé et faire valoir leurs droits.

Guéret 2006 : 138 visites avec une moyenne d'âge de 40-60 ans, près de 20% sans couverture sociale et les ¾ sans complémentaire santé, 70% personnes en isolement familiale et célibataires ou séparées, 57% d'hommes, 80% sont sans emplois, 60% ont été orientés vers la PASS par les services des hôpitaux (hors urgences) et par les services médicaux, 40% viennent pour des problèmes administratifs, moins de 20% pour les soins, 15% pour des détresses psychologiques, en limousin 56% des visites ont donné lieu à des soins.

3/ Enjeux, orientations stratégiques et objectifs opérationnels

A partir des problématiques soulevées au sein des trois piliers du contrat de ville du Grand Guéret, le comité stratégique du 9 février 2015 a validé 4 enjeux pour lesquels les orientations, les objectifs et les actions devront concourir à la réduction des inégalités et de la pauvreté. Ces 4 enjeux sont :

1. **L'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie de l'Albatros**
2. **La création de valeurs, d'emplois et l'insertion professionnelle**
3. **L'inclusion sociale et culturelle des populations fragiles**
4. **La réussite éducative et la citoyenneté**

3.1/ L'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie¹⁴

Le volet renouvellement urbain, porté par l'agglomération de Guéret, s'inscrit pleinement dans l'enjeu « attractivité du territoire et amélioration du cadre de vie de l'Albatros ». Mais au-delà, l'urbain s'inscrit comme un outil au service de la réduction des inégalités (inégalité face à l'accès à l'urbain, inégalité face au traitement de l'urbain), de la réduction de la pauvreté (amélioration de l'habitat en faveur de la réduction de la précarité énergétique, clauses d'insertion dans les chantiers qui se dérouleront dans et à proximité du quartier, aménagement de rez-de-chaussée en faveur de l'activité associative et économique et notamment dans le champ de l'économie sociale et solidaire, création de jardins familiaux), de la mixité sociale (création d'espaces partagés, ouverture des quartiers aux populations extérieures, amélioration des liaisons entre le quartier et les quartiers vécus...).

Pour relever ce défi et **refaire de l'Albatros un quartier à image positive, un quartier attractif pour les habitants, un quartier du mieux vivre favorable à l'envie d'habiter**, la Ville de Guéret, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Creusalis et Evolis 23 (syndicat mixte d'équipement du territoire notamment en charge du traitement des déchets) proposent un programme d'intention sur 10 ans avec des premières réalisations sur le contrat de ville 2015 – 2020. Certaines de ces actions auront vu le jour dès 2015 et attestent de la volonté des élus locaux de s'engager en faveur de ce quartier prioritaire.

Ces différentes orientations s'inscrivent totalement dans les stratégies locales issues du Schéma de Cohérence territoriale (SCOT), du Plan Local de l'Habitat (PLH), du programme municipal 2014 – 2020 et du Plan Stratégique du Patrimoine (PSP) de Creusalis.

Quatre orientations stratégiques ont été définies par les partenaires du contrat de ville sur le volet renouvellement urbain, issues de ce diagnostic partagé :

1. **Inscrire les projets de développement du quartier dans la dynamique globale de la Ville et de l'Agglomération**

¹⁴ Cf annexes – programme d'intention du projet de renouvellement urbain de l'Albatros

- 2. Renforcer le lien fonctionnel entre l'albatros et le quartier vécu pour réduire les inégalités d'accès à l'urbain**
- 3. Améliorer l'habitat et le cadre de vie de proximité des habitants en réduisant les inégalités de traitement de l'urbain pour redonner de la fierté et de l'envie d'habiter**
- 4. Redonner du souffle, favoriser la rencontre et le vivre ensemble, soutenir les initiatives des habitants et des acteurs locaux à l'échelle du quartier et de la ville pour favoriser l'insertion et la création d'emplois.**

L'Albatros est le quartier où la part des 0/14 ans est la plus importante du territoire aggloméré. En effet, même si la part de la population vieillissante est croissante, **le quartier politique de la ville recèle en lui le quart des jeunes Guérétois, acteurs du Guéret de demain**. Des projets tels que ceux initiés par les partenaires et notamment le tiers – lieu numérique et le centre d'animation de la vie sociale (CAVS) doivent contribuer, au-delà de tout le travail qui sera réalisé dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE) pour accompagner les jeunes vers la réussite, à **transformer en atout ce qui peut aujourd'hui être perçu comme une faiblesse : des jeunes en difficultés scolaires, sociales, professionnelles ou familiales**.

Les outils urbains seront les outils indispensables des différentes politiques d'accompagnement en faveur des jeunes, des personnes isolées, et notamment des parents isolés. Ils seront aussi les outils privilégiés de la création et du développement du lien social entre les générations du quartier, mais aussi entre les habitants de l'ensemble du Grand Guéret.

A titre d'exemple, **le territoire du Grand Guéret est innovant et pilote sur les nouvelles technologies (pôle domotique, tiers-lieu numérique, fab labs, autonom'lab, très haut débit...)**. Cet atout doit bénéficier au territoire dans son ensemble. **Les jeunes de l'Albatros, public connecté dans sa grande majorité, doivent s'emparer de ces technologies pour devenir des acteurs économiques du Grand Guéret. Le Tiers – lieu numérique et le CAVS de par leurs actions de formation, de mise en réseau, d'innovation sociale, culturelle et numérique seront les moteurs de cette appropriation par les jeunes**.

Les familles monoparentales représentent 43% des familles de l'Albatros. Cette proportion exceptionnelle fait de l'accompagnement de ces personnes un enjeu central du contrat de ville. Cet accompagnement doit se faire au travers d'un accompagnement social et professionnel individualisé (soutenir le parent dans son rôle de parent ; mettre en place des dispositifs permettant de concilier activité professionnelle et activité familiale ; développer l'offre en matière de garde d'enfant ; repérer, former et insérer vers le milieu professionnel).

Là encore, **les aménagements urbains seront au service de ce projet. La création d'une offre correspondant aux besoins du quartier (étude en cours), l'agrandissement ou la rénovation des locaux de proximité en tant qu'antenne du CAVS, le développement et l'amélioration de la mobilité sont autant de facteurs en faveur de la réussite de cet accompagnement**.

Critère prépondérant des nouveaux contrats de ville, la pauvreté constitue la caractéristique principale de la situation sociale des habitants de l'Albatros. Avec un niveau de revenu médian deux fois inférieur au reste du territoire, **l'enjeu de la réduction de la pauvreté doit assurément guider**

L'action publique vers des projets visant soit à la réduction des coûts pesant sur les ménages soit à l'augmentation de leurs ressources. Les projets d'aménagements urbains portés par les partenaires auront ce double objectif.

Ainsi, l'amélioration et le développement du transport collectif et des modes de déplacement doux seront une alternative économique à la voiture. La création de jardins familiaux et partagés et la création d'une épicerie solidaire permettront de réduire la facture des achats alimentaires et d'améliorer les habitudes alimentaires facteurs de santé. L'ensemble des travaux projetés couplés à l'implantation de nouvelles entreprises (implantation d'une entreprise devant recruter plus de 150 personnes sur les 3 prochaines années et ce essentiellement sur des niveaux de qualification très faibles) et à l'instauration de clauses d'insertion dans les marchés publics doivent permettre d'accompagner rapidement des habitants du quartier vers la formation et l'emploi. Ainsi le centre aqua-ludique intercommunal qui ouvrira ses portes en 2020 sera conçu comme un lieu expérimental de ces nouvelles façons de faire en anticipant par l'insertion et la formation à l'intégration d'habitants de ces quartiers sur les chantiers mais également dans l'ouverture des postes liés au fonctionnement de l'équipement (personnel d'accueil, maitres-nageurs...).

La recherche de plus de mixité sociale au sein de l'Albatros en lien étroit avec les quartiers qui le jouxtent et notamment le centre-ville sera soutenue par une nouvelle mixité fonctionnelle induite par l'implantation d'équipements à la fois de proximité et structurant pour le territoire.

Il en va ainsi de la plaine de jeux Raymond NICOLAS située au cœur du quartier prioritaire. La réflexion sur cet espace urbain portera sur plus de partage. Il favorisera la rencontre intergénérationnelle, la rencontre des populations issues des différents quartiers de Guéret mais aussi des communes de l'agglomération. Sa proximité immédiate avec la bibliothèque multimédia fréquentée par un habitant de l'Albatros sur deux et comptant plus de 13000 abonnés sur le territoire doit amplifier les possibilités de partage et d'échanges notamment avec les jeunes.

La convention intercommunale de gestion des attributions de logements sociaux, prévue en annexe du contrat de ville, sera un outil complémentaire pour favoriser la mixité sociale.

Le volet renouvellement urbain et les objectifs et plan d'actions qui le composent sont entièrement tournés vers les habitants, certes de l'Albatros, mais aussi pour certains d'entre eux vers l'ensemble de la population du territoire. Cette ouverture sur l'extérieur doit contribuer à redonner une image positive de l'Albatros et aider ce dernier à reprendre son envol.

Le programme d'intention présenté dans le tableau en annexe décline les actions en cours de définition pour chacune des quatre orientations stratégiques :

La première orientation « *Inscrire les projets de développement du quartier dans la dynamique globale de la Ville et de l'Agglomération* » doit à la fois garantir la cohérence du projet Albatros avec le projet urbain de la ville de Guéret et au-delà le SCOT et le PLH de la communauté d'agglomération et valoriser l'image du quartier par la qualité des actions qui seront mises en œuvre et la communication qui leur sera associée.

La deuxième orientation « Renforcer le lien fonctionnel entre l'albatros et le quartier vécu pour réduire les inégalités d'accès à l'urbain » mettra l'accent sur la volonté d'accroître l'usage des transports en commun et de connecter, sécuriser ou créer des liaisons douces vers des lieux d'usages (commerces et services, écoles, équipements...).

La troisième orientation « Améliorer l'habitat et le cadre de vie de proximité des habitants en réduisant les inégalités de traitement de l'urbain pour redonner de la fierté et de l'envie d'habiter » se concentrera sur la mise aux normes et l'amélioration du confort des logements publics, l'adaptation des logements publics et privés à la perte d'autonomie et au handicap, l'embellissement des immeubles, la lutte contre la précarité énergétique dans le parc public et privé, la réhabilitation des cœurs d'îlots, l'amélioration de l'entretien quotidien des espaces privatifs et publics. Certaines résidences (Beaugard, Madeleine Chapelle) feront l'objet d'une réflexion quant à leur devenir.

Enfin la quatrième orientation « Redonner du souffle, favoriser la rencontre et le vivre ensemble, soutenir les initiatives des habitants et des acteurs locaux à l'échelle du quartier et de la ville » se traduira par la rénovation et la création d'équipements de proximité ou structurants au sein de l'Albatros mais également l'implantation d'équipements structurants dans le quartier vécu de l'Albatros, projets créateurs d'insertion, d'emplois et de vivre ensemble pour les habitants du quartier.

Comme indiqué précédemment la taille du territoire de l'Albatros et l'échelle même de l'agglomération nécessitent une approche différenciée des aménagements qui seront proposés. Il s'agira **d'articuler un projet urbain global et un projet personnalisé à chaque résidence**, voir à chaque immeuble.

3.2/ La création de valeurs, d'emplois et l'insertion professionnelle

Assurer l'attractivité et la croissance économique et favoriser la création de nouveaux emplois (SCOT) et croire en Guéret (projet municipal) sont les orientations reprises par la communauté d'agglomération et la ville de Guéret dans leur document stratégique.

La résolution de la situation de l'emploi et notamment de l'emploi des jeunes et celle des difficultés économiques du territoire sont indissociables. Nous avons la conviction que le retour à l'emploi des populations de l'Albatros doit s'accompagner de la mise en œuvre d'une stratégie d'ensemble en faveur de la création et de l'implantation d'entreprises sur le territoire communautaire et de la mobilisation des outils de droit commun en faveur notamment de l'emploi des jeunes et de la formation des actifs.

L'enjeu 2 du contrat de ville du Grand Guéret s'inscrit pleinement dans cette logique. La réussite du projet Albatros et donc la réduction des inégalités et de la pauvreté qui touchent sa population passera par la mise en œuvre de 5 orientations stratégiques déclinées en 13 objectifs opérationnels

1. **Créer un environnement favorable à la création et au développement d'entreprises et d'activités sur le territoire et dans le quartier de l'Albatros,**
2. **Mobiliser les outils et les acteurs en faveur de la création d'entreprises et d'activités**
3. **Accroître l'employabilité des populations**
4. **Augmenter le nombre de parcours d'accès à l'emploi des publics éloignés de l'emploi (favoriser la mise en activités des publics)**
5. **Mobiliser les employeurs et les entreprises dans les parcours d'insertion**

La première orientation « **créer un environnement favorable à la création et au développement d'entreprises et d'activités sur le territoire et dans le quartier de l'Albatros** » est évidemment une orientation territoriale à l'échelle de l'agglomération. Ces conditions favorables le seront quel que soit le lieu ou le quartier de mise en œuvre des actions. Toutefois, concernant l'Albatros, plusieurs objectifs ciblés sur les habitants ou les espaces du quartier devront permettre d'améliorer la situation économique du territoire. Ainsi, ***en mobilisant une partie du parc immobilier ou autres opportunités foncières à destination d'activités économiques, en s'appuyant sur les filières du territoire et notamment sur les filières innovantes (pôle domotique), en développant une culture de l'entrepreneuriat et de l'initiative économique et en mettant en place une approche circulaire des projets autour du quartier***, il s'agira d'impulser une nouvelle dynamique sur le quartier prioritaire mais également sur le centre-ville et le reste du territoire communautaire. L'incidence du quartier vécu sur la situation professionnelle et économique des habitants prend ici une importance déterminante dans la réduction des inégalités et de la pauvreté.

La deuxième orientation « **mobiliser les outils et les acteurs en faveur de la création d'entreprises et d'activités** » est caractéristique de la nécessité de développer plus de synergie entre les acteurs économiques et institutionnels de terrain pour ***détecter et soutenir les projets porteurs d'innovation sociale s'inscrivant dans le cadre de l'économie sociale et solidaire et de l'insertion par l'activité économique, et détecter et accompagner les porteurs de projets économiques du quartier.***

La troisième orientation « **accroître l'employabilité des habitants** » de l'Albatros doit permettre de donner aux habitants les clés de l'accès à l'emploi. Ces clés sont les savoirs, les savoirs faire et les savoirs être des individus. La formation initiale, continue et l'expérience apparaissent comme les facteurs clés de cette employabilité. Aussi, ***accompagner la maîtrise et le développement des outils numériques, et solliciter, orienter et accompagner les publics vers les dispositifs de formation et les expériences professionnelles*** seront les objectifs opérationnels à poursuivre pour permettre aux habitants de s'insérer professionnellement.

La quatrième orientation « **Augmenter le nombre de parcours d'accès à l'emploi des publics éloignés de l'emploi (favoriser la mise en activités des publics)** » répond directement à la problématique de la mise en mouvement des habitants de l'Albatros vers l'activité. Trois objectifs opérationnels ont été posés pour permettre aux habitants de renouer avec l'activité professionnelle. Ces objectifs consistent en priorité à mobiliser les moyens de droit commun en faveur du public cible. Ainsi, les partenaires s'engagent à ***mettre en œuvre le Pacte Territorial Insertion et une approche globale de l'accompagnement et notamment l'accompagnement long (remobilisation des publics)***

et à mobiliser les crédits de droit commun (FSE) en faveur des quartiers prioritaires, mobiliser quantitativement le droit commun du service public de l'emploi (CAE, EAV, garantie jeunes.....) et le service civique et lever les freins sociaux à l'emploi en particulier la mobilité, la santé, et la garde d'enfants et notamment pour les parents des familles monoparentales.

La cinquième orientation « Mobiliser les employeurs et les entreprises dans les parcours d'insertion » répond à la nécessité de boucler le processus d'insertion professionnelle en intégrant les employeurs publics et privés par **un renforcement des synergies entre demandeurs d'emplois et employeurs, en favorisant la coopération entre les entreprises du secteur marchand et l'Insertion par l'activité économique, en insérant des clauses d'insertion dans les marchés publics à l'échelle de l'agglomération** et en accompagnant les employeurs dans la mise en œuvre de ces clauses. Il s'agira également de veiller par **une sensibilisation des employeurs à la promotion de l'égalité pour les femmes et les hommes et à la non-discrimination dans l'emploi.**

La démarche d'insertion par l'activité économique, le repérage, la formation et l'insertion des actifs sans emploi et sans qualification nécessitent une anticipation des besoins, qu'il s'agisse des besoins de main d'œuvre du secteur marchand et de l'insertion de clauses d'insertion dans les marchés publics.

En lien avec le volet renouvellement urbain, générateur d'une activité économique renforcée sur le secteur de l'Albatros pour la durée du contrat, les acteurs locaux mettront en place les outils permettant l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi et proposeront des parcours d'insertion pour les jeunes en décrochage.

3.3/ L'inclusion sociale et culturelle des populations fragiles

« La solidarité apparaît bien comme le socle de l'homme lié aux autres et à la société, non seulement pour assurer sa protection face aux aléas de la vie, mais aussi pour satisfaire son besoin vital de reconnaissance, source de son identité et de son humanité ». Les multiples formes de la solidarité (filiation, mandat électif, participation, citoyenneté...) correspondent en réalité à la pluralité des liens sociaux et ce sont ces liens complémentaires qu'il convient de renforcer et de tisser entre eux pour aboutir à la cohésion sociale (in « Repenser la solidarité », ouvrage collectif sous la direction de S. Paugam 2007). Et, selon l'Organisation mondiale de la santé, la santé est « un état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité »

C'est dans ce cadre de référence que les partenaires du contrat de Ville du Grand Guéret souhaitent agir pour plus de solidarité et d'inclusion sociale et culturelle.

5 orientations stratégiques et 16 objectifs opérationnels ont été définis pour améliorer les conditions sociales et sanitaires des habitants de l'Albatros :

- 1. Valoriser les habitants et leurs capacités**
- 2. Développer l'accompagnement social de proximité**
- 3. Lutter contre le non recours, améliorer les conditions de ressources et favoriser l'accès aux droits**

4. Favoriser les démarches de prévention
5. Améliorer l'accès à la culture pour tous

La première orientation « Valoriser les habitants et leurs capacités » s'articule autour de l'individu, de ses savoirs faire et savoirs être. Compte tenu de l'absence de formation ou du faible niveau de formation d'une grande partie de la population du quartier, il apparaît essentiel de revaloriser les personnes dans leurs compétences. Quatre objectifs seront recherchés : **Développer les solidarités de voisinage, valoriser les savoirs et les compétences, rendre le bénéficiaire acteur de son projet d'insertion et redonner de l'estime de soi aux personnes fragiles.**

La deuxième orientation « développer l'accompagnement social de proximité » doit s'attacher en priorité à résoudre les problèmes liés à l'isolement, à renforcer la prise en charge des personnes en grandes difficultés notamment en accompagnant mieux les acteurs de la solidarité et en menant des actions spécifiques issues des programmes de droit commun ou sectoriels des partenaires sur le secteur de l'Albatros. **La lutte contre l'illettrisme, la lutte contre l'isolement, le développement des notions de responsabilité au sein des ménages (éducation, consommation, citoyenneté...) et le soutien et le renforcement des actions de solidarité** seront autant d'objectifs opérationnels à mener.

La troisième orientation « Lutter contre le non recours, améliorer les conditions de ressources et favoriser l'accès aux droits » fait référence à la frange de population du quartier qui aujourd'hui est dans un renoncement et un repli sur soi facteur de précarisation, d'isolement, et de non recours au soin. Il s'agit ici pour les partenaires de **se mobiliser en faveur de la simplification du recours aux droits et de garantir l'accès aux services existants** par un rapprochement des usagers, **d'activer les mesures d'accompagnement social et le croisement des données** pour une meilleure prise en compte des situations familiales et individuelles, **de renforcer l'accès aux soins et d'accompagner le soin après repérage** et enfin **de mettre en place une information de proximité** en lien notamment avec l'existence au sein de chaque îlot de locaux de proximité. La création d'un centre d'animation de la vie sociale (CAVS) étroitement relié au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est de nature favoriser et coordonner l'action des services et des associations dans ce domaine.

La quatrième orientation « Favoriser les démarches de prévention » fait écho à la nécessité de prévenir les conduites à risque chez les habitants vulnérables. Les études menées sur la santé par l'Agence Régionale de Santé démontrent la corrélation importante entre niveau de précarité et problèmes de santé et d'addiction. Les objectifs des politiques menées par les partenaires du contrat auprès des populations du quartier dans ce domaine, à savoir : **mener des actions de dépistage et d'éducation à la santé, mettre en place des outils de veille sociale et sanitaire, lutter contre les addictions** auront pour vocation de permettre à chaque habitant, malgré sa situation de s'inscrire dans une démarche positive pour sa santé.

La cinquième orientation « améliorer l'accès à la culture pour tous » a vocation à permettre aux populations les plus fragiles de s'insérer dans la vie de la cité malgré les obstacles sociaux, financiers et de lever les freins culturels et psychologiques à la pratique d'une activité culturelle. L'absence de travail crée de l'isolement. Aller vers les habitants avec des propositions artistiques doit contribuer à redonner de l'estime de soi. **Initier des actions de médiation dans ce domaine** sera un moyen de

favoriser l'expression individuelle ou collective des habitants et de donner du sens au quotidien des plus éloignés de l'emploi ou des non actifs particulièrement isolés.

3.4/ La réussite éducative et la citoyenneté

Comme relaté dans le diagnostic de territoire, la ville de Guéret et la communauté d'agglomération ont fait de la réussite éducative une priorité pour le territoire. Le Projet Educatif Territorial, dans ses enjeux, a fait de l'éducation sur le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire un fondement de l'épanouissement des individus, de la formation du jeune citoyen. En cumulant les budgets de l'éducation, de la culture, de la jeunesse, des sports et de la petite enfance, la ville de Guéret consacrait fin 2010 plus de 50% de son budget de fonctionnement à l'éducation des jeunes. Cette politique volontariste, renforcée par les prises de compétences en lecture publique et en petite enfance par le Grand Guéret ont largement contribué à favoriser l'accès à l'égalité des chances pour les nouvelles générations et contribué à observer une réelle conduite citoyenne sur le territoire

Malgré cette énergie déployée, de nombreux jeunes rencontrent aujourd'hui l'échec dans leur parcours professionnel et pour quelques-uns cet échec les conduit vers des trajectoires délinquantes. Les jeunes de l'Albatros sont plus qu'ailleurs touchés par ces deux phénomènes.

Il sera donc nécessaire pour améliorer la réussite éducative sur ce quartier et conforter la pratique citoyenne d'axer les actions du contrat de ville sur les 4 orientations stratégiques suivantes :

1. **Améliorer l'accès à l'égalité des chances en faveur de la réussite éducative, renforcer la prévention, la socialisation et l'accompagnement concerté en faveur des jeunes**
2. **Valoriser la diversité culturelle et générationnelle**
3. **Lutter contre les trajectoires de la délinquance et les conduites à risques et améliorer la tranquillité publique**
4. **Promouvoir la participation citoyenne**

La première orientation « **Améliorer l'accès à l'égalité des chances en faveur de la réussite éducative, renforcer la prévention, la socialisation et l'accompagnement concerté en faveur des jeunes** » s'appuiera sur plusieurs dimensions de la politique éducative et l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. **Favoriser l'échange entre les professionnels et les familles** pour agir sur les représentations des uns et des autres, croiser les savoirs et donc favoriser la compréhension mutuelle, condition première de la mise en œuvre de solutions favorables à la réussite de l'enfant, est un objectif poursuivi depuis 4 ans sur la ville de Guéret dans le cadre du dispositif « En associant leur parents tous les enfants peuvent réussir ». Cet objectif sera conforté. Les autres objectifs opérationnels consisteront à « **poursuivre et renforcer l'accompagnement à la parentalité et à la scolarité** » en lien avec le tissu associatif et le centre d'animation de la vie sociale, « **effectuer un suivi personnalisé des jeunes pour favoriser la réussite éducative** » dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif de réussite éducative et d'un partenariat élargi autour de la résolutions des difficultés sociales, de santé et de scolarité de l'enfant, « **accompagner les projets d'orientation des**

jeunes selon leurs aptitudes et leurs projets » en cherchant notamment à lutter contre les stéréotypes liés aux activités femmes - hommes, « **accroître la participation des jeunes de l'Albatros à l'offre d'activités organisées sur le territoire** » (numérique, sport, culture.....) par la mobilisation des dispositifs locaux d'accès aux différentes activités (Pass'CEL, Pass Culture, Ville Vie Vacances...).

La deuxième orientation « **Valoriser la diversité culturelle et générationnelle** » en soutenant les **initiatives des habitants et des associations en faveur du vivre ensemble, et en promouvant les évènements et le dialogue interculturels** doit contribuer à faire de l'Albatros un quartier où se mélangent les cultures et les origines pour une plus grande acceptation de l'autre. Les arrivées régulières de populations extérieures au département, d'origine française (Mayotte notamment) ou étrangère (pays de l'Est notamment) viennent bouleverser les habitudes. Seule une meilleure connaissance de la culture et des traditions des uns et des autres et le respect de celles-ci, par l'échange et la rencontre sur des temps festifs, des ateliers d'échanges de savoirs, etc... peuvent contribuer à garantir une bonne qualité du vivre ensemble sur le quartier.

La troisième orientation « **Lutter contre les trajectoires de la délinquance et les conduites à risques et améliorer la tranquillité publique** » est directement issue des problématiques soulevées par le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) à l'œuvre sur Guéret depuis 2006. Les actions menées jusque-là dans ce cadre ont permis d'inscrire Guéret aux premiers rangs des villes les plus sûres de France. Toutefois, ces résultats restent fragiles si on ne prête pas une attention constante aux signes rapportés par la population du quartier. Celle-ci a manifesté ces craintes quant à la tranquillité et à la sécurité notamment sur Brésard et Pierrebourg. Il s'agit donc de poursuivre le travail entrepris depuis 10 ans. Dans cet optique, **travailler à la réduction des comportements délinquants et des incivilités, élaborer des parcours citoyens, poursuivre et renforcer les actions de proximité par des actions de prévention et d'éducation, accentuer la présence sur le terrain et l'accompagnement des populations fragiles** seront les objectifs opérationnels poursuivis. La présence humaine renforcée pour un accompagnement individualisé auprès des publics les plus difficiles, facteur de lien social plus nourri, sera une des clés du maintien de Guéret comme ville paisible.

La quatrième orientation « **Promouvoir la participation citoyenne** », se fera autour des instances actuelles (Conseil Municipal d'enfants, conseil local de jeunes, conseil de quartier, monde associatif). L'objectif de **donner la parole aux habitants, associer les usagers, notamment à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques** se traduira notamment par la création d'un conseil citoyen au sein du quartier. En faisant avec les habitants, les partenaires du contrat veulent s'assurer d'une appropriation des projets et des actions, d'un respect des réalisations sur le quartier.

3.5/ Synthèse des enjeux

4 enjeux. 18 orientations stratégiques. 58 objectifs opérationnels.

1/ Attractivité du territoire et amélioration du cadre de vie de l'Albatros		
1. Inscrire les projets de développement du quartier dans la dynamique globale de la Ville et de l'Agglomération	1	Penser et concevoir le projet intégré de l'Albatros dans le cadre d'une étude urbaine et paysagère globale
	2	Promouvoir l'image du quartier en valorisant les actions, les projets, le quotidien du quartier
2. Renforcer le lien fonctionnel entre l'Albatros et le quartier vécu pour réduire les inégalités d'accès à l'urbain	3	Optimiser l'utilisation des transports en commun
	4	Connecter, sécuriser ou créer des liaisons douces vers des lieux d'usages (commerces et services, écoles, équipements...)
3. Améliorer l'habitat et le cadre de vie de proximité des habitants en réduisant les inégalités de traitement de l'urbain pour redonner de la fierté et de l'envie d'habiter	5	Mettre aux normes et améliorer le confort des logements publics
	6	Adapter les logements publics à la perte d'autonomie et au handicap et lutter contre la précarité énergétique
	7	Poursuivre l'embellissement et la mise en accessibilité des immeubles
	8	Soutenir l'amélioration et l'adaptation du parc privé
	9	Améliorer l'entretien au quotidien de l'habitat et des espaces communs
	10	Améliorer la gestion des ordures ménagères
	11	Réhabiliter les cœurs d'ilots (voirie/espaces verts/stationnement/aire de jeux)
	12	Définir un projet global sur la résidence Madeleine Chapelle
	13	Ancrer l'Albatros dans le très haut débit
4. Redonner du souffle, favoriser la rencontre et le vivre ensemble, soutenir les initiatives des habitants et des acteurs locaux à l'échelle du quartier et de la ville	14	Affecter des rez de chaussée à usage de locaux collectifs (habitants, associations, acteurs économiques, institutions) pour redonner de la mixité fonctionnelle au quartier
	15	Rénover et créer des équipements de proximité ou

		structurants au sein de l'Albatros
	16	Implanter des équipements structurants dans le quartier vécu de l'Albatros (projets d'insertion, création d'emplois et de vivre ensemble pour les habitants du quartier)
	17	Soutenir et accompagner les habitants et les acteurs dans la concrétisation de leur projet
2. Création de valeurs, d'emplois et insertion professionnelle		
5. Créer un environnement favorable à la création et au développement d'entreprises et d'activités sur le territoire et dans le quartier de l'Albatros,	18	Mobiliser une partie du parc immobilier ou d'autres opportunités foncières à destination d'activités économiques
	19	S'appuyer sur les filières du territoire et notamment les filières innovantes
	20	Développer une culture de l'entrepreneuriat et de l'initiative économique
6. Mobiliser les outils et les acteurs en faveur de la création d'entreprises et d'activités	21	Détecter et soutenir porteurs d'innovation sociale s'inscrivant dans le cadre de l'économie sociale et solidaire et de l'insertion par l'activité économique
	22	Détecter et accompagner les porteurs de projets économiques du quartier
7. Accroître l'employabilité des populations	23	Accompagner la maîtrise et le développement des outils numériques
	24	Solliciter, orienter et accompagner les publics vers les dispositifs de formation et les expériences professionnelles
8. Augmenter le nombre de parcours d'accès à l'emploi des publics éloignés de l'emploi (favoriser la mise en activités des publics)	25	Mettre en œuvre le PTI et une approche globale de l'accompagnement et notamment l'accompagnement long (rémobilisation des publics) et mobiliser les crédits de droit commun (FSE) en faveur des quartiers prioritaires
	26	Lever les freins sociaux à l'emploi en particulier la mobilité, la santé, et la garde d'enfants et notamment pour les parents des familles monoparentales
	27	Mobiliser quantitativement le droit commun du service public de l'emploi (CAE, EAV, garantie jeunes.....) et le service civique
9. Mobiliser les employeurs et les entreprises dans les parcours d'insertion	28	Renforcer les synergies demandeurs d'emplois - employeurs (ex parrainage)
	29	Sensibiliser les employeurs à la promotion de l'égalité pour les femmes et les hommes et à la non-discrimination dans l'emploi

	30	Insérer des clauses d'insertion dans les marchés publics à l'échelle de l'Agglomération
3. Inclusion sociale et culturelle des populations fragiles		
10. Valoriser les habitants et leurs capacités	31	Développer les solidarités de voisinage
	32	Valoriser les savoirs et les compétences
	33	Rendre le bénéficiaire acteur de son projet d'insertion
	34	Redonner de l'estime de soi aux adultes fragiles
11. Développer l'accompagnement social de proximité	35	Lutter contre l'illettrisme et favoriser l'apprentissage du français pour les familles allophones
	36	Lutter contre l'isolement
	37	Travailler les notions de responsabilité (éducation, consommation et citoyenneté...)
	38	Soutenir et renforcer les actions caritatives et de solidarité
12. Lutter contre le non recours, améliorer les conditions de ressources et favoriser l'accès aux droits	39	Simplifier le recours aux droits et garantir l'accès aux services existants
	40	Activer les mesures d'accompagnement social et le croisement des données
	41	Renforcer l'accès aux soins et accompagner le soin après repérage
	42	Mette en place une information de proximité
13. Favoriser les démarches de prévention	43	Mener des actions de dépistage et d'éducation à la santé
	44	Mettre en place des outils de veille sociale et sanitaire
	45	Lutter contre les addictions
14. Améliorer l'accès à la culture pour tous	46	Initier des projets de médiation culturelle
4. Réussite éducative et citoyenneté		
15. Améliorer l'accès à l'égalité des chances en faveur de la réussite éducative, renforcer la prévention, la socialisation et l'accompagnement concerté en	47	Favoriser l'échange et le dialogue entre les professionnels et les familles
	48	Poursuivre et renforcer l'accompagnement à la parentalité et à la scolarité

faveur des jeunes	49	Effectuer un suivi personnalisé des jeunes pour favoriser la réussite éducative
	50	Accompagner les projets d'orientation des jeunes selon leurs aptitudes et leurs projets
	51	Accroître la participation des jeunes de l'Albatros à l'offre d'activités organisées sur le territoire (numérique, sport, culture.....)
16. Valoriser la diversité culturelle et générationnelle	52	Soutenir les initiatives des habitants et des associations en faveur du vivre ensemble
	53	Promouvoir les évènements et le dialogue interculturel
17. Lutter contre les trajectoires de la délinquance et les conduites à risques et améliorer la tranquillité publique	54	Accompagner les projets d'orientation des jeunes selon leurs aptitudes et leurs projets
	55	Accroître la participation des jeunes de l'Albatros à l'offre d'activités organisées sur le territoire (numérique, sport, culture.....)
	56	Poursuivre et renforcer les actions de proximité par des actions de prévention et d'éducation
	57	Accentuer la présence sur le terrain et l'accompagnement des populations fragiles
18. Promouvoir la participation citoyenne	58	Donner la parole aux habitants, associer les usagers, notamment à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques

4/ Programmes d'actions et bouclage des projets

4.1/ Le programme d'actions

Le programme d'actions présenté au moment de la signature du contrat constitue un premier pas vers les projets qui seront développés sur notre territoire. Dans un premier temps nous avons priorisé les actions qui démarreront dès l'été 2015 pour certaines et sur le dernier trimestre 2015 pour les autres. Certaines actions 2016 et postérieures figurent également dans ce programme. Le deuxième semestre 2015, sera consacré à l'élaboration des fiches des actions futures du contrat. Certaines de ces actions émaneront d'appels à projet lancés auprès des acteurs locaux et notamment du mouvement associatif. Le comité technique analysera et validera les actions proposées au fil de l'eau. Une possibilité annuelle d'avenants a été convenue entre partenaires pour nous permettre d'amender ou d'impulser des actions en cours de contrat.

Le financement de ces actions se fera prioritairement sur la base du droit commun de l'Etat, des collectivités et des partenaires. Ces derniers mobiliseront également leurs crédits sectoriels ou spécifiques. Les crédits « politique de la ville » viendront soutenir la mise en place de nouvelles actions ou renforcer des actions existantes ciblées sur la population de l'Albatros.

Le cas spécifique du volet renouvellement urbain.

Les partenaires ont remis mis mars un programme d'intention dans le cadre des crédits ANRU déconcentrés dont Guéret va bénéficier. Le deuxième semestre 2015 sera consacré à la rédaction du protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain.

Le tableau suivant présente de manière synthétique les premières actions retenues par le comité technique. Celles – ci font référence aux enjeux auxquels elles se rapportent et précisent le(s) porteur(s) et partenaire(s). Les fiches sont détaillées dans le document annexé « programme détaillé des actions ».

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Porteur(s) et partenaire(s)	Enjeux secondaires
Actions transversales			
1	Création du Conseil Citoyen	Centre d'Animation de la Vie Sociale – Ville de Guéret – Grand Guéret - CRES	citoyenneté
2	Coordination et co-construction des projets associatifs	Centre d'Animation de la Vie Sociale – Ville de Guéret – Grand Guéret	Inclusion sociale
3	Les marches exploratoires	Comité de pilotage	Inclusion sociale
4	Guéret Actives	CIDFF Limousin – antenne de Guéret	
5	Atelier égalité hommes – femmes	Bureau Information Jeunesse Départemental	
6	Elaboration d'un plan de lutte contre les discriminations	Comité technique PDV	Inclusion sociale et professionnelle
7	Création de 2 postes d'adultes relais	CIDFF et CAVS	Inclusion sociale
Enjeu 1 : Attractivité du territoire et amélioration du cadre de vie de l'Albatros			
8	Programme de Renouveau Urbain (cf. programme d'intention ANRU mars 2015)	Partenaires du contrat	Inclusion sociale
9	Gestion Urbaine de Proximité		
10	Amélioration des transports urbains	Grand Guéret	Inclusion sociale
Enjeu 2 : Création de valeurs, d'emplois et insertion professionnelle			
11	Epicierie sociale	CCAS	Inclusion sociale
12	Défis création Albatros	CCI	Inclusion sociale
13	Déploiement des contrats aidés	UT DIRECCTE	Inclusion sociale
14	MILLO éphémère	Mission locale	Inclusion sociale
15	Diversité et intégration	CCI	Inclusion sociale
16	Opportunités foncières et immobilières	Grand Guéret	Attractivité du territoire
17	Insertion de clauses sociales dans les marchés publics	Conseil Départemental	Inclusion sociale
18	Expérimentation CLG en tiers-payant aux assistantes maternelles	CAF	Inclusion sociale
19	Information sur la création ou reprise d'entreprise	CMA et CCI	
20	Approche globale de l'accompagnement vers l'insertion professionnelle	Conseil Départemental et Pôle Emploi	Inclusion sociale
21	Lever les freins à la mobilité professionnelle	Comité de bassin d'emploi de la Souterraine	

Enjeu 3 : Inclusion sociale et culturelle des personnes fragiles			
22	Ateliers échanges et partage des savoirs (coordination, co-construction et mise en œuvre partenariale)	IREPS, CAVS, SPF et BIJD, une clé de la réussite, CCAS, ESCALE...	
23	Jardins familiaux et partagés	Une clé de la réussite	Réussite éducative et citoyenneté
24	Rendez-vous des droits et informations aux habitants	CAVS, CAF, Conseil Départemental....	
25	Appui à la vie associative	CAVS et BIJD	Réussite éducative et citoyenneté
26	Développer l'estime de soi	CCAS et associations du territoire	Création de valeurs, d'emplois et insertion professionnelle
27	Pôle d'accompagnement et de remobilisation individualisée – PARI	UDAF	Réussite éducative et citoyenneté
28	Café des âges	IREPS	
29	IDEAL WEB	CAF et Creusalis	
30	e-inclusion	La quincaillerie numérique	Réussite éducative et citoyenneté
31	Permanence d'Accès aux soins de santé	Centre Hospitalier de Guéret	
32	Développement des soins de support et de l'aide à la vie quotidienne pour les patients atteints de cancer	Agence Régionale de Santé	
33	Coordination de la prise en charge autour de la mère, de l'enfant et de l'adolescent	Agence Régionale de Santé	
34	Structuration de l'offre de premier recours sous forme d'exercice regroupé	Agence Régionale de Santé	
35	Passeport vie associative	Conseil Départemental	Réussite éducative et citoyenneté
36	Passeport culture	Conseil Départemental	Réussite éducative et citoyenneté
Enjeu 4 : Réussite éducative et citoyenneté			
37	Médiation culturelle et citoyenne	Grand Guéret	Inclusion sociale
38	Programme de réussite éducative	Ville de Guéret	
39	Favoriser l'accès au service civique des habitants et susciter des missions en faveur du quartier	DDCSPP	Inclusion sociale
40	Charte de bon voisinage	Creusalis	Attractivité du territoire
41	Atelier Radiophonique de proximité	Radio Pays de Guéret	Inclusion sociale et culturelle
42	Espace parents sur l'Albatros	CAVS	Inclusion sociale et culturelle
43	Coordination du réseau local	CAVS	Inclusion sociale et

	d'accompagnement à la scolarité et à la parentalité		culturelle
44	Accompagnement à la scolarité	Une clé de la réussite, SPF, OASIS	
45	Savoirs fondamentaux et prévention de l'illettrisme	Une clé de la réussite	Inclusion sociale
46	Ecole ouverte	Une clé de la réussite	
47	Facilité l'accès des enfants et adolescents sous protection aux dispositifs de droits communs	AECJF	Inclusion sociale
48	ALSH Antenne de quartier – ALSH Jouhet	CAVS – ville de Guéret	
49	Formation des animateurs au développement des compétences psychosociales	IREPS/ARS	Inclusion sociale
50	Formation croisement des savoirs	IREPS et CAVS	
51	Opération Ville Vie Vacances	CAVS	
52	Initiative jeunes	CAVS	
53	Quartiers Libres	CAVS	Inclusion sociale et culturelle
54	Copains du monde	Secours Populaire Français (SPF)	
55	Pass' CEL	CAVS – ville de Guéret	Inclusion sociale et culturelle
56	Etude petite enfance	Grand Guéret – ville de Guéret	Inclusion sociale et insertion professionnelle

4.2/ Bouclage des projets

Les orientations, objectifs et actions du contrat de ville sont le plus souvent partie intégrante d'une boucle de projet. Leur mise en relation a pour but d'obtenir de meilleurs résultats mais aussi de visualiser les chaînons manquants et d'y remédier. Nous vous proposons d'illustrer cette mise en cohérence par quelques exemples.

Boucle 1 : Insérer et employer les habitants de l'Albatros à partir du projet urbain du territoire.

Le Programme de Renouvellement Urbain soumis à l'ANRU par la Ville de Guéret et le Grand Guéret envisage un nombre important de travaux structurants liés au cadre de vie du quartier ou inscrits dans le projet de territoire. Ces travaux donneront lieu à la mise en œuvre de marchés publics. Dans le cadre de l'article 5 du Code des Marchés Publics et en lien avec le facilitateur du Conseil Départementales, des clauses sociales en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'accès ou de retour à l'emploi seront insérées.

Pour s'assurer de la possibilité pour les entreprises locales de répondre à cette contrainte et donc de répondre au marché et donc de renforcer son activité, il est proposé d'anticiper les démarches en :

- Identifiant les besoins des entreprises et facilitant leurs démarches (information sur les structures d'insertion, modalités de recrutement...)
- Repérant et identifiant les parcours de formation et/ou d'insertion à mettre en œuvre pour les habitants du quartier

Boucle 2 : Développer de nouvelles activités sur le territoire

Le développement économique du territoire et de l'Albatros passe par de la création endogène d'activités économiques. Cette boucle présente les conditions nécessaires à cette création d'activité et les dispositifs à mobiliser au regard des propositions des partenaires du contrat. Cette boucle est fortement liée à l'environnement économique et social local mais également aux données macro-économiques nationales. Elle interagit avec les actions menées dans la cadre du pacte territorial d'insertion.

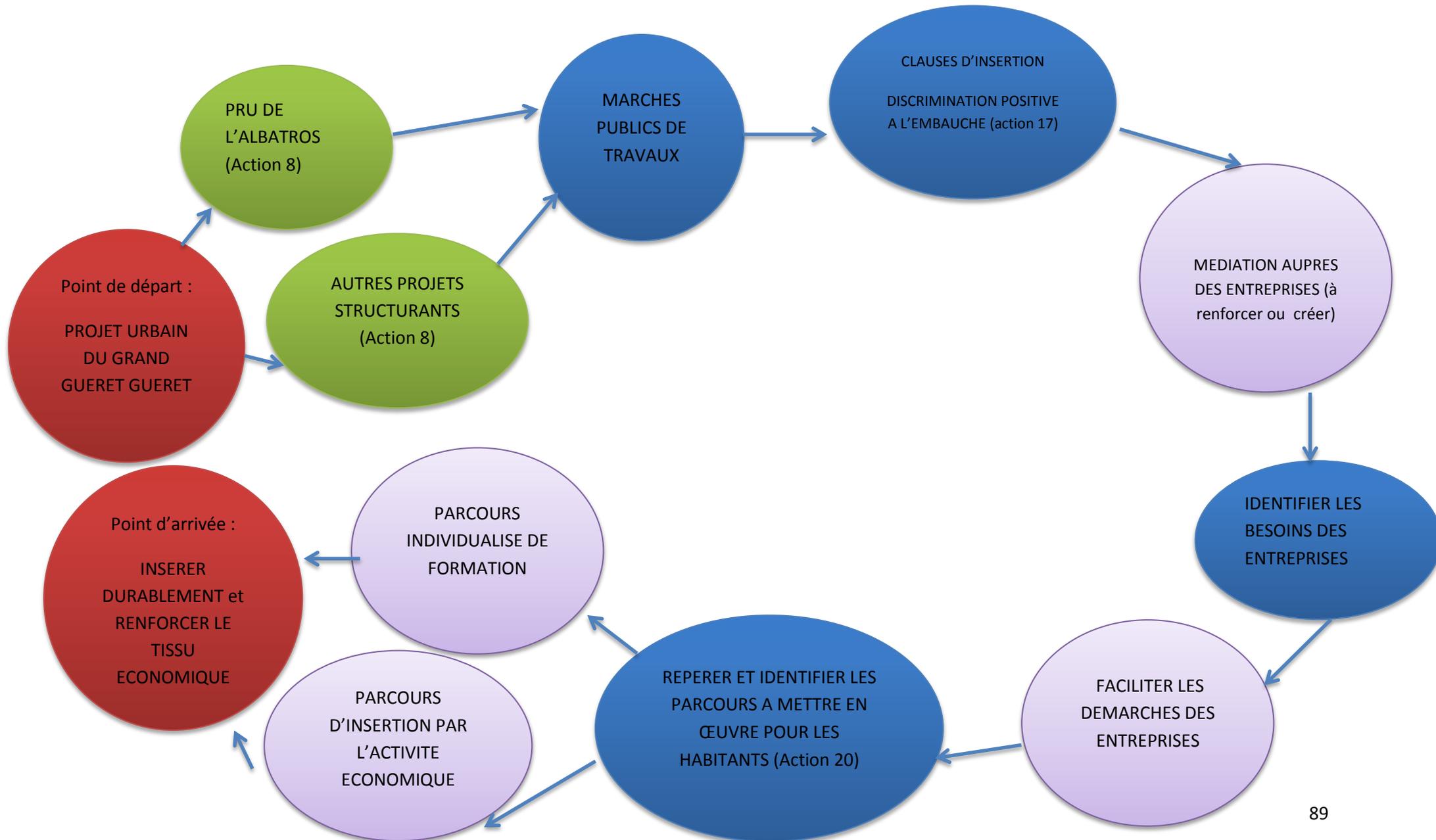
Boucle 3 : Pour que les enfants de l'Albatros d'aujourd'hui soient les acteurs du Grand Guéret de demain

L'une des principales caractéristiques du quartier de l'Albatros étant la jeunesse de sa population (comparativement à Guéret, au Grand Guéret et à la Creuse), il apparaît primordial de travailler sur le long terme pour notamment lutter contre le déterminisme social et favoriser la réussite des jeunes du quartier. En ce sens, les actions qui seront portées par le PRE (Programme de Réussite Educative), les actions d'accompagnement à la scolarité et à la parentalité, les actions de prévention et le développement de la citoyenneté forment un tout indissociable pour faire des enfants de l'Albatros des adultes créatifs et insérés socialement et professionnellement.

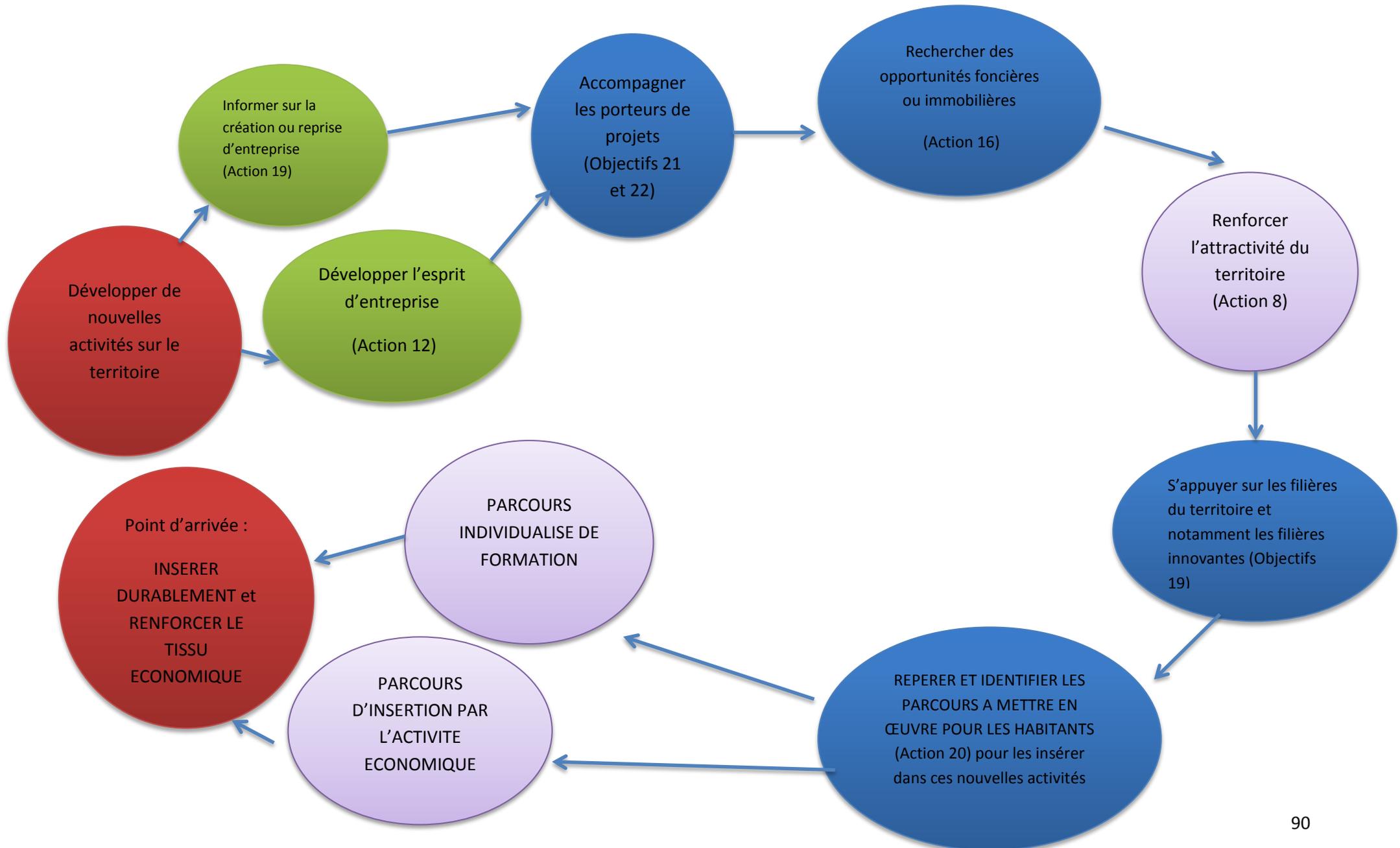
Boucle 4 : Estime de soi et mise en mouvement des habitants de l'Albatros

Le retour ou l'accès à l'emploi des habitants de l'Albatros est rendu difficile par le repli sur soi, le renoncement face à l'échec et la dévalorisation individuelle. A travers cette boucle et les actions portées par les partenaires, il nous semble important de montrer que seule la prise en compte de plusieurs facteurs va permettre aux habitants de regagner l'estime de soi indispensable à leur mise en mouvement et à leur insertion professionnelle. Ainsi, qu'il s'agisse de l'apparence physique, de bien-être psychologique, ou encore d'accompagnement individualisé, le parcours à mettre en œuvre pour remettre en selle les personnes les plus éloignées de l'emploi consistera à mettre en place un véritable coaching personnalisé. Ce dernier s'appuiera notamment sur les structures associatives culturelles, sportives, caritatives pour créer du lien social et favoriser l'épanouissement personnel. Il s'appuiera également sur les nouvelles structures du territoire (Epicierie sociale, Centre d'Animation de la Vie Sociale, Tiers-lieu numérique, jardins partagés...) pour soutenir le projet de l'individu et valoriser ces savoirs et ces compétences. Cet ensemble sera à construire individu par individu avec l'ensemble des partenaires dans le cadre d'un accompagnement long.

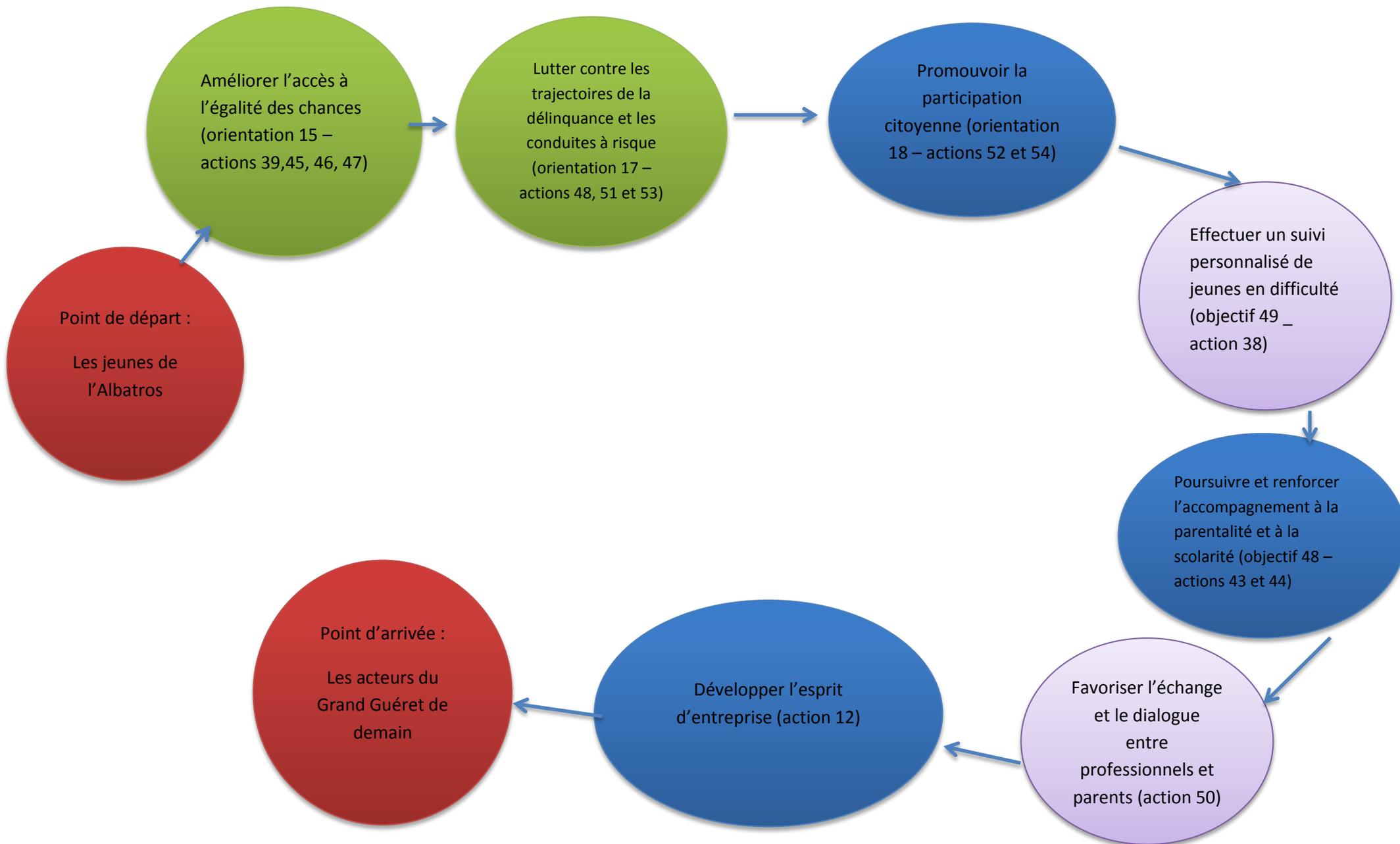
BOUCLE 1 : INSERER ET EMPLOYER LES HABITANTS DE L'ALBATROS A PARTIR DU PROJET URBAIN DU TERRITOIRE



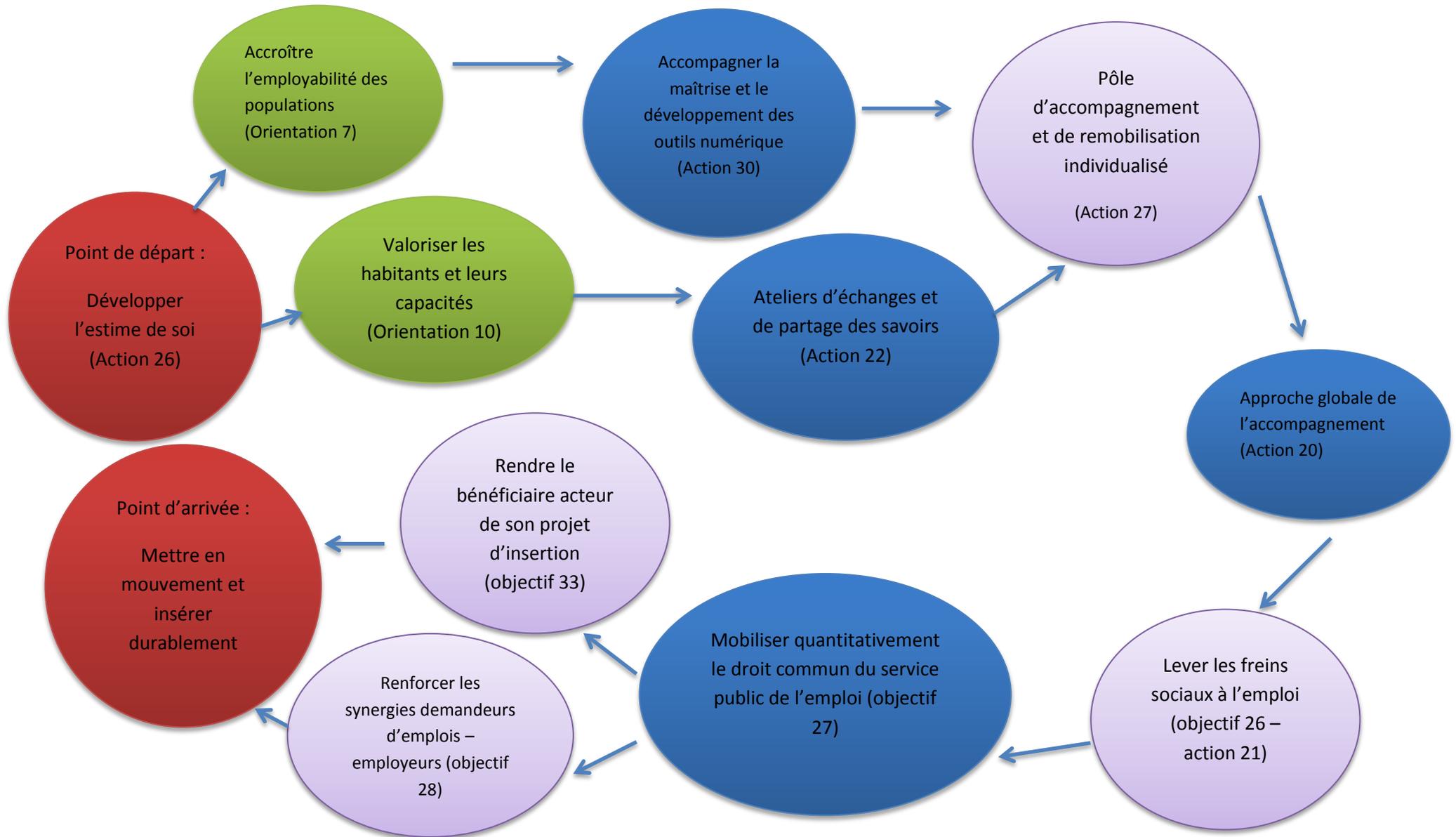
Boucle 2 : DEVELOPPER DE NOUVELLES ACTIVITES SUR LE TERRITOIRE



Boucle 3 : Pour que les enfants de l'Albatros d'aujourd'hui soient les acteurs du Grand Guéret de demain



BOUCLE 4 : ESTIME DE SOI ET MISE EN MOUVEMENT DES HABITANT



L'Etat

**La Communauté
d'Agglomération du
Grand Guéret**

La Ville de Guéret

**Philippe CHOPIN
Préfet de la Creuse**

**Eric CORREIA
Président**

**Michel VERGNIER
Député – Maire**

**Le Conseil Départemental
de la Creuse**

**Le Ministère de la
Justice**

**Valérie SIMONET
Présidente
Représentée par Gérard
GAUDIN – 1^{er} Vice-Président**

**Sébastien FARGES
Procureur de la
République**

**La Chambre de Commerce
Et d'Industrie de la Creuse**

**La Chambre des Métiers
et de l'Artisanat de Creuse**

**La Caisse des Dépôts
et Consignations**

**Thierry SUIN
Président**

**Francis MATHIEU
Président**

**Barbara BELLE
Directrice régionale
Limousin**

**La Mission Locale
De la Creuse**

**La Caisse d'Allocation
Familiale de la Creuse**

Creusalis

**Eric JEANSANNETAS
Président**

**Erwan GARGADENNEC
Directeur**

**Frédéric SUCHET
Directeur Général**

France Loire

**Laurent LORRILLARD
Directeur Général
Représenté par Bruno LUCAS
Directeur territorial**

Agence Régionale de Santé

Le Conseil Régional du Limousin

Philippe CALMETTE
Directeur Territorial

Gérard VANDENBROUCKE
Président

Pôle Emploi

L'Education Nationale

Philippe BOUDEAU
Directeur

Pascale NIQUET
Directrice Académique

Les partenaires du Contrat de ville du Grand Guéret

